

SFG2003



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE REFORMES POUR L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION

**CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'APPUI
A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC**

RAPPORT DEFINITIF

Elaboré par OLIVA LILY Razanatseheno

Expert en environnement, Consultante

JANVIER 2016

LISTE DES ACRONYMES

BE	Bureau d'Etude
BM	Banque Mondiale
CF	Contrôle Financier
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CISCO	Circonscription Scolaire
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAO	Dossier d'appel d'offres
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
DRS	Direction Régionale de la Santé
EIE	Étude d'Impact Environnementale
FDL	Fonds de Développement Local
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPMP	Ministère auprès de la Présidence Chargé des Mines et du Pétrole
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONE	Office National de l'Environnement
PAPSP	Projet d'Appui à la Performance du Secteur Privé
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PCRI	Plan Cadre de Réinstallation Involontaire
PGES	Plan de Gestion Environnementale et social
PREA	Programme de Reformes pour l'efficacité de l'Etat
PREE	Programme d'Engagement Environnemental
PTF	Partenaire Technique et Financier
RRFDL	Représentant Régional du Fonds de Développement Local
SSD	Service de Santé du District
STD	Service Technique Déconcentré
TAF	Tribunal Administratif et Financier
UE	Union Européenne
USD	Dollars des Etats-Unis d'Amérique
ZAP	Zone d Animation Pédagogique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse du cadre légal national et des Politiques de sauvegarde en matière de gestion de l'environnement	34
Tableau 2 : Répartition des ethnies dans les Provinces	41
Tableau 3 : Evaluation de l'importance (I) des impacts négatifs	47
Tableau 4 : Impacts négatifs sur l'environnement d'un sous-projet de construction ou réhabilitation d'école au cours des différentes phases du projet	50
Tableau 5 : Impacts négatifs de réhabilitation/extension ou construction de centre de santé .	53
Tableau 6 : Impacts négatifs de construction de bâtiment public	56
Tableau 7 : Impacts négatifs de réhabilitation/extension ou construction de marché et d'infrastructure sportive et culturelle	59
Tableau 8 : Les impacts négatifs de la réhabilitation de piste en terre	62
Tableau 9 : Impacts négatifs de construction ou réhabilitation des points d'eau potable	64
Tableau 10 : Impacts négatifs de fourniture de mobiliers en bois	65
Tableau 11 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation d'école.....	71
Tableau 12 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation de centre de santé.....	76
Tableau 13 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation de bâtiment administratif.....	80
Tableau 14 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation de marché communal	85
Tableau 15 : Mesures environnementales relatives à la réhabilitation de piste en terre comprenant la réhabilitation d'ouvrage de franchissement.....	87
Tableau 16 : Mesures environnementales relatives à la nouvelle construction ou réhabilitation d'infrastructure d'eau potable.....	90
Tableau 17 : Mesures environnementales relatives à la fourniture de mobiliers scolaires .	91
Tableau 18 : Coût de la mise en œuvre des PGES par type de sous-projets.....	103

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Processus d'éligibilité des Communes au sein du FDL 20

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Division administrative de Madagascar 36

Carte 2 : Carte de relief de la zone d'intervention 36

Carte 3 : Carte de précipitation de la zone d'intervention..... 37

Carte 4 : Carte de l'hydrographie de la zone d'intervention 38

Carte 5: Couverture végétale de la zone d'intervention 40

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Nouvelle école réalisée par FDL à Ambolomadinika	22
Photo 2 : Nouveau centre de santé réalisé par FDL à Ankarahara.....	23
Photo 3 : nouveau bureau de Commune réalisé par FDL à Ambalaroka	24
Photo 4 : Marché communal réalisé par FDL à Ambalaskoa	26
Photo 5 : Puits équipé de pompe à motricité humaine réalisé par FDL à Ambodiangezoka	27
Photo 6 : Piste réhabilitée par FDL	28

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF EN FRANÇAIS	11
RÉSUMÉ EXÉCUTIF ANGLAIS	13
1 INTRODUCTION	15
1.1 Contexte du projet	15
1.2 Objectif du cadre de gestion environnementale et sociale	17
1.3 Méthodologie de conduite du CGES.....	17
2 DESCRIPTION GENERALE DES SOUS PROJETS	18
2.1 Mécanisme de tri des sous-projets et critères d'éligibilité	18
2.2 Les sous-projets à financer par le don de la Banque Mondiale dans le cadre du PAPSP 21	
2.2.1 Ecole : nouvelle construction de salles de classe	22
2.2.2 Centre de santé : nouvelle construction de centre de santé de base 1.....	23
2.2.3 Bureaux administratifs	24
2.2.4 Logement de personnel (médecins ou d'enseignants)	25
2.2.5 Hangar pour marché communal.....	26
2.2.6 Infrastructure d'eau potable	27
2.2.7 Réhabilitation de bâtiment : école, centre de santé, bâtiments administratifs et logement de personnel,	28
2.2.8 Remise en état de piste en terre et ponceau	28
2.2.9 Acquisition de mobiliers scolaires et de bureau en bois.....	29
3 CADRE LEGAL NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEGARDE	29
3.1 Cadre legal national en matiere de gestion de l'environnement	29
3.1.1 Les dispositions légales.....	29
3.1.2 Le projet PAPSP par rapport au cadre legal national	29
3.1.3 Conclusion sur le cadre légal national	30
3.2 Les Politiques de Sauvegarde declenchées par le projet	31
3.2.1 Catégorisation des sous-projets selon PO 4.01	31
3.2.2 Catégorie du projet PAPSP par rapport aux Politiques PO 4.01.....	32

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

3.3	Analyse de concordance du cadre légal national et des Politiques de sauvegarde en matière de gestion de l'environnement	32
3.4	Conclusion sur les résultats de l'analyse de concordance entre les lois nationales et les Politiques environnementales	35
4	SITUATION INITIALE DU MILIEU ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES SOUS-PROJETS	36
4.1	Zone d'intervention du projet	36
4.2	Description du milieu physique.....	36
4.2.1	Le relief	36
4.2.2	Le climat.....	37
4.2.3	L'hydrographie	38
4.3	Description du milieu naturel.....	39
4.3.1	Faune et flore	39
4.3.2	La couverture végétale	40
4.4	Description du milieu humain	40
4.4.1	Démographie	40
4.4.2	La composition ethnique :.....	40
4.4.3	Les secteurs d'activités économiques :	41
4.4.4	Les accès aux infrastructures de base	41
4.5	Les enjeux environnementaux:	42
4.6	Conclusion sur le cadre biophysique et socio-économique.....	42
5	IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES SOUS-PROJETS	43
5.1	Méthodologie d'évaluation des impacts.....	43
5.2	Identification des impacts potentiels.....	43
5.2.1	Impacts positifs	43
5.2.2	Impacts négatifs.....	46
6	CHECK LIST DES MESURES DE MITIGATION ET CHARTE DE RESPONSABILITE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	66
7	PROCEDURES D'ANALYSE ET DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ...	92
7.1	Les étapes de la sélection environnementale et sociale.....	92
8	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	94

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

8.1	Les acteurs à former	95
8.2	Les formateurs	95
8.3	Thèmes de formation	95
8.4	Approche de la formation :	96
8.5	Planification de la formation	96
9	MODALITES INSTITUTIONNELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CGES.....	97
9.1	Les acteurs touchés	97
9.2	Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du CGES.....	97
9.3	Différentes étapes du CGES.....	98
10	PLAN DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	100
10.1	Contexte et objectif.....	100
10.2	Mécanismes et procédures de consultation	100
10.3	Stratégie	100
10.4	Etapes et processus de la consultation	100
10.5	Diffusion de l'information au public.....	101
11	CALENDRIER D'EXECUTION ET COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CGES.....	102
11.1	Calendrier d'exécution	102
11.2	Coût de la mise en œuvre du CGES	102
11.2.1	Suivi de la mise en œuvre.....	102
11.2.2	Formation	103
11.3	Coût de la mise en œuvre des Plans de gestion environnementale par type de sous-projet :	103
12	RESUME DES CONSULTATIONS DU PUBLIC.....	104
12.1	Les objectifs de la consultation	104
12.2	L'approche méthodologique de la consultation	104
12.3	Synthèse des résultats des consultations du public.....	104
12.3.1	Perception du projet.....	104
12.3.2	Les préoccupations.....	105
12.3.3	Suggestions	106
	ANNEXES.....	107

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Annexe 1 : PV de la réunion de concertation avec FDL pour identifier les sous-projets à financer avec le don de la Banque Mondiale dans le cadre du PAPSP	107
Annexe 2 : Croquis des infrastructures à financer dans le cadre du PAPSP	109
Annexe 3 : Annexe I et Annexe II du décret MECIE	114
Annexe 4 : Politiques PO.4.01.....	119
Annexe 5 : "Integrated Safeguards Data Sheet - Concept Stage.....	128
Annexe 6 : Formulaire de sélection par type de sous-projets.....	129
Annexe 7 : Plan de gestion environnementale et sociale par type de sous-projet.....	146
Annexe 8 : Clauses environnementales et sociales par type de sous-projet à considérer pendant la phase d'exécution des sous-projets.....	160
Annexe 9 : PV des consultations publiques	166
Annexe 10 : TDR du cabinet formateur	182
Annexe 11 : Personnes rencontrées	186
Annexe 12 : Bibliographie	187

RÉSUMÉ EXÉCUTIF EN FRANÇAIS

Le Gouvernement malgache entend mettre en œuvre un nouveau projet appelé « Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP) » avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Ce projet vise principalement la bonne gouvernance du secteur public et s'appuie sur deux piliers : (i) Elargissement de l'espace fiscale et (ii) Augmentation de l'efficacité des administrations locales et qui sont divisés en 4 composantes.

Les activités liées à chacune des composantes seront mises en œuvre par quatre Ministères (Ministère des Finances et du Budget, Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole, Ministère de l'Education Nationale, et Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) sous la coordination générale du Programme de Réformes pour l'Efficacité des Administrations (PREA), qui lui est rattaché à la Présidence de la République.

Le transfert de subvention pour acquérir des équipements et réaliser des infrastructures est une des activités de la composante 4. Seule cette activité pourrait avoir des impacts potentiels sur l'environnement au cours de son exécution ; elle fait ainsi l'objet de l'élaboration du présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale.

La mise en œuvre des activités de transfert de subvention vers les Communes sera confiée au FDL qui sera l'intermédiaire financier en assurant la transmission des fonds aux communes sur la base des critères administratifs, techniques et environnementaux définis et en respectant les procédures des Bailleurs et de l'État.

Le projet PAPSP s'appuiera sur le Manuel de procédures actuel de FDL dans l'exécution de ses activités. Toutefois, compte tenu de l'objectif d'amélioration de résilience, les communes les plus vulnérables seront plutôt les bénéficiaires. Le droit de tirages des communes leur seront accessibles lorsqu'elles sont en mesure de satisfaire les critères d'éligibilité.

Les sous-projets à financer dans le cadre du PAPSP répondront aux besoins prioritaires des communes bénéficiaires. Il s'agit des infrastructures de base primaire et secondaire à hauteur de 5000 USD. A noter que ce coût constituera le fonds propre du sous-projet sans co-financement.

On attend de ces sous-projets les impacts positifs tels que l'amélioration des conditions de vie et de bien être de la population bénéficiaire, le développement sectoriel, l'amélioration des revenus des ménages, la création d'emplois, le développement local, régional, voire national.

Toutefois, la réalisation du projet pourrait engendrer des impacts négatifs au cours des différentes phases. On peut citer comme impacts négatifs potentiels le conflit social lié au choix du site, des risques d'accidents pour les usagers si le site s'avère inadéquat à l'infrastructure réalisée, la contamination du sol et de l'eau par des matières fécales lorsque la base vie ne respecte pas les règles d'hygiène, l'accentuation de l'érosion du sol due à l'extraction des matériaux locaux, l'accident de circulation pendant les travaux, l'accident de travail des employés de l'entreprise, l'éparpillement des déchets de chantier et les emballages, la pollution par les déchets issus de l'exploitation des infrastructures réalisées.

En analysant le cadre législatif malgache en matière de gestion de l'environnement, régi par la loi 90-033 du 21 décembre 1990 portant charte de l'environnement et le décret MECIE, les sous-projets d'infrastructure à réaliser dans le cadre du PAPSP ne font pas l'objet d'une évaluation environnementale quelconque puisqu'ils ne figurent ni dans l'annexe I, ni dans l'annexe II du MECIE.

Par rapport aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale, le projet PAPSP pourrait déclencher la PO 4.01 Evaluation environnementale et la PO 4.12 sur la réinstallation involontaire de personnes.

En analysant les impacts potentiels engendrés par les sous-projets, le projet PAPSP est classé **Catégorie B** selon la PO 4.01. Des mesures d'atténuation sont ainsi recommandées et un plan de gestion environnementale et sociale par type de sous-projet est élaboré dans la présente étude.

Le processus de mise en œuvre du CGES comprend des différentes étapes telles que (i) le renforcement des capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre du CGES, (ii) la sélection environnementale du sous-projet, (iii) l'insertion du plan de gestion environnementales et sociales et les clauses environnementales dans le dossier d'appel d'offres (iv) la passation des marchés, (v) l'exécution des mesures environnementales par les acteurs concernés (vi) le suivi-évaluation de la mise en œuvre.

La mise en œuvre du CGES nécessite le renforcement des capacités des acteurs qui lui sont directement liés. Les formations se feront en cascade. Des formateurs recrutés par FDL assureront les formations au niveau des chefs lieux des provinces pour le renforcement des capacités des représentants régionaux de FDL, des représentants des régions, des Services Techniques Déconcentrés. Ensuite, les représentants régionaux de FDL formeront à leur tour les comités de suivi communal qui seront regroupés au niveau des chefs-lieux de Région.

La mise en œuvre du CGES engendre un coût relatif à celui du suivi et du renforcement des capacités des acteurs. Le coût de suivi sera inclus dans le fond de roulement des organes de suivi. Le coût relatif au renforcement des capacités des acteurs concernés s'élève à 120 000 USD.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF ANGLAIS

The Malagasy Government intends to implement a new project called "Support Project for Public Sector Performance (PAPSP)" with technical and financial support from the World Bank. This project aims mainly good governance in the public sector and is based on two pillars: (i) Extension of the tax space and (ii) increase the effectiveness of local administrations and which are divided into four components

Activities related to each component will be implemented by four ministries (Ministry of Finance and Budget, Ministry to the Presidency of Mines and Petroleum, Ministry of Education, Ministry of Interior and Decentralization) under the overall coordination of the Reform Programme for the Efficiency of government (PREA), which is attached to the Presidency of the Republic.

The subsidy transfer to acquire equipment and build infrastructure is one of the operations of the component 4. Only this activity could have potential impacts on the environment during its implementation; it does so subject to the preparation of this Environmental and Social Management Framework.

FDL will be the financial intermediary in ensuring the transmission of funds to municipalities based on administrative criteria, defined technical and environmental and respecting the procedures of Donors and State.

PAPSP will build on the current FDL Manual procedures in the execution of its activities. However, given the resilience improvement objective, the most vulnerable municipalities will be rather beneficiaries. The right to print will be available by municipalities when they are able to meet the eligibility criteria.

Sub-projects to be financed under the PAPSP meet the priority needs of recipient municipalities. These are the primary and secondary basic infrastructure of USD 5,000. Note that this cost will be the own funds of the subproject without co-financing.

It expects these subprojects positive impacts such as improving the living conditions and well being of the beneficiary population, sector development, improvement of household incomes, job creation, local development, regional or even national.

However, the project could result in negative impacts during different phases. One can cite as potential negative impacts social conflict related to site selection, risk of accidents for users if the site is inadequate to the achieved infrastructure, contamination of soil and water by faeces when camp does not respect the rules of hygiene, accentuation of soil erosion due to the extraction of local materials, the traffic accident during work, the company's employees work accidents, the scattering of site waste and packaging, pollution by waste from the operation of completed infrastructure.

By analyzing the Malagasy legislative framework for environmental management, governed by Law 90-033 of 21 December 1990 on environmental charter and the decree MECIE, infrastructure subprojects PAPSP are not subject 'any environmental assessment as they appear in either Annex I or Annex II of MECIE.

In analyzing the potential impacts caused by sub-projects, the PAPSP is classified Category B according to OP 4.01. Mitigation measures are thus recommended and an Environmental and Social Management Plan by type of subproject is developed in this study.

The implementation process of the ESMF includes different steps such as (i) capacity building of those responsible for the implementation of the ESMF, (ii) environmental selection of the sub-project, (iii) the insertion of environmental and social management plan and environmental clauses in the tender document (iv) the award of contracts, (v) the implementation of environmental measures by stakeholders (vi) monitoring and evaluation of the implementation implemented.

The implementation of the ESMF requires capacity building of the actors who are directly linked to it. The training will be cascaded. Trainers recruited by FDL will provide training at the provincial capitals for the capacity building of regional representatives FDL, representatives of regions, Decentralized Technical Services. Then FDL regional representatives will in turn train the communal monitoring committees that will be grouped at the chief towns Region.

The implementation of the ESMF generates a cost relative to monitoring and capacity building of stakeholders. The monitoring cost will be included in the working of the monitoring bodies bottom. The cost relating to capacity building of stakeholders amounted to 120 000 USD.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte du projet

Afin d'assurer les fondations solides à un réel développement économique du pays par l'instauration d'une administration plus efficace et plus apte à fournir des services publics de qualité à la population, la Présidence de la République de Madagascar a procédé à la mise en place du Programme de Réformes pour l'Efficacité de l'Administration (PREA), contenu dans le décret 2005-803 et restructuré par le décret 2015-009.

Le programme PREA s'occupe, essentiellement de:

- L'appui aux exercices de planification, de suivi et d'évaluation dans les ministères sectoriels ;
- La Réforme des Finances Publiques : recettes et dépenses publiques, des douanes et de la fiscalité locale ;
- La Réforme des Procédures Administratives : réformes de l'environnement des affaires, la facilitation de l'accès du public aux informations de l'administration ;
- La Réforme de la gestion du patrimoine de l'Etat, la Réforme de la gestion des ressources naturelles et des ressources humaines de l'Etat.

Il joue également le rôle de leader et de catalyseur dans la coordination opérationnelle des interventions des différents partenaires techniques et financiers (multilatéraux et bilatéraux) en matière de réformes du secteur public à Madagascar.

En ce sens, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Gouvernement Malagasy prépare un projet d'appui à la Bonne Gouvernance Publique, intitulé PROJET D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC (PAPSP) d'une durée de 4 ans et d'un montant total de 35 millions de USD.

Le projet PAPSP comportera deux piliers comprenant quatre composantes touchant à des éléments jugés essentiels pour répondre aux contraintes critiques en vue de l'amélioration de la prestation de services publics :

Pilier 1. Elargissement de l'espace fiscal pour permettre de renforcer l'efficacité de la fourniture de services publics, via deux composantes :

Composante 1. Amélioration de la mobilisation des recettes et réduction des pertes de revenus, à travers les activités :

Activité 1. Renforcement de l'administration fiscale dans la collecte, la sécurisation et le contrôle des revenus fiscaux,

Activité 2. Renforcement de l'administration douanière en matière notamment de gestion des ressources humaines et de l'amélioration de l'efficacité des contrôles,

Activité 3. Amélioration de la gouvernance minière pour une meilleure sécurisation des revenus des petites mines et de la fiscalité minière.

Composante 2. Amélioration de la gestion des dépenses, à travers les activités :

Activité 1. Amélioration de la gestion de l'exécution budgétaire

Activité 2. Amélioration de la transparence budgétaire

Activité 3. Amélioration de l'efficacité du contrôle de l'exécution budgétaire.

Pilier 2. Augmentation de l'efficacité des administrations locales dans la prestation de services publics, à travers deux composantes d'appui :

Composante 3. Amélioration de la qualité des services fournis dans le secteur de l'éducation

Activité 1 : Amélioration° de l'exécution° budgétaire

Activité 2 : Transfert des subventions des enseignants

Activité 3 : Renforcement de la gouvernance au niveau des écoles

Composante 4. Amélioration de la capacité du gouvernement local à délivrer des services publics de qualité.

Activité 1 : Renforcement de capacité des Communes

Activité 2 : Amélioration des revenus des Communes

Activité 3 : Transfert des subventions aux Communes

Les activités du projet cadrent parfaitement aux mandats du Programme PREA, la coordination des moyens et appuis lui sera confiée, tandis que la mise en œuvre et les investissements seront réalisés par les Ministères Techniques tels que le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole, le Ministère de l'Education National et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

La réalisation de la Composante 4 permettra aux communautés locales des communes bénéficiaires, via un processus de budget participatif, d'inclure dans leurs priorités la réhabilitation ou la construction d'infrastructure telle que écoles, centre de santé de base, pistes rurales, marchés communaux... dans leur circonscription. La mise en œuvre de cette Composante sera assurée par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Les investissements pour la réalisation d'infrastructures se feront via le Fonds de Développement Local (FDL).

Bien que revêtant toutes les quatres le caractère « réforme », l'activité 3 de la Composante 4 s'occupe de la réalisation physique d'infrastructures au niveau des communautés de base. Sa mise en œuvre pourrait ainsi engendrer des impacts potentiels sur l'environnement. D'où, la nécessité, à son niveau, de la conception d'un « Cadre de Gestion Environnementale et Sociales – CGES ».

Le présent document constitue le CGES du nouveau projet PAPSP, établi sur la base des analyses des différentes activités du projet pouvant avoir des impacts potentiels sur l'environnement.

1.2 Objectif du cadre de gestion environnementale et sociale

L'objectif du CGES est d'établir un processus de tri et de sélection environnemental et social qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du PAPSP au stade de planification. A ce titre, il sert d'outil de travail pour la gestion de l'environnement correspondante au projet.

La procédure de revue environnementale et sociale du CGES sera intégrée à la procédure d'approbation et de financement générale des sous-projets, et sera à la fois conforme aux lois nationales et aux politiques de sauvegarde pouvant être déclenchées.

Le CGES détermine aussi les dispositions organisationnelles et opérationnelles durant la mise en œuvre et le suivi des activités du projet, y compris celles relatives au renforcement des capacités.

1.3 Méthodologie de conduite du CGES

Une étude des documents existants a été menée en premier lieu pour (i) bien cerner le cadre du Projet, ses objectifs, les résultats attendus, les activités à mener, l'étendue et la durée, (ii) analyser le cadre légal du projet ainsi que le cadre par rapport aux Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale, (iii) analyser les activités liées à sa mise en œuvre, (iv) identifier et évaluer les impacts des activités du projet sur l'environnement et (v) définir le cadre de la gestion environnementale ainsi que sa mise en œuvre.

Il y a également eu des rencontres avec les différents acteurs, notamment l'équipe technique du FDL, la Directrice de la Cellule environnementale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, l'équipe chargée du Programme de la Banque Mondiale, les responsables du projet au niveau du PREA.

Des consultations publiques ont été entreprises au niveau de quelques communes concernées par le projet. Un document de synthèse du projet et de l'étude a été affiché au niveau des bureaux de la commune.

Le consultant a tenu des réunions d'information au cours desquelles les bénéficiaires pouvaient exprimer leur préoccupation relative à la mise en œuvre d'un tel projet.

2 DESCRIPTION GENERALE DES SOUS PROJETS

2.1 Mécanisme de tri des sous-projets et critères d'éligibilité

Toutes les communes dans le territoire malgache ont le droit au tirage. Elles peuvent présenter la requête auprès de FDL.

Le mécanisme se fait en huit étapes :

Etape 1 : Examen d'éligibilité

FDL procède à l'examen d'éligibilité des communes en fonction des critères ci-après :

- Possession d'un Budget Primitif de l'année en cours,
- Possession d'un Compte Administratif de l'année passée, visé par le Chef de district,
- Pour les Communes Rurales de 2^{ème} catégories, avoir un Secrétaire Technique et Comptable certifié par l'Institut National de Formation Administrative (INFA)

Etape 2 : Appui aux communes non éligibles :

Lorsque la commune ne remplit pas les critères, FDL appuie pour les rendre éligibles. Cet appui consiste en :

- Formation en vue de les aider à être éligibles aux financements du FDL
- Thématique 1: comptabilité, gestion financière, budget communal et compte administratif

Etape 3 : Formulation de sous-projet

Pour les communes éligibles, elles sont appuyées par FDL dans la formulation des sous-projets. Dans ce cadre, l'appui consiste en :

- Formation en matière d'ouvrage communal, passation de marchés
- Formulation des sous-projets par les communes
- Consultation et avis des services techniques

Etape 4 : Signature des conventions de financement

Après examen de la demande de financement par FDL, les deux parties (FDL et Communes), procèdent à la signature de la convention de financement.

Etape 5 : Transfert de fonds

FDL établit la décision de transfert de fonds et envoie les dossiers de transfert au niveau du Trésorier qui va exécuter le transfert au niveau des communes. Cette dernière constitue un Comité d'Appel d'Offres et procède à la passation des marchés.

Etape 6 : Mise en œuvre des sous-projets

La commune attribue le marché aux tâcherons qui répondent au mieux au cahier des charges. Le tacheron adjudicataire exécute le marché conformément au contrat avec la Commune sous le contrôle et suivi d'un comité de suivi communal.

FDL se charge également du suivi et de l'accompagnement des communes au cours de la réalisation et participe à la réception des travaux.

Etape 7 : clôture des sous-projets

La Commune bénéficiaire du fonds FDL élabore un rapport final selon le canevas établi par FDL. Ce dernier effectue la validation du rapport et clôture les sous-projets.

Etape 8 : Audit technique et financier

Le financement de FDL est soumis à l'audit technique et financier qui concernent également les sous-projets.

Le processus d'éligibilité des Communes pour bénéficier d'un fonds et les étapes d'avancement des sous-projets se résument dans la figure ci-après :

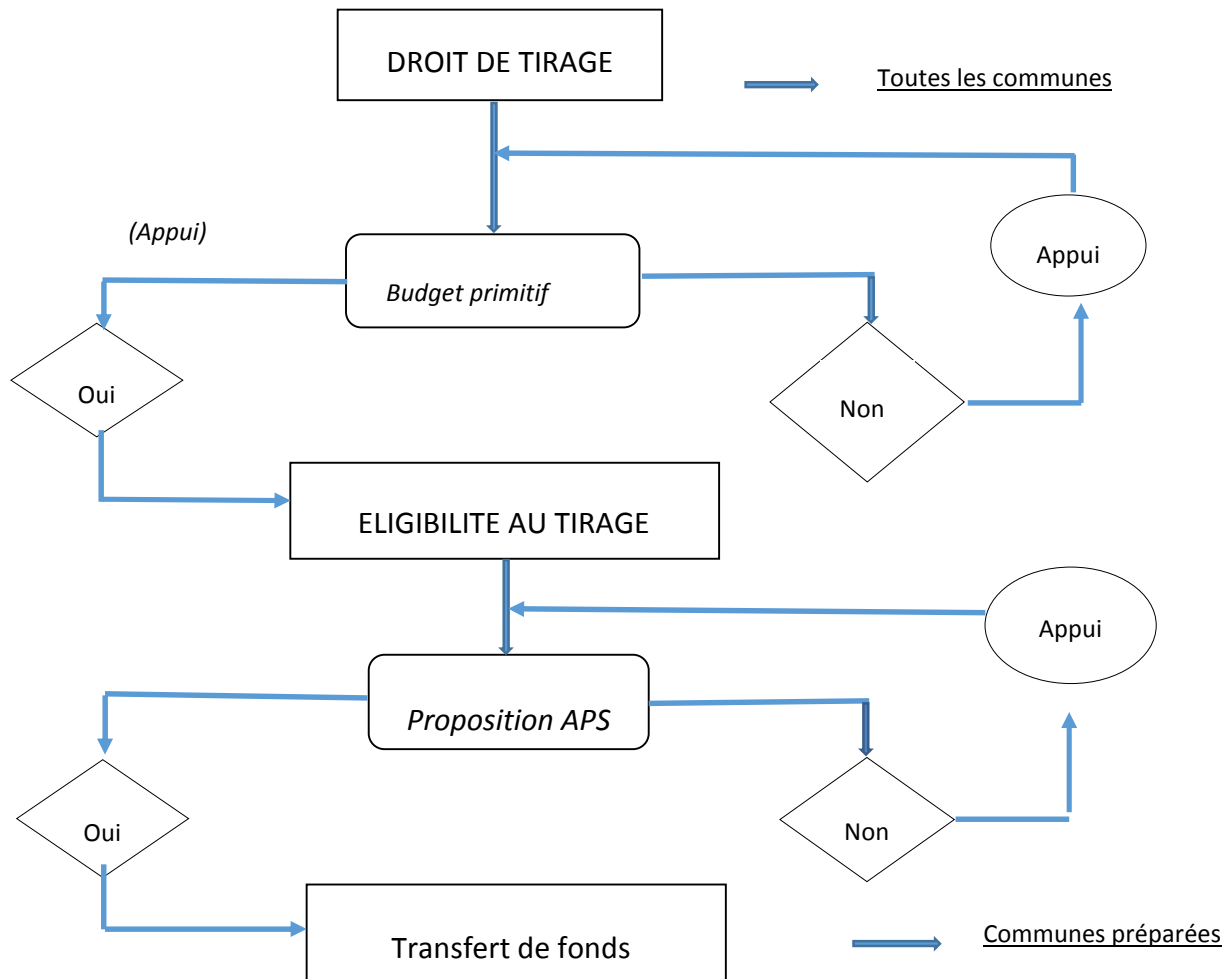


Figure 1 : Processus d'éligibilité des Communes au sein du FDL

2.2 Les sous-projets à financer par le don de la Banque Mondiale dans le cadre du PAPSP

En concertation avec FDL (voir PV de réunion du 27 janvier 2016 en annexe 1), le fonds de 5 Millions d'USD prévu pour financer 1000 sous-projets, soit en moyenne 5 000 USD par sous-projet, est un don destiné à améliorer la résilience des communes vulnérables. En effet, il va permettre l'augmentation du taux d'accès aux infrastructures de base telles que école, centre de santé, eau potable et aux infrastructures secondaires de base telles que les marchés, les voies de desserte et les bureaux communaux.

Les communes cibles sont essentiellement les Communes Rurales catégorie 2. Elles sont caractérisées par un faible budget annuel et font l'objet de vulnérabilité récurrente de toutes sortes; alors la subvention transférée par FDL dans ce projet constitue le fonds propre pour la réalisation du sous-projet.

Les sous-projets à financer par le don sont les nouvelles constructions, ou extension ou la réhabilitation des infrastructures telles que :

- Ecole,
- Centre de santé de base (CSB1) et réhabilitation de centre de santé existant (CSB1, CSB2, CHD),
- Bureau administratif et logement de personnel,
- Marché communal,
- Voie de desserte,
- Ouvrage de franchissement,
- Ouvrage d'eau potable
- Acquisition de mobiliers scolaires,

Il est à noter que l'abattoir ne peut plus être financé dans le cadre du don de la Banque Mondiale puisque compte tenu des exigences établies par le Ministère tutelle concernant la mise en place d'un abattoir, le coût de l'infrastructure dépasse largement le 5 000 USD.

Le processus adopté par FDL avant l'octroi du fonds implique les Ministères techniques afin de garantir la cohérence du sous-projet avec les politiques sectorielles.

Les infrastructures de base respecteront les normes techniques sectorielles tout en s'adaptant aux conditions locales du site du sous-projet, notamment aux conditions climatiques, environnementales et sociales ainsi qu'à la nature des matériaux locaux.

Eu égard aux communes cibles, les sites potentiels se situent en milieu rural, parfois assez reculés.

La mise en œuvre des sous-projets se fait par tâcheronnage. Ainsi, des équipes de tâcherons composées d'ouvriers spécialisés et de main d'œuvre réaliseront l'ensemble des travaux. Les ouvriers peuvent être recrutés localement, où à défaut, ils peuvent provenir d'une autre localité.

Les tâcherons utilisent des outillages de maçonnerie, de fouille et de menuiserie.

Les matériaux utilisés proviennent des quincailleries dans les environs, et des matériaux locaux confectionnés ou achetés sur place.

NOUVELLE CONSTRUCTION

Se référant aux réalisations antérieures de FDL avec des coûts similaires si on tient compte du taux d'inflation, les infrastructures à réaliser dans le cadre du PAPSP auront la même nature et dimension que les précédentes. Les photos d'illustrations par type de sous-projet dans la présente étude sont celles déjà réalisées par FDL et qui serviront de modèle aux futures infrastructures.

2.2.1 Ecole : nouvelle construction de salles de classe

Type :

Ils s'agit de bâtiment en dur (en maçonnerie de brique ou en parpaing) ou semi-dur (soubassement en dur et mur supérieur en matériaux locaux), les piliers sont en béton armé, la toiture en tôle ondulé galvanisé ou en chaume. Les menuiseries sont en bois.

Le choix du type d'infrastructure est dicté par les conditions environnementales du site et la disponibilité en matériaux locaux. En effet, dans les zones où il fait très chaud, les bâtiments semi-durs seront adoptés, dans les zones à température modérée, ce serait plutôt du bâtiment en dur.



Photo 1 : Nouvelle école réalisée par FDL à Ambolomadinika

Dimension :

Le bâtiment occupe une superficie totale de 60 m² qui peut être divisée en deux salles de dimension 5m x 6m de chaque.

Le croquis est présenté en annexe 2

Infrastructure annexe:

Latrines à deux compartiments, à fosse sèche

Fosse à ordures de dimension 1m x 2m x 2m

Un point d'eau (puits ou branchement d'eau)

Consistance de travaux :

Fouille en terrain meuble,

Mise en œuvre de béton ordinaire et béton armé,

Mise en œuvre de maçonnerie de brique ou parpaing,

Pose de menuiserie en bois,

Pose de ferme en bois,

Pose de toiture

2.2.2 Centre de santé : nouvelle construction de centre de santé de base 1

Type :

Il s'agit de bâtiment en maçonnerie de brique ou en parpaing avec des piliers en béton armé. La toiture est en tôle ondulé galvanisé. Les menuiseries sont en bois.



Photo 2 : Nouveau centre de santé réalisé par FDL à Ankarahara

Dimension :

Le bâtiment occupe une superficie totale de 60 m² qui peut être divisée en trois salles dont la salle de soin, la salle d'accouchement et la salle d'attente.

Le croquis est présenté en annexe 2.

Infrastructure annexe:

Latrines à deux compartiments, à fosse septique ou à fosse sèche

Fosse à ordures assimilées à des ordures ménagères de dimension 1m x 2m x 2m

Unité de traitement des déchets médicaux et infectieux conformément au plan national de gestion des déchets médicaux à Madagascar

Un point d'eau (puits ou branchement d'eau)

Consistance de travaux :

Fouille en terrain meuble,

Mise en œuvre de béton ordinaire et béton armé,

Mise en œuvre de maçonnerie de brique ou parpaing,

Pose de menuiserie en bois,

Pose de ferme en bois,

Pose de toiture

2.2.3 Bureaux administratifs

Type :

Ils s'agit de bâtiment en dur (en maçonnerie de brique ou en parpaing) ou semi-dur (soubassement en dur et mur supérieur en matériaux locaux), les piliers sont en béton armé, la toiture en tôle ondulé galvanisé ou en chaume. Les menuiseries sont en bois.

Le choix du type d'infrastructure est dicté par les conditions environnementales du site et la disponibilité en matériaux locaux. En effet, dans les zones où il fait très chaud, les bâtiments semi-durs seront adoptés, dans les zones à température modérée, ce serait plutôt du bâtiment en dur.



Photo 3 : nouveau bureau de Commune réalisé par FDL à Ambalaroka

Dimension :

Le bâtiment occupe une superficie totale de 60 m² qui peut être divisée en trois salles (4m x 5 m) de chaque.

Le croquis est présenté en annexe 2

Infrastructure annexe:

Latrines à deux compartiments, à fosse septique ou à fosse sèche

Fosse à ordures assimilées à des ordures ménagères de dimension 1m x 2m x 2m

Un point d'eau (puits ou branchement d'eau)

Consistance de travaux :

Fouille en terrain meuble,

Mise en œuvre de béton ordinaire et béton armé,

Mise en œuvre de maçonnerie de brique ou parpaing,

Pose de menuiserie en bois,

Pose de ferme en bois,

Pose de toiture

2.2.4 Logement de personnel (médecins ou d'enseignants)

Type :

Il s'agit de bâtiment en maçonnerie de brique ou en parpaing avec des piliers en béton armé. La toiture est en tôle ondulé galvanisé ou en chaume selon le site du projet. Les menuiseries sont en bois dur.

La vue en plan est présentée en annexe 2.

Dimension :

Le bâtiment occupe une superficie totale de 45 m² qui peut être divisée en trois chambres (4m x 3m) de chaque, équipée de douche et de cuisine.

Infrastructure annexe:

Latrines à un compartiment, à fosse septique ou à fosse sèche

Fosse à ordures assimilées à des ordures ménagères de dimension 1m x 1m x 1m

Un point d'eau (puits ou branchement d'eau)

Consistance de travaux :

Fouille en terrain meuble,

Mise en œuvre de béton ordinaire et béton armé,
Mise en œuvre de maçonnerie de brique ou parpaing,
Pose de menuiserie en bois,
Pose de ferme en bois,
Pose de toiture

2.2.5 Hangar pour marché communal

Type :

Deux hangars constituent le marché communal. Chacun des hangars est formé de quatre poteaux en béton armé ou en maçonnerie de brique, des fermes en bois dur, de toiture en tôle ondulé galvanisé, des étales en béton armé. Il n'y a pas de mur de remplissage.



Photo 4 : Marché communal réalisé par FDL à Ambalaskoa

Dimension :

Le marché occupe une superficie totale de 50 m² et peut contenir 40 petits commerçants. Chaque hangar mesure ainsi 10m x 5m.

Le croquis est présenté en annexe 2.

Infrastructure annexe:

Latrines à deux compartiments, à fosse sèche

Fosse à ordures assimilées à des ordures ménagères de dimension 1m x 2m x 2m

Un point d'eau (puits ou branchement d'eau)

La vue en plan est présentée en annexe 1.

Consistance de travaux :

- Fouille en terrain meuble,
- Mise en œuvre de béton ordinaire et béton armé,
- Mise en œuvre de maçonnerie de brique ou parpaing,
- Pose de menuiserie en bois,
- Pose de ferme en bois,
- Pose de toiture

2.2.6 Infrastructure d'eau potable

L'infrastructure d'eau potable peut être de deux types : (i) Branchement avec le réseau d'eau existant pour alimenter quelques bornes fontaines publiques, (ii) puits ou forages équipés de pompe à motricité humaine.



Photo 5 : Puits équipé de pompe à motricité humaine réalisé par FDL à Ambodiangezoka

Consistance des travaux :

Dans le cas du branchement avec le réseau existant, les travaux consistent surtout à creuser la tranchée, poser la conduite, remblayer et compacter la tranchée, confectionner des bornes fontaines en béton armé.

Concernant le puits ou le forage, creuser manuellement le puits de 1 mètre de diamètre ou le forage jusqu'à une certaine profondeur qui garantit les besoins en eau journaliers des usagers, mettre en place des buses, mettre en place la pompe, aménager la margelle et l'aire d'assainissement en maçonnerie.

REHABILITATION :

2.2.7 Réhabilitation de bâtiment : école, centre de santé, bâtiments administratifs et logement de personnel,

Les travaux consistent généralement à remplacer ou renforcer des éléments du bâtiment existant. Il s'agit en effet de travaux de démolition et de remplacement de toiture, de fermes, de mur et enduit et des menuiseries. Il pourrait également y avoir de reprise de joint de mur, reprise d'enduit et de peinture.

2.2.8 Remise en état de piste en terre et ponceau

La remise en état d'une piste en terre comprend à la fois la réhabilitation de la chaussée, la réhabilitation ou la création d'ouvrage d'assainissement et éventuellement la remise en état des ouvrages de franchissement s'il y en a. La longueur moyenne de la piste est de 10 km avec ouvrage de franchissement.



Photo 6 : Piste réhabilitée par FDL

Consistance de travaux :

- Reprofilage léger de la chaussée,
- Remblayage des points noirs par des matériaux sélectionnés de type quartzite,
- Creusement de fossées en terre latérales et exutoire,
- Rejointoiement de piliers en maçonnerie de moellons,
- Réparation ou remplacement de tablier des ponceaux

MOBILIERS ET MATERIELS

2.2.9 Acquisition de mobiliers scolaires et de bureau en bois

Les mobiliers scolaires sont composés des tables-bancs pour les élèves et des tables de bureau et chaises pour l'enseignant. L'acquisition se fait par voie d'appel d'offres aux fournisseurs et à livrer sur site.

Les mobiliers sont confectionnés en bois (pin ou autre bois dur du pays).

3 CADRE LEGAL NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEGARDE

3.1 Cadre legal national en matiere de gestion de l'environnement

3.1.1 Les dispositions légales

La Charte de l'Environnement formule une obligation d'entreprendre une étude d'impact avant d'autoriser tout investissement privé ou public susceptible de porter atteinte à l'environnement. Pour donner suite à cet énoncé, un régime administratif a été mis en place par le Décret n° 95-377 du 23 mai 1995 visant la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE). Ce régime a par la suite été amendé par le Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 et à nouveau par le Décret n° 2004-167 du 03 février 2004 modifiant certaines dispositions du Décret n° 99-954.

Essentiellement, le décret MECIE stipule que tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement est soumis, selon la nature technique, l'ampleur de ces projets et la sensibilité de leurs milieux d'implantation, à une étude d'impact environnemental (EIE) ou à un programme d'engagement environnemental (PREE).

L'étude d'impact environnemental est une obligation qui s'applique à des projets susceptibles d'engendrer des effets importants, alors que le Programme d'Engagement Environnemental vise les projets susceptibles d'avoir des effets plus circonscrits.

La liste de diverses catégories de projets exigeant une EIE est définie dans l'annexe I du MECIE.

Les activités qui sont obligatoirement assujetties à un PREE sont définies dans l'annexe II du MECIE.

L'annexe I et l'annexe II du MECIE sont présentés dans l'annexe 3 du présent rapport.

3.1.2 Le projet PAPSP par rapport au cadre legal national

Il est à rappeler ici que le projet consiste essentiellement à des nouvelles constructions, extension ou réhabilitation des infrastructures existantes. Vu le coût moyen des sous-projets, les infrastructures seront de petite taille. Elles ne figurent ni dans l'annexe I ni dans l'annexe II du décret MECIE.

3.1.3 Conclusion sur le cadre légal national

Vue la nature et la petite taille des sous-projets à financer, ils ne figurent ni dans l'annexe I, ni dans l'annexe II du décret MECIE. En conséquence, les sous-projets ne requièrent aucune évaluation environnementale

3.2 Les Politiques de Sauvegarde déclenchées par le projet

L'appui de la Banque Mondiale au PAPSP fait en sorte que le projet doit se conformer aux politiques de sauvegarde de cette Institution internationale.

En effet, la Banque s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles dont un sous-ensemble requiert que certains impacts environnementaux potentiellement négatifs et certains impacts sociaux sélectionnés en vertu de leur caractère stratégique découlant des projets d'investissement du Groupe de la Banque soient identifiés, évités ou minimisés quand cela est possible.

En analysant la consistance, l'étendue, et les impacts négatifs générés par l'exécution du projet, les politiques de sauvegarde les plus susceptibles de s'appliquer au PAPSP sont (i) la **PO 4.01** relatives à l'Évaluation environnementale et (ii) la **PO 4.12** – Réinstallation involontaire de personnes (décembre 2001).

3.2.1 Catégorisation des sous-projets selon PO 4.01

La démarche prévue dans la Politique PO.4.01 consiste à faire la catégorisation du projet en fonction des effets négatifs qu'il est susceptible d'avoir sur les populations humaines ou sur des zones importantes du point de vue de l'environnement.

- a. **Catégorie A** : si le projet risque d'avoir sur l'environnement des incidences très négatives, névralgiques, diverses ou sans précédent. Ces effets peuvent être ressentis dans une zone plus vaste que les sites d'installations faisant l'objet des travaux.

Pour les projets de catégorie A, l'Emprunteur doit mener une étude d'impact sur l'environnement comprenant l'examen des incidences environnementales négatives et positives que peut avoir le projet, à les comparer avec d'autres options réalisables, et les recommandations des mesures nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer, ou compenser les incidences négatives du projet et améliorer sa performance environnementale.

- b. **Catégorie B** : si les effets négatifs qu'il est susceptible d'avoir sur les populations humaines ou sur des zones importantes du point de vue de l'environnement – zones humides, forêts, prairies et autres habitats naturels etc..., sont moins graves que ceux d'un projet de catégorie A. Ces effets sont d'une nature très locales ; peu d'entre eux (sinon aucun) sont irréversibles ; et dans la plupart des cas, on peut concevoir des mesures d'atténuation plus aisément que pour les effets des projets de catégorie A.

L'évaluation environnementale peut varier d'un projet à l'autre mais elle a une portée plus étroite que celle des projets de catégorie A. Elle consiste à examiner les effets négatifs et positifs que pourrait avoir le projet sur l'environnement et à compenser les effets négatifs et d'améliorer la performance environnementale.

- c. **Catégorie C** : si la probabilité de ses effets négatifs sur l'environnement est jugée minime ou nulle

Les textes relatifs aux politiques PO4.01 sont portés en annexe 4 du présent rapport.

3.2.2 Catégorie du projet PAPSP par rapport aux Politiques PO 4.01

En analysant la consistance des travaux correspondant à chaque type de sous-projet, les activités à entreprendre touchent les différents éléments de l'environnement, notamment le milieu physique, biologique, humain et socio-économique.

Toutefois, l'intensité des impacts négatifs est moyenne, l'étendue est localisée au niveau de l'emprise du site du projet et la durée des impacts négatifs durant les travaux peut être classifié comme ponctuel. Les impacts négatifs au cours de l'exploitation des sous-projets nécessitent des mesures et des dispositions à prendre pour les prévenir, atténuer et corriger.

De ce fait, le projet est classé « **Catégorie B** » selon l'ISDS présenté en annexe 5. L'analyse des effets négatifs et positifs des sous-projets ainsi que l'analyse des mesures environnementales pour les compenser fait l'objet de la Section 5 de la présente étude.

Par type de sous-projet, une fiche de filtration environnementale présentée en annexe 6 sera utilisée pour préciser la catégorie du sous-projet à financer conformément à la catégorisation de la PO 4.01.

3.3 Analyse de concordance du cadre légal national et des Politiques de sauvegarde en matière de gestion de l'environnement

Le tableau ci-après montre la concordance et la divergence du cadre légal national et les Politiques de sauvegarde en matière de gestion de l'environnement lié aux investissements.

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

	LOIS NATIONALES	POLITIQUES DE SAUVEGARDE
Points communs	La charte de l'environnement malgache stipule dans son article 13 que les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact dont les règles de procédures sont fixés par le décret MECIE	La Banque exige que les projets qui lui sont présentés pour financement fassent l'objet d'une évaluation environnementale
	Sur la base d'un descriptif succinct du projet présenté par le promoteur, l'Office National de l'Environnement procède à une catégorisation préalable qui permet d'identifier si un projet doit faire l'objet d'une EIE, d'un PREE ou ni l'un ni l'autre	Pour chaque projet envisagé, la Banque procède à un examen préalable afin de déterminer la portée que doit avoir l'évaluation environnementale et le type d'instrument à employer. Elle classe le projet dans l'une des 4 catégories existantes
	Le processus d'exécution de l'EIE et du PREE comporte la consultation du public dans la formulation du projet et au cours de la mise en oeuvre	Pour tous projets de Catégories A et B, l'emprunteur consulte les groupes affectés par le projet et les organisations non-gouvernementales sur locales sur les aspects environnementaux du projet
	Les modalités de la participation du public à l'évaluation sont décrites dans le décret MECIE	Diffusion d'information en vue des consultations fructueuses entre emprunteur et groupes affectés par le projet. L'emprunteur fournit un document sous une forme et dans une langue compréhensible par les groupes consultés

Différences	<p>Le décret MECIE classe les investissements en deux catégories : ceux qui requièrent une EIE sont décrits dans l'annexe I, ceux qui requièrent un PREE sont mentionnés dans l'annexe II ; les deux listes étant exhaustives.</p> <p>Les investissements ne figurant pas dans ces listes ne font d'aucun objet d'évaluation environnementale</p>	<p>Les Politiques de la Banque font mention de 4 catégories de projets. Elles donnent les définitions de chaque catégorie sans être exhaustive. La catégorisation nécessite ainsi une évaluation préalable des impacts du projet sur l'environnement</p>
	<p>Les procédures d'évaluation environnementale comportant les modalités d'exécution, les organes concernés, les frais d'évaluation sont explicitées dans le décret MECIE</p>	<p>Aucune précision ni sur le responsable de la catégorisation, ni sur la mise en œuvre</p>

Tableau 1 : Analyse du cadre légal national et des Politiques de sauvegarde en matière de gestion de l'environnement

3.4 Conclusion sur les résultats de l'analyse de concordance entre les lois nationales et les Politiques environnementales

Le cadre légal national et les Politiques de sauvegardes visent les mêmes objectifs. De ce fait, ils ne sont pas contradictoires. Toutefois, il faut noter la divergence et l'inexistence de similarité entre les catégories définies par les textes légaux nationaux et les Politiques de sauvegarde.

Le présent projet ne figure ni dans la liste de l'annexe I ni dans celle de l'annexe II, pourtant il est classé Catégorie B par la PO 4.10. Il faut ainsi examiner les effets négatifs et positifs que pourrait avoir le projet sur l'environnement et recommander toutes mesures éventuellement nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs et améliorer la performance environnementale

4 SITUATION INITIALE DU MILIEU ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES SOUS-PROJETS

4.1 Zone d'intervention du projet

Les communes cibles du projet PAPS se situent généralement en milieu rural. Elles sont réparties dans les 22 régions que compte le pays.



Sur le plan administratif, Madagascar est divisé en 6 Provinces, 22 Régions, 114 Districts et 1695 Communes.

Carte 1 : Division administrative de Madagascar

4.2 Description du milieu physique

4.2.1 Le relief



Le relief divise le pays en trois bandes, une bande côtière étroite à l'est, des hauts plateaux au centre et une zone de plateaux plus bas et de plaines à l'ouest.

Les hauts plateaux centraux ont une altitude oscillant entre 800 et 1500 m et couvrent 60 % de l'île ; ils s'élèvent brusquement lorsqu'on approche le pays par la côte-est et descendent beaucoup plus doucement vers les vastes plaines de l'ouest. Les hauts plateaux comptent trois principaux massifs : au nord, le Tsaratanana, qui possède le plus haut sommet de l'île (un pic volcanique de 2 876 m d'altitude), au centre l'Ankaratra et au sud l'Andringitra.

Carte 2 : Carte de relief de la zone d'intervention

4.2.2 Le climat



Madagascar est découpé en cinq zones climatiques :

1. Au nord et nord-ouest, la région reçoit des pluies annuelles abondantes pendant la mousson, période qui dure de décembre à avril. Le climat est de type tropical et les températures varient de 15 à 37 °C.
2. Sur la côte est, du nord-est au sud-est, règne un climat tropical humide et la côte rectiligne est exposée annuellement aux alizés et aux cyclones dévastateurs, entre les mois de janvier et mars.
3. La grande région de l'ouest de Madagascar est moins pluvieuse que la précédente et se caractérise par des savanes. Les températures y varient de 10 à 37 °C.

Carte 3 : Carte de précipitation de la zone d'intervention

4. Au centre de l'île, les Hautes Terres se trouvent à une altitude qui varie de 1 200 à 1 500 m. Le climat peut être assimilé à un climat de type subtropical à pluies estivales dominantes, avec des températures annuelles moyennes de l'ordre de 20 °C.
5. L'extrême sud de la Grande Île est très sec et les pluies sont rares. L'amplitude thermique est très élevée allant de 16 °C à 40 °C. Le climat est de type subdésertique.

L'île subit l'influence des alizés et de la mousson. Il existe deux saisons : la saison des pluies (saison chaude), de novembre à avril, et la saison sèche (saison fraîche), de mai à octobre.

Dans le passé, d'importantes variations climatiques et environnementales (« hyper variations ») semblent avoir touché certaines parties de la grande île.

Actuellement, Madagascar subit le changement climatique. Ce qui fait que toutes les parties littorales sont exposées aux cyclones dévastateurs chaque année, y compris l'extrême sud.

4.2.3 L'hydrographie



De la disposition des montagnes dans le sens de la plus grande longueur de Madagascar, il résulte que l'arête principale partage tout le pays en deux versants : l'un oriental, beaucoup plus étroit, tributaire de l'Océan Indien; l'autre occidental, cinq ou six fois plus large, qui porte ses eaux au canal de Mozambique.

Carte 4 : Carte de l'hydrographie de la zone d'intervention

Le versant oriental est sillonné transversalement de nombreuses rivières torrentueuses dont l'embouchure est généralement obstruée par deux causes météorologiques. En premier lieu, la mousson du Sud-Est, venant de l'Océan Indien, amoncelle le long du littoral des cordons de sable; en second lieu, les pluies diluviennes qui tombent dans le pays pendant l'hivernage ("saison des pluies") grossissent considérablement les cours d'eau et, charriant des terres ainsi qu'une foule de débris organiques arrachés aux rives, déposent, sur le talus des sables, des alluvions qui se changent peu à peu en deltas marécageux. Le versant oriental de Madagascar n'a qu'un petit nombre de cours d'eau méritant d'être cités. Les plus importants sont le Maningory, qui débouche dans la mer au Sud de Nosy Boraha (l'île Sainte Marie); le Mangoro, qui, après avoir coulé du Nord au Sud au pied de la grande chaîne, tourne brusquement vers l'Est avant de se jeter dans l'océan; le Mananjara et le Mananara, qui ont leur embouchure plus au Sud. Ajoutons à cela le canal des Pangalanes, creusé parallèlement à la côte orientale et qui relie Foulpointe à Farafangana.

En raison de sa largeur, qui est de 3 à 4 degrés, le versant occidental de l'île possède des fleuves plus importants. Les principaux d'entre eux sont, en allant du Sud au Nord : l'Onilahy qui tombe dans la baie de Saint-Augustin; le Mangoky (Mangoka); le Tsiribihina (Tsijobonina), formé par la réunion du Mahajilo et du Mania; le Manambolo; le Manambaho; le Mahavavy (Marambitsy) qui se jette dans la baie Cajembi; l'Ikopa, le fleuve le plus considérable de l'île, qui sur sa rive droite se grossit d'une rivière importante, le Betsiboka, et

finit dans la baie Bombétoka : enfin le Sofia, versant ses eaux dans une lagune qui débouche dans la baie Mahajamba. La plupart de ces cours d'eau de Madagascar, coupés de rapides, ou ayant leur lit obstrué de roches transportées par les grandes eaux, ne sont pas navigables.

Il existe dans l'étendue de Madagascar un certain nombre de lacs, mais ils sont tous de faible dimension. Les seuls qui méritent d'être mentionnés sont : le lac Alaotra à l'Ouest de Fenoarivo; le lac Itasy, dans le plateau et à peu près au centre de l'île; le lac Kinkony au Nord-Est du cap Saint-André. Sur la côte Sud-Ouest de Madagascar sont les deux lagunes salées d'Otry (Ihotry) et de Tsimanampetsotsy, cette dernière très longue, mais fort étroite. Ces lagunes, découvertes par Grandidier, sont les restes d'anciens estuaires.

4.3 Description du milieu naturel

4.3.1 Faune et flore

Très étirée entre l'équateur et le tropique du Capricorne, Madagascar présente une palette de paysages d'une diversité prodigieuse. Récifs de corail, plages de sable fin, arbres du voyageur, allées de baobabs, jungle aquatique, savanes. La côte nord-ouest est protégée par une barrière corallienne comme un atoll. Le littoral oriental est une chaîne de falaises couronnées d'arbres géants. À l'intérieur, au nord, des cuvettes fertiles ; au sud, une brousse d'épineux ; au centre, des montagnes.

L'île n'abrite plus qu'une partie de sa forêt primaire, mais elle reste un des endroits les plus riches en termes de biodiversité sur la planète, avec de nombreuses espèces de faune et de flore endémiques.

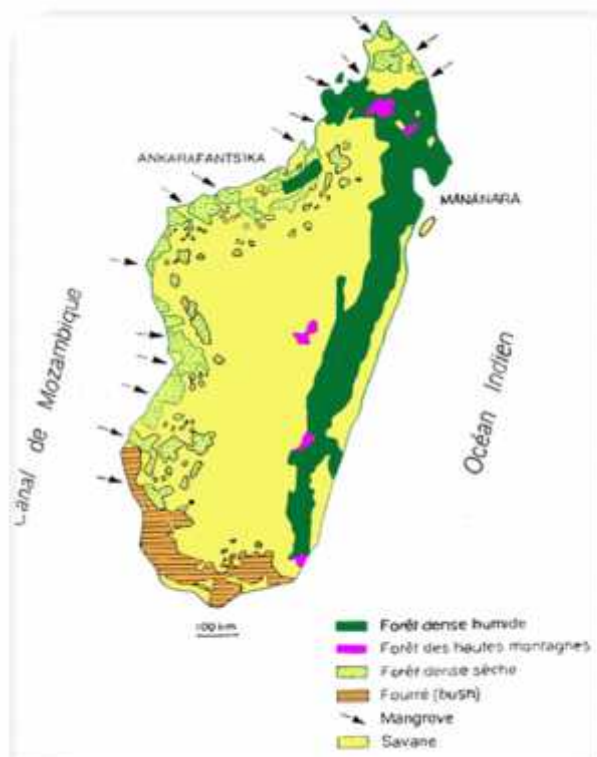
L'isolement biogéographique de Madagascar, la variété des climats et des reliefs ont favorisé le développement d'une faune et flore unique au monde, en partie endémique (dont par exemple l'hapalémur gris du lac Alaotra (*Hapalémur alaotrensis*), unique primate au monde à vivre dans des roseaux).

Des millions d'hectare d'aire protégée sont réparties un peu partout dans la grande île. Des lois et des réglementations sont appliquées en ce qui concerne la construction d'infrastructure à proximité de ces zones.

Cette biodiversité est cependant très fragilisée par le développement de l'agriculture sur brûlis et par la déforestation en partie illégale.

4.3.2 La couverture végétale

Madagascar est caractérisé par une diversité de la couverture végétale, à savoir :



- Nord : forêt des hautes montagnes, forêt dense humide
- Sud : fourré (bush)
- Est : forêt dense humide
- Ouest : forêt dense sèche, savane
- Centre : savane
- Littoraux ouest et nord : mangroves

Carte 5: Couverture végétale de la zone d'intervention

4.4 Description du milieu humain

4.4.1 Démographie

Le dernier recensement général officiel de la population et de l'habitat (RGPH) à Madagascar s'est déroulé en 1993, et jusque là les données démographiques du pays communiquées et utilisées résultent des estimations, projections ou extrapolation de l'INSTAT (Institut National de la Statistique) ou d'autres organismes intervenant à Madagascar. Ainsi, selon les données de la Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales/Instat, Madagascar compterait un peu plus de 22 millions d'habitant en 2015.

4.4.2 La composition ethnique :

La population malgache est communément subdivisée en dix-huit grandes ethnies, dont les berceaux provinciaux des ethnies sont présentés dans le tableau ci-après :

Ethnies	Berceau provincial
Antakarana, Sakalava, Tsimihety	Antsiranana
Sakalava, Vezo	Mahajanga
Betsimisaraka, Sihanaka, Bezanozano	Toamasina
Merina	Antananarivo
Betsileo, Antaifasy, Antambahoaka, Antemoro, Antaisaka, Tanala	Fianarantsoa
Mahafaly, Antandroy, Antanosy, Bara, Vezo	Toliara

Tableau 2 : Répartition des ethnies dans les Provinces

4.4.3 Les secteurs d'activités économiques :

Les secteurs les plus importants a Madagascar sont l'agriculture (coton, riz, bois, vanille, minerais) et les services (tourisme).

D'après l'Enquête Nationale sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement réalisée par l'INSTAT en 2012-2013, en général, l'exploitation agricole est de petite taille. La superficie économique moyenne exploitée est de 1,7 Ha au niveau national, contre 1,4 Ha en 2010. La superficie médiane est plus basse, mais plus stable par rapport à la moyenne : 1,0 Ha. D'une façon générale, à Madagascar, l'exploitation agricole se base sur la polyculture, soit environ 82% des ménages agricoles. La monoculture se rencontre surtout en milieu urbain. Le nombre moyen de cultures par ménage, tourne autour de 3 par campagne. Les cultures les plus pratiquées sont le paddy/riz, le manioc, la patate, le maïs, les légumes feuilles et le haricot, dans un ordre d'importance décroissante. Ainsi, en plus du riz, ce sont les produits de substitution de ce riz qui sont les plus cultivés. (Source : annuaire statistique du secteur agricole en 2013)

4.4.4 Les accès aux infrastructures de base

Education

L'État malgache s'est engagé en 2003 à réaliser la scolarisation primaire universelle en instaurant la gratuité de l'enseignement primaire. Ensuite en 2005, l'engagement portait sur l'atteinte des objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT) à l'horizon 2015. Les effectifs scolarisés dans le primaire ont dès lors beaucoup progressé, passant de 3,4 millions en 2003-2004 à 4,3 millions en 2009- 2010. Mais la crise qui prévalait à Madagascar en 2009 a fortement dégradé la situation de l'école.

Il est à noter que la réforme de l'Education est en bonne voie. Dans le cadre du Programme d'Appui aux Innovations et Réformes Educatives (PAIRE), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN), un programme d'appui à la réforme du système éducatif à Madagascar a été décidé à l'issue d'une mission exploratoire, conduite en octobre 2015.

Santé :

L'annuaire du secteur santé en 2013 fait ressortir que la structure des formations sanitaires au niveau du Ministère de la Santé Publique est articulée autour de 4 niveaux de prestations de service dont : (i) le niveau central avec les 12 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) et 1 Hopitaly Manara Penitra (HMP); (ii) le niveau intermédiaire avec les 16 Centres Hospitaliers de référence Régionaux, 8 CHU et 7 HMP au niveau régional, (iii) le niveau périphérique avec les 156 CHRD dont 87 CHRD publics (56 CHD1 et 31 CHD2) et 69 CHRD privés (4 CHD1 et 65 CHD2) ainsi que les 3201 formations sanitaires de base (2588 CSB publics et 613 CSB privés), (iv) le niveau communautaire qui offre des services promotionnels, préventifs et curatifs pour les enfants de moins de 5 ans (PCIMEC).

L'accès à l'eau potable :

Le taux de desserte national en eau potable en 2012 est de 46%. Les infrastructures de desserte sont essentiellement des Bornes Fontaines, Branchement Particulier, Forage équipé de pompe à Motricité humaine, Puits équipés de pompe a Motricité humaine. (*Source : Annuaire de secteur Eau potable et assainissement. Instat 2013*)

4.5 Les enjeux environnementaux:

Le pays est exposé à plusieurs enjeux de la dégradation de l'environnement. Le plus préoccupant est la déforestation par le feu, par l'exploitation anarchique de la forêt, par exploitation illicite de bois précieux ou encore par la culture sur brûlis. Dans tous les cas, la déforestation entraîne l'érosion de la biodiversité et du milieu physique.

4.6 Conclusion sur le cadre biophysique et socio-économique

Ce qu'on peut retenir du cadre biophysique et socio-économique du projet, c'est la diversité des milieux de la zone d'intervention qui implique que le choix technique des infrastructures, les mesures environnementales et sociales, l'approche de mise en œuvre ainsi que la gestion des ouvrages réalisés doivent être adaptés à chaque milieu récepteur

5 IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES SOUS-PROJETS

5.1 Méthodologie d'évaluation des impacts

La première étape dans l'évaluation des impacts et des mesures d'atténuation comprend un processus d'identification, qui résulte de l'analyse de l'interaction du Projet avec l'environnement naturel (milieu physique et biologique) et socio-économique (milieu humain et activités de production) du milieu récepteur. La deuxième étape consiste à classer les effets de ces impacts sur le milieu récepteur selon leur importance. La troisième étape est de proposer les mesures d'atténuation ou de mitigation associées, et de réévaluer l'importance des effets des impacts en considérant la mise en œuvre des mesures associées, afin de dégager les impacts résiduels (ou impact atténués).

5.2 Identification des impacts potentiels

5.2.1 Impacts positifs

Conformément au Manuel de procédures de FDL, les ouvrages à réaliser répondent aux demandes et aux priorités des communautés et permettront d'améliorer la résilience des communes vulnérables. Les impacts positifs de la réalisation de ces ouvrages sont ainsi prépondérants.

En effet, la réalisation des infrastructures de base telle que école, centre de santé, eau potable, assainissement, améliore significativement les conditions de vie et de bien être de la communauté et des usagers. Il en résulte le développement sectoriel tel que l'alphabétisation et l'éducation, la santé, l'hygiène et l'assainissement,...

En outre, l'exécution de travaux entraîne la création d'emplois temporaires pour la population locale. Ce qui se traduit par une amélioration de revenus des ménages.

De même, le projet implique la promotion des petites entreprises, et l'augmentation de revenu pour le fournisseur impliqués dans les travaux ;

Ces infrastructures à usage public peuvent générer des redevances à la commune, elles contribuent ainsi à l'amélioration des revenus des communes bénéficiaires qui à son tour se voient sa capacité d'investir augmenter. Ceci crée un dynamisme de développement au niveau local, régional, voire national.

Plus spécifiquement, les impacts positifs du projet sont les suivants :

Ecole : Construction de nouvelles salles de classe ou réhabilitation de l'existante, fourniture de mobiliers scolaires

Ces équipements permettent le rétablissement ou la création d'un environnement scolaire sain, l'amélioration des conditions de travail pour les instituteurs et d'étude pour les élèves. Cela peut aussi inciter des parents à scolariser leurs enfants. La construction de nouvelles écoles et/ou de nouvelles classes, la réhabilitation des équipements scolaires existants ne sauraient qu'améliorer les conditions de travail des différents acteurs intervenant dans le système éducatif. Cette initiative permettra d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif. Elle favorisera, conformément aux objectifs du gouvernement de Madagascar en matière d'éducation, (augmentation de la capacité d'accueil) et les conditions de travail, l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de relever le taux de scolarisation à Madagascar, une meilleure maîtrise des flux, l'éradication de l'analphabétisme ainsi que la réduction des disparités entre régions.

Centre de santé : nouvelle construction ou réhabilitation

La mise en place des centres de santé aura donc plusieurs impacts positifs sur la santé publique, notamment :

- l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité aux soins, notamment dans le domaine de la santé maternelle (soins obstétricaux d'urgence) ;
- l'augmentation et la diversification de l'offre de services et de soins ;
- la réduction de la mortalité et la morbidité maternelle par l'amélioration des consultations prénatales;
- l'amélioration de la prise en charge des urgences de premier recours dans les postes et centres de santé.

Bâtiments administratifs : nouvelle construction ou réhabilitation

La remise en état ou la construction de nouveaux bâtiments administratifs tels que le bureau de la mairie, le bureau de Fokontany, guichet foncier se traduit par l'amélioration de conditions de travail des agents de l'administration et ainsi leur motivation dans l'accomplissement de leur prestation. Les services fournis à la population seront faits dans la transparence ; alors l'assurance et la confiance des administrés seront renforcées. En outre, l'archivage des documents administratifs sera assuré.

Par ailleurs, un beau bâtiment reflète également l'image du gouvernement local, régional et national.

Marchés communaux : nouvelle construction ou réhabilitation de l'existant

Les équipements marchands vont contribuer au développement de l'économie locale par la commercialisation des produits agricoles et artisanaux locaux, et ainsi l'amélioration des revenus des ménages et à la promotion économique des femmes, des jeunes et des groupes défavorisés. Les échanges économiques, sur le plan local, régional et national seront renforcés.

Avec la réalisation des travaux de construction de marchés, les commerçants et artisans seront dans de meilleures conditions de travail avec les commodités qui accompagnent ces infrastructures. Les marchés sont des espaces de diffusion où toute la production locale (communes et alentours) va converger.

La promotion des produits locaux sur les marchés locaux, régionaux et nationaux et le développement des capacités de stockage et de sécurisation des marchandises seront assurés. La commercialisation sera facilitée ainsi que l'exportation vers d'autres zones. La concurrence sera stimulée ainsi que la recherche de la qualité ; la concentration des marchandises évite aussi les spéculations et la clientèle sera servie au juste prix. Lieu d'échange, les produits extérieurs seront aussi exposés à la disposition des locaux.

Le marché est aussi un milieu de renforcement de la convivialité et permet de raffermir les liens entre les habitants tout comme il offre la possibilité aux services compétents d'inspecter plus convenablement les aliments ; ceci évitera les abattages clandestins de sujets malades ou la vente de produit impropre à la consommation. Sur le plan culturel il est attendu un brassage social et échanges culturels entre les différents groupes sociaux à l'échelle des communes, des régions, du pays et de la sous région.

Piste rurale et ouvrage de franchissement : travaux de réhabilitation

Les principaux impacts positifs attendus sont :

- Au niveau socio-économique : amélioration du flux de la population et des produits agricoles des milieux reculés
- au niveau de la sécurité : l'ouverture de la circulation et le rehaussement des zones basses contribue à la sécurisation des biens des villages environnantes, isolés en période des pluies ;
- Amélioration du confort des usagers et de l'esthétique de la piste ;

Ouvrage d'eau potable : nouvelle construction ou réhabilitation

L'accès de la population aux infrastructures d'eau potable améliore ses conditions socio-sanitaires par la diminution de la prévalence des maladies hydriques.

La population peut faire des épargnes puisque les dépenses liées aux soins de maladies diminuent.

En outre, les femmes qui sont souvent en charge de la corvée d'eau peuvent vaquer aux autres activités génératrices de revenus puisque les ouvrages seront implantés à proximité de leur maison.

Tous ces impacts positifs concourent à l'amélioration de revenus de ménages et ainsi au développement socio-économique de la localité et de la région.

5.2.2 Impacts négatifs

5.2.2.1 Classification des impacts selon leur importance

Les impacts négatifs des sous-projets sur l'environnement sont identifiés en fonction des activités à entreprendre par phase de réalisation. Ainsi, il s'agit d'identifier et d'analyser les impacts (nature et source) sur les composantes environnementales.

La modification du milieu récepteur est évaluée à partir d'un processus de classement de l'importance des impacts. Les impacts sont classés suivant le croisement des critères de probabilité et de gravité.

Probabilité :

La probabilité est le degré d'occurrence de l'impact ou la chance pour que l'impact se produise.

Pour l'évaluation de la probabilité, les échelles suivantes sont définies :

Elevé : l'impact est probable, c'est-à-dire avec plus de 25% de chance de se produire

Moyen : l'impact est possible, c'est-à-dire avec moins de 25% de chance de se produire

Faible : l'impact est improbable, c'est-à-dire avec moins de 2% de chance de se produire

Gravité :

La gravité est définie comme l'intensité ou le degré de l'impact en termes de gain, de dommage, de blessure ou de la perte du milieu récepteur. L'évaluation de la gravité considère la notion d'ampleur (qui est défini comme le degré de variation ou de changement apporté au milieu récepteur initial) et prend en compte la nature de l'impact (positif ou négatif), son étendue spatiale (localisée, locale ou régionale), la date de déroulement et la fréquence des activités et la durée des activités (court terme, moyen terme, long terme ou permanent).

Pour l'évaluation de la gravité, les échelles suivantes sont définies :

Elevé : impacts causant des dommages irréversibles, ou réversibles mais sur le long terme

Moyen : impacts causant des dommages réversibles sur une courte période de temps

Faible : changements imputés au Projet, mais compris dans une gamme normale de variation.

Importance :

L'évaluation de l'importance des impacts découle de la combinaison de la probabilité d'occurrence et de la gravité des impacts.

La matrice suivante présente les degrés d'importance des impacts négatifs résultant de cette combinaison.

Gravité (G) \ Probabilité (P)	Faible	Moyenne	Elevée
Elevée	MOYENNE	MOYENNE	MAJEURE
Moyenne	MINEURE	MOYENNE	MOYENNE
Faible	MINEURE	MINEURE	MOYENNE

Tableau 3 : Evaluation de l'importance (I) des impacts négatifs

Les tableaux qui suivent font état de l'analyse et l'évaluation des impacts négatifs par type de sous-projets :

Les légendes suivantes sont utilisées pour l'évaluation de l'importance de l'impact :

P : probabilité d'occurrence

G : gravité

I : Importance

i. Ecole : construction de nouvelles salles de classe ou réhabilitation des écoles existantes :

PHASE DE PLANIFICATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Choix du site pour les nouvelles constructions Etudes techniques d'avant-projet : choix de la technique et des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conflit social pour le choix du site s'il y a problème foncier ➤ Si site inadéquat à l'ouvrage : risque élevé d'accident au cours de l'utilisation ➤ Si la technique n'est pas adaptée aux conditions climatiques locales, risque de frustrations des usagers 	P : Moyenne G : Moyenne I : Moyenne

PHASE DE CONSTRUCTION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Sol, Air, Eau	Implantation de base vie pour l'entreprise de travaux : location de maison et magasin de stockage, - installation de baraque provisoire à proximité du site	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution du sol, de l'eau, et de l'air par des matières fécales si défécation à l'air libre et Impact sur la santé publique - Tentative de vol de matériaux 	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE
Sol, Eau	Confection ou extraction de matériaux locaux, (sable, briques, moellons, gravillons et graviers, ...)	- Modification de la pente du terrain, alors ébauche de l'érosion du sol par l'extraction de matériaux,	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Amenée d'ouvriers spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Conflits sociaux, ➢ Propagation de maladies notamment MST et VIH/SIDA 	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Sol	Mise en œuvre de travaux de fouille, dépôt sauvage de produit de fouille	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Envasement des champs de culture par les eaux de ruissellement chargé de dépôt de fouille 	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Humain	Mise en œuvre de maçonnerie, de terrassement, de menuiserie, bétonnage	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Accident de travail, ➢ Maladies liées à la manipulation des matériaux 	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Social	Utilisation de l'eau	Conflit d'usage d'eau	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Sol	Utilisation de terre foisonnée pour le mortier des briques	Création d'ébauche d'érosion si la terre est extraite en pente	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Humain	Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	P : Faible G : Moyenne

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
			I : MINEURE

PHASE EXPLOITATION

Air, Sol	Exploitation de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eparpillement de déchets, essentiellement des papiers et des plastiques ➤ Pollution de l'air par brûlage de déchets en plastique ➤ Envahissement de chauves-souris dans le cas de bâtiment en dur qui pourraient être vecteurs de virus 	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
-----------------	-------------------------	---	--

Tableau 4 : Impacts négatifs sur l'environnement d'un sous-projet de construction ou réhabilitation d'école au cours des différentes phases du projet

ii. Centre de santé : nouvelle construction d'un CSB1 ou réhabilitation de centre de santé existant

PHASE DE PLANIFICATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Choix du site pour les nouvelles constructions Etudes techniques d'avant-projet : choix de la technique et des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conflit social pour le choix du site s'il y a problème foncier ➤ Si site inadéquat à l'ouvrage : risque élevé d'accident au cours de l'utilisation 	P : Moyenne G : Moyenne I : Moyenne

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
		➤Si la technique n'est pas adaptée aux conditions climatiques locales, risque de frustrations des usagers	

PHASE DE CONSTRUCTION :

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Sol, Air, Eau	- Implantation de base vie pour l'entreprise de travaux : location de maison et magasin de stockage, - installation de baraque provisoire à proximité du site	- Pollution du sol, de l'eau, et de l'air par des matières fécales si défécation à l'air libre et Impact sur la santé publique - Tentative de vol de matériaux	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE
Sol, Eau	- Confection ou extraction de matériaux locaux, (sable, briques, moellons, gravillons et graviers, ...)	- Modification de la pente du terrain, alors ébauche de l'érosion du sol par l'extraction de matériaux,	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Social	Amenée d'ouvriers spécialisés	➤Conflits sociaux, ➤Propagation de maladies notamment MST et VIH/SIDA	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Sol	Mise en œuvre de travaux de fouille, dépôt sauvage de produit de fouille	➤Envasement des champs de culture par les eaux de ruissellement chargé de dépôt de fouille	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Humain	Mise en œuvre de maçonnerie, de terrassement, de menuiserie, bétonnage	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Accident de travail, ➢ Maladies liées à la manipulation des matériaux 	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Social	Utilisation de l'eau	Conflit d'usage d'eau	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Sol	Utilisation de terre foisonnée pour le mortier des briques	Création d'ébauche d'érosion si la terre est extraite en pente	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Humain	Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
PHASE EXPLOITATION			
Humain	Production de déchets biomédicaux qui peuvent être contaminés notamment par des produits sanguins Déchets d'emballage pharmaceutique, des médicaments pouvant polluer le sol, ou entraîner de l'intoxication en cas d'ingérence par les enfants	Pollution de l'air, du sol et de l'eau par des produits infectés ou toxiques Menace pour la santé publique	P : Elevée G : Elevée I : MAJEURE
Humain	Envahissement de chauves-souris dans le cas de bâtiment en dur qui pourraient être vecteurs de virus	Menace pour la santé publique	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE

Tableau 5 : Impacts négatifs de réhabilitation/extension ou construction de centre de santé

iii. Bureaux administratifs ou logement du personnel : nouvelle construction ou réhabilitation

PHASE DE PLANIFICATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Choix du site pour les nouvelles constructions Etudes techniques d'avant-projet : choix de la technique et des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Conflit social pour le choix du site s'il y a problème foncier ➢ Si site inadéquat à l'ouvrage : risque élevé d'accident au cours de l'utilisation 	P : Moyenne G : Moyenne I : Moyenne

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
		➤Si la technique n'est pas adaptée aux conditions climatiques locales, risque de frustrations des usagers	

PHASE DE CONSTRUCTION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Sol, Air, Eau	Implantation de base vie pour l'entreprise de travaux : location de maison et magasin de stockage, - installation de baraque provisoire à proximité du site	- Pollution du sol, de l'eau, et de l'air par des matières fécales si défécation à l'air libre et Impact sur la santé publique - Tentative de vol de matériaux	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE
Sol, Eau Social	- Confection ou extraction de matériaux locaux, (sable, briques, moellons, gravillons et graviers, ...)	- Modification de la pente du terrain, alors ébauche de l'érosion du sol par l'extraction de matériaux,	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Social	Amenée d'ouvriers spécialisés	Conflits sociaux, Propagation de maladies notamment MST et VIH/SIDA	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Sol	Mise en œuvre de travaux de fouille, dépôt sauvage de produit de fouille	Envasement des champs de culture par les eaux de ruissellement chargé de dépôt de fouille	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Humain	Mise en œuvre de maçonnerie, de terrassement, de menuiserie, bétonnage	Accident de travail, Maladies liées à la manipulation des matériaux	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Utilisation de l'eau	Conflit d'usage d'eau	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Sol	Utilisation de terre foisonnée pour le mortier des briques	Création d'ébauche d'érosion si la terre est extraite en pente	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Humain	Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
PHASE D'EXPLOITATION			
Humain	Eparpillement de déchets, essentiellement des papiers et des plastiques ; Brûlage des déchets en papier et en plastique	Pollution de l'air et du sol Menace pour la santé publique	P : Elevée G : Faible I : MOYENNE
Humain	Envahissement de chauves-souris dans le cas de bâtiment en dur qui pourraient être vecteurs de virus	Menace pour la santé publique	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE

Tableau 6 : Impacts négatifs de construction de bâtiment public

iv. Marché communal

PHASE DE PLANIFICATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Choix du site pour les nouvelles constructions Etudes techniques d'avant-projet : choix de la technique et des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Conflit social pour le choix du site s'il y a problème foncier ➢ Si site inadéquat à l'ouvrage : risque élevé d'accident au cours de l'utilisation ➢ Si la technique n'est pas adaptée aux conditions climatiques locales, risque de 	P : Moyenne G : Moyenne I : Moyenne

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
		frustrations des usagers	

PHASE DE CONSTRUCTION

Sol, Air, Eau	Implantation de base vie pour l'entreprise de travaux : location de maison et magasin de stockage, - installation de baraque provisoire à proximité du site	- Pollution du sol, de l'eau, et de l'air par des matières fécales si défécation à l'air libre et Impact sur la santé publique - Tentative de vol de matériaux	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE
Sol, Eau Social	- Confection ou extraction de matériaux locaux, (sable, briques, moellons, gravillons et graviers, ...)	- Modification de la pente du terrain, alors ébauche de l'érosion du sol par l'extraction de matériaux,	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Social, humain	Amenée d'ouvriers spécialisés	➢ Conflits sociaux, ➢ Propagation de maladies notamment MST et VIH/SIDA	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Sol	Mise en œuvre de travaux de fouille, dépôt sauvage de produit de fouille	➢ Envasement des champs de culture par les eaux de ruissellement chargé de dépôt de fouille	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Humain	Mise en œuvre de maçonnerie, de terrassement, de menuiserie, bétonnage	➢ Accident de travail, ➢ Maladies liées à la manipulation des matériaux	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Social	Utilisation de l'eau	Conflit d'usage d'eau	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Sol, Eau	Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Sol	Utilisation de terre foisonnée pour le mortier des briques	Création d'ébauche d'érosion si la terre est extraite en pente	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Humain	Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PHASE D'EXPLOITATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Humain	Eparpillement de déchets (matières biodégradables, sachets plastiques et papier d'emballage, etc.)	Pollution de l'air et du sol Menace pour la santé publique	P : Elevée G : Faible I : MOYENNE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
	Brûlage des déchets en papier et en plastique		
Social et humain	Brassage humain pendant le jour du marché	Développement du banditisme, de la prostitution et de propagation des IST/VIH/SIDA	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE

Tableau 7 : Impacts négatifs de réhabilitation/extension ou construction de marché et d'infrastructure sportive et culturelle

v. Réhabilitation de piste en terre et/ou réhabilitation d'ouvrage de franchissement

PHASE DE PLANIFICATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Etudes techniques d'avant-projet : choix de la technique et des matériaux	Problème foncier au cours de l'identification des gîtes d'emprunt et d'extraction de matériaux	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
PHASE DE CONSTRUCTION			
Sol, Air, Eau	Implantation de base vie pour l'entreprise de travaux : location de maison et magasin de stockage, - installation de baraque provisoire à proximité du site	- Pollution du sol, de l'eau, et de l'air par des matières fécales si défécation à l'air libre et Impact sur la santé publique - Tentative de vol de matériaux	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE
Sol, Eau Social	- Confection ou extraction de matériaux locaux, (sable, briques, moellons, gravillons et graviers, ...)	- Modification de la pente du terrain, alors ébauche de l'érosion du sol par l'extraction de matériaux,	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Social, Humain	Amenée d'ouvriers spécialisés	➢Conflits sociaux, ➢Propagation de maladies notamment MST et VIH/SIDA	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Sol	Mise en œuvre de travaux de fouille, dépôt sauvage de produit de fouille	➢Envasement des champs de culture par les eaux de ruissellement chargé de dépôt de fouille	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Humain	Mise en œuvre de maçonnerie, de terrassement, de menuiserie, bétonnage	➢Accident de travail, ➢Maladies liées à la manipulation des matériaux	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Social	Utilisation de l'eau	Conflit d'usage d'eau	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	Utilisation des matériaux de construction sous emballage :	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	P : Moyenne G : Faible

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
	ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...		I : MINEURE
Sol	Remblai de points noirs	Risque d'érosion au niveau du gîte en pente	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Sol, Eau Humain	<ul style="list-style-type: none"> ➢Extrait de remblai de gîte, de faible quantité (10 à 20m3), ➢Transport de remblai avec des brouettes ou de camionnette ➢Compactage de remblai par des travaux de HIMO ou par utilisation de petit compacteur mécanisé 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ entraînant de l'envasement en aval, ➢ Pollution de l'eau par les matières en suspension ➢ Risque d'accident de circulation si transport par camionnette 	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Sol, Eau	➢Ouverture de fossés d'assainissement et exutoire	➢ Charriage d'alluvions entraînant l'envasement des champs en aval de l'exutoire	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Social	➢Réhabilitation des ouvrages de franchissement	➢ Perturbation de la circulation due à la coupure de la route pendant les travaux	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Humain	Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
PHASE D'EXPLOITATION			
Humain, Air	Circulation de véhicule	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accidents de circulation ➤ Envol de poussières sur routes latéritiques (traversée villages) 	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Humain	Flux de la population	Propagation des maladies, entre autres MST et VIH/SIDA	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE

Tableau 8 : Les impacts négatifs de la réhabilitation de piste en terre

vi. Infrastructure d'eau potable : nouvelle construction ou réhabilitation de puits, forage équipé de pompe à motricité humaine

PHASE DE PLANIFICATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
	Choix du site pour les nouvelles constructions Etudes techniques d'avant-projet : choix de la technique, des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conflit social pour le choix du site s'il y a problème foncier ➤ Si site inadéquat à l'ouvrage : risque élevé de contamination de l'eau 	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
PHASE DE CONSTRUCTION			
Sol, Air, Eau	Implantation de base vie pour l'entreprise de travaux : location de maison et magasin de stockage, - installation de baraque provisoire à proximité du site	- Pollution du sol, de l'eau, et de l'air par des matières fécales si défécation à l'air libre et Impact sur la santé publique - Tentative de vol de matériaux	P : Moyenne G : Elevée I : MOYENNE
Sol, Eau Social	- Confection ou extraction de matériaux locaux, (sable, briques, moellons, gravillons et graviers, ...)	- Modification de la pente du terrain, alors ébauche de l'érosion du sol par l'extraction de matériaux,	P : Moyenne G : Moyenne I : MOYENNE
Social, Humain	Amenée d'ouvriers spécialisés	➢Conflits sociaux, ➢Propagation de maladies notamment MST et VIH/SIDA	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Humain, Sol, Eau	Mise en œuvre de travaux de creusement de terre, dépôt sauvage de produits de fouille	Accident de travail, Envasement de champs en aval du dépôt de terre	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Humain	Mise en œuvre de travaux de maçonnerie et de bétonnage	➢Maladies liées à la manipulation des matériaux ➢Perturbation de l'usage de l'eau pendant les travaux	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
Social	Utilisation de l'eau	Conflit d'usage d'eau	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Sol, Eau	Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	P : Moyenne G : Faible I : MINEURE
Humain	Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE

PHASE D'EXPLOITATION

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
Social	Exploitation du puits	Conflit d'usage de l'eau, notamment en période d'étiage	P : Faible G : Faible I : MINEURE

Tableau 9 : Impacts négatifs de construction ou réhabilitation des points d'eau potable

vii. Fourniture de mobiliers scolaires en bois

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
PHASE DE PLANIFICATION			
Végétation	Elaboration des spécifications	Si le type de bois n'est pas défini, risque	P : Faible

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

COMPOSANTE DU MILIEU RECEPTEUR	ACTIVITES	IMPACTS NEGATIFS	IMPORTANCE DE L'IMPACT NEGATIF
	techniques	d'utilisation de bois précieux	G : Elevée I : MOYENNE
PHASE DE FOURNITURE			
Humain	Transport des mobiliers par un camion	Accident de la circulation	P : Faible G : Moyenne I : MINEURE
PHASE D'EXPLOITATION			
Humain	Entretien	Fragilité des mobiliers si absence d'entretien	P : Faible G : Faible I : MINEURE

Tableau 10 : Impacts négatifs de fourniture de mobiliers en bois

6 CHECK LIST DES MESURES DE MITIGATION ET CHARTE DE RESPONSABILITE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les mesures recommandées ci-après sont nécessaires pour prévenir, minimiser et atténuer les effets négatifs des sous-projets sur l'environnement. Un plan de gestion environnementale est établi par sous-projet et présenté en annex 7. Les recommandations incluent la charte de responsabilité de la mise en œuvre et les moyens de vérification de l'achèvement des mesures.

Par ailleurs, en considérant l'effectivité de la mise en œuvre des mesures recommandées, l'importance de l'éventuel impact résiduel est évaluée ici.

Les mesures à la charge des tâcherons constituent une obligation contractuelle à insérer sous forme de spécifications dans le cahier des charges. Le suivi de la mise en œuvre de ces mesures sera assuré par le Maître de l'ouvrage qui est la Commune bénéficiaire.

Les spécifications par type de sous-projet à insérer dans le Dossier d'appel d'offres sont portées en annexe 8.

i. Ecole

PHASE DE PLANIFICATION

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Choix du site d'implantation :</p> <p>Consulter le public</p> <p>Éviter de sélectionner un site qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ou à proximité d'un site inondable ou mal drainé - A proximité d'une aire protégée (parc, réserve), il faut au moins une 	<p>Commune,</p> <p>FDL</p>	<p>PV de consultation publique</p> <p>Carte scolaire du Ministère de l'Education Nationale,</p>	<p>P : Faible</p> <p>G : Faible</p> <p>I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>distance de 2,5 km</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur une forte pente - Dans une forêt dense - En bordure d'un marais ou de rizière - accolé à 2 routes principales - juxtaposé à une route nationale ou provinciale au trafic rapide - occupée par d'autres activités ou utilisé par la population à des fins de production, de commerce ou d'habitation <p>si le site est accolé à une ou des routes, la salle de classe doit être au minimum à 50 mètres de cette route et l'ensemble du site doit être clôturé de façon à atténuer le bruit de la route et protéger les élèves. Clôture de 2.5 mètre minimum</p> <p>S'assurer que les élèves pourront joindre l'école aisément sans traverser des routes ou le trafic est dense et rapide.</p> <p>S'assurer d'avoir suffisamment d'espace pour créer une espace de jeu et de sport et autres services</p> <p>Avoir une distance minimale de 70 mètres entre les bâtiments scolaires et tous autres bâtiments externes au site. Si existence de ces réseaux, assurer le branchement du l'établissement sur le réseau, électrique, d'eau potable et d'assainissement.</p> <p>Prévoir des entrés et accès au site qui ne doivent pas donner directement sur une route principale mais dans un espace sans risque en cas d'évacuation d'urgence de l'école</p>		<p>Check list de validation de sous-projet FDL</p>	<p align="right">P : Faible</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Type d'infrastructure :</p> <p>Suivre les normes nationales en matière de construction d'établissement scolaire : bâtiment équipé de latrines, de fosse à ordures clôturée et un point d'eau potable.</p> <p>Eviter d'implanter les latrines et la fosse à ordures sous le vent dominant. La distance minimale entre le point d'eau potable et les latrines est de 20m.</p> <p>Prévoir des matériaux et des méthodes de construction connus localement ; ce qui permettra un entretien aisée des bâtiments.</p> <p>Prévoir des constructions adaptées aux conditions climatiques du site (en dur ou semi-dur) qui permettent une bonne ventilation des salles de classe pour éviter des températures excessives,</p> <p>En cas de réhabilitation, prioriser la mise aux normes de l'établissement en vérifiant les infrastructures annexes telles que latrines, fosse à ordures, point d'eau,</p> <p>Des normes anticycloniques dans la mesure où l'école est dans une zone à risque</p> <p>Un drainage suffisant en fonction de la pluviométrie du site</p> <p>Un captage des eaux des toitures et leur acheminement au système de drainage</p> <p>Des aménagements antiérosifs au niveau du drainage si nécessaire pour éviter des créer des problèmes au niveau des propriétés voisines</p> <p>Un aménagement du terrain limitant les risques d'érosion ou la création de</p>	<p>Commune, FDL</p>	<p>Carte scolaire du Ministère de l'Education Nationale, Check list de validation de sous-projet FDL</p>	<p>G : Faible</p> <p>I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
mare d'eau stagnante			

PHASE DE CONSTRUCTION

<p>Sécurité par rapport aux accidents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la signalisation, la délimitation et la clôture du chantier, - Assurer l'éclairage et le gardiennage du chantier, - Interdire tout accès au chantier à toute personne non autorisée, - Former préalablement l'ensemble des ouvriers, notamment les personnes locales recrutées pour le projet en procédures de HSE inclus dans le cahier des charges. - Port d'équipement de protection obligatoire pour les personnes empruntant le chantier 	TACHERONS	<p>Suivi sur terrain de l'application du guide et normes de construction élaboré par FDL</p> <p>Rapport d'activités des Communes</p>	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>
<p>Gestion de déchets de chantier et de la base vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les déchets convenablement incluant un nettoyage journalier du chantier - Récupération et réutilisation autant que possible des déchets ou enfouissement dans une fosse aménagée à cet effet - Créer une fosse et y jeter les déchets de chantier, elle ne doit pas être sous le vent dominant - Eviter le brûlage de déchet à ciel ouvert 	TACHERONS	<p>Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune</p>	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
Aspect social - Limiter les dérangements du voisinage, - Gérer les conflits rapidement - Informer la population de tout problème prévisible - Utiliser la main d'œuvre locale prioritairement, - Planifier le travail pour limiter les nuisances et les délais de réalisation,	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Prévention contre la propagation du VIH SIDA - Former et sensibiliser les ouvriers en matière de la lutte contre les MST/SIDA, prévention contre le paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes	TACHERONS	Formulaire de formation	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Hygiène, Sécurité, Sureté - Respecter des consignes de sécurité sur le chantier : port obligatoire d'équipement de protection individuelle (Bottes, casque plastique, gilet fluorescent, gants) - Construction et obligation d'utilisation de WC hygiénique pour les ouvriers dans la base vie	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PHASE D'EXPLOITATION

Sécurité des élèves : - Installer les signalisations nécessaires au niveau du réseau routier de proximité pour annoncer la présence de l'école et des aspects de sécurité qui y sont reliés - Former les élèves sur les aspects de sécurité reliés à la signalisation - Contrôler l'accès au site scolaire par les personnes étrangères	Commune Personnel enseignant,	Rapport d'activité de suivi systématique par le CISCO et le ZAP	P : Faible G : Faible I : MINEURE
---	--------------------------------------	---	--

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Disposition de bien-être des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un éclairage suffisant dans les classes entre 400 et 500 lux - Contrôler la température dans les salles de classe, la température doit être entre 16°C et 26°C <p>Gestion de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les déchets des écoles prioritairement par la réduction à la source, la récupération, et le recyclage, - Eviter le brûlage à ciel ouvert, - Garder la fosse clôturée pour empêcher l'accès des animaux 	<p>Personnel enseignant,</p> <p>Personnel enseignant, élèves</p>		
<p>Entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien du bâtiment : les aménagements anti-érosifs et les infrastructures de drainage, empêcher l'installation de chauve-souris dans le plafond 	CISCO		

Tableau 11 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation d'école

ii. Centre de santé

PHASE DE PLANIFICATION

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Choix du site d'implantation</p> <p>Consulter le public</p> <p>Éviter de sélectionner un site qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ou à proximité d'un site inondable ou mal drainé - A proximité d'une aire protégée (parc, réserve), il faut au moins une distance de 2,5 km - Sur une forte pente - Dans une forêt dense - En bordure d'un marais ou de rizière - accolé à 2 routes principales - juxtaposé à une route nationale ou provinciale au trafic rapide - occupée par d'autres activités ou utilisé par la population à des fins de production, de commerce ou d'habitation <p>si le site est accolé à une ou des routes, le centre de santé doit être au minimum à 50 mètres de cette route et l'ensemble du site doit être clôturé de façon à atténuer le bruit de la route. Clôture de 2.5 mètre minimum</p> <p>Avoir une distance minimale de 70 mètres entre le centre de santé et tout autre bâtiment externe au site. Si existence de ces réseaux, assurer le branchement du l'établissement sur le réseau, électrique, d'eau potable et d'assainissement.</p> <p>Prévoir des entrés et accès au site qui ne doivent pas donner directement sur une route principale mais dans un espace sans risque</p>	<p>Commune, FDL, SSD</p>	<p>PV de consultation publique</p> <p>Carte sanitaire du Ministère de la santé,</p> <p>Check list de validation de sous-projet FDL,</p> <p>Rapport d'activité du SSD</p>	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Type d'infrastructure</p> <p>Suivre les normes nationales en matière de construction d'établissement sanitaire CSB 1, notamment l'installation d'une unité de traitement de déchets médicaux (fût de brûlage ou une fosse sécurisée et clôturée) conformément au plan de gestion des déchets médicaux à Madagascar établi par le Service de Santé Environnement dans le Ministère de la Santé Publique.</p> <p>Prévoir des constructions qui permettent une bonne ventilation des salles de soin pour éviter des températures excessives dans les salles</p> <p>Prévoir des matériaux et des méthodes de construction connus localement ce qui permettra un entretien aisée des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de réhabilitation de centre de santé existant, prioriser la mise aux normes de l'établissement, notamment en matière de gestion de déchets médicaux, d'infrastructure annexe telle que latrines et eau potable, - Des normes anticycloniques dans la mesure où le centre est dans une zone à risque - Un drainage suffisant en fonction de la pluviométrie du site - Un captage des eaux des toitures et leur acheminement au système de drainage - Des aménagements antiérosifs au niveau du drainage si nécessaire pour éviter de créer des problèmes au niveau des propriétés voisines - Un éclairage suffisant en créant des espaces suffisants entre les différents bâtiments et entre les bâtiments et les clôtures, etc. ou par 	<p>Commune, FDL, SSD</p>	<p>Carte sanitaire du Ministère de la santé,</p> <p>Check list de validation de sous-projet FDL,</p> <p>Rapport d'activité du SSD</p>	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
l'installation de lumière artificielle Un aménagement du terrain limitant les risques d'érosion ou la création de mare d'eau stagnante			

PHASE DE CONSTRUCTION

<p>Sécurité par rapport aux accidents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la signalisation, la délimitation et la clôture du chantier, - Assurer l'éclairage et le gardiennage du chantier, - Interdire tout accès au chantier à toute personne non autorisée, - Former préalablement l'ensemble des ouvriers, notamment les personnes locales recrutées pour le projet en procédures de HSE inclus dans le cahier des charges. - Port d'équipement de protection obligatoire pour les personnes empruntant le chantier 	TACHERONS	Suivi sur terrain de l'application du guide et normes de construction élaboré par FDL Rapport d'activités des Communes	P : Faible G : Faible I : MINEURE
<p>Gestion de déchets de chantier et de la base vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du tacherons du terrain adéquat pour l'enfouissement des déchets - Gérer les déchets convenablement incluant un nettoyage journalier du chantier - Récupération et réutilisation autant que possible des déchets ou enfouissement dans une fosse aménagée à cet effet - Créer une fosse et y jeter les déchets de chantier, elle ne doit pas être sous le vent dominant - Eviter le brûlage de déchet à ciel ouvert 	Commune TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
Aspect social - Limiter les dérangements du voisinage, - Gérer les conflits rapidement - Informer la population de tout problème prévisible - Utiliser la main d'œuvre locale prioritairement, - Planifier le travail pour limiter les nuisances et les délais de réalisation,	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Prévention contre la propagation du VIH SIDA - Former et sensibiliser les ouvriers en matière de la lutte contre les MST/SIDA, prévention contre le paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes	TACHERONS	Formulaire de formation	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Hygiène, Sécurité, Sureté - Respecter des consignes de sécurité sur le chantier : port obligatoire d'équipement de protection individuelle (Bottes, casque plastique, gilet fluorescent, gants) - Construction et obligation d'utilisation de WC hygiénique pour les ouvriers dans la base vie	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PHASE D'EXPLOITATION

Sécurité et bien être des patients : Installer les signalisations nécessaires au niveau du réseau routier de proximité pour annoncer l'interdiction de bruit Entretien Entretien le bâtiment : les aménagements antiérosifs et les infrastructures	Commune Personnel de santé	Rapport de suivi systématique par le Service de la Santé du District	P : Faible G : Faible I : MINEURE
---	-----------------------------------	--	--

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
de drainage, empêcher l'installation de chauve-souris dans le plafond Gestion de déchets Gérer les déchets médicaux conformément au Plan National de gestion de déchets médicaux à Madagascar par le Ministère de la Santé Publique selon l'unité de traitement adoptée (fût de brûlage ou fosse sécurisée)			

Tableau 12 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation de centre de santé

iii. Bâtiment administratif ou logement du personnel

PHASE DE PLANIFICATION

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
Choix du site d'implantation : Consulter le public Éviter de sélectionner un site qui est : - Dans ou à proximité d'un site inondable ou mal drainé	Commune, FDL	PV de consultation publique Check list de	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<ul style="list-style-type: none"> - A proximité d'une aire protégée (parc, réserve), il faut au moins une distance de 2,5 km - Sur une forte pente - Dans une forêt dense - En bordure d'un marais ou de rizière - accolé à 2 routes principales - juxtaposé à une route nationale ou provinciale au trafic rapide - occupée par d'autres activités ou utilisé par la population à des fins de production, de commerce ou d'habitation <p>Prévoir des entrées et accès au site qui ne doivent pas donner directement sur une route principale mais dans un espace sans risque</p> <p>Type d'infrastructure :</p> <p>Prévoir des constructions qui permettent une bonne ventilation des salles pour éviter des températures excessives</p> <p>Prévoir des matériaux et des méthodes de construction connus localement ce qui permettra un entretien aisée des bâtiments</p> <p>En cas de réhabilitation, prioriser la mise aux normes d'un bâtiment à usage public, notamment en matière de gestion de déchets, d'infrastructure annexe telle que latrines,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des normes anticycloniques dans la mesure où le bâtiment se situe dans une zone à risque - Un drainage suffisant en fonction de la pluviométrie du site - Un captage des eaux des toitures et leur acheminement au système de 		validation de sous-projet FDL	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
drainage - Des aménagements antiérosifs au niveau du drainage si nécessaire pour éviter de créer des problèmes au niveau des propriétés voisines - Un éclairage suffisant en créant des espaces suffisants entre les différents bâtiments et entre les bâtiments et les clôtures, etc. ou par l'installation de lumière artificiel - Un aménagement du terrain limitant les risques d'érosion ou la création de mare d'eau stagnante -			

PHASE DE CONSTRUCTION

Sécurité par rapport aux accidents de travail : - Assurer la signalisation, la délimitation et la clôture du chantier, - Assurer l'éclairage et le gardiennage du chantier, - Interdire tout accès au chantier à toute personne non autorisée, - Former préalablement l'ensemble des ouvriers, notamment les personnes locales recrutées pour le projet en procédures de HSE inclus dans le cahier des charges. - Port d'équipement de protection obligatoire pour les personnes empruntant le chantier	TACHERONS	Suivi sur terrain de l'application du guide et normes de construction élaboré par FDL Rapport d'activités des Communes	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Gestion de déchets de chantier et de la base vie : - Mettre à disposition du terrain convenable pour enfouir les déchets de chantier - Gérer les déchets convenablement incluant un nettoyage journalier du chantier - Récupération et réutilisation autant que possible des déchets ou	Commune TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
enfouissement dans une fosse aménagée à cet effet - Créer une fosse et y jeter les déchets de chantier, elle ne doit pas être sous le vent dominant - Eviter le brûlage de déchet à ciel ouvert			
Aspect social - Limiter les dérangements du voisinage, - Gérer les conflits rapidement - Informer la population de tout problème prévisible - Utiliser la main d'œuvre locale prioritairement, - Planifier le travail pour limiter les nuisances et les délais de réalisation,	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Prévention contre la propagation du VIH SIDA - Former et sensibiliser les ouvriers en matière de la lutte contre les MST/SIDA, prévention contre le paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes	TACHERONS	Formulaire de formation	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Hygiène, Sécurité, Sureté - Respecter des consignes de sécurité sur le chantier : port obligatoire d'équipement de protection individuelle (Bottes, casque plastique, gilet fluorescent, gants) - Construction et obligation d'utilisation de WC hygiénique pour les ouvriers dans la base vie	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
---------	-------------	-----------------------	---------------------------------

PHASE D'EXPLOITATION

<p>Gestion de déchets : Gérer les déchets des écoles prioritairement par la réduction à la source, la récupération, et le recyclage, Eviter le brûlage à ciel ouvert, Garder la fosse clôturée pour empêcher l'accès des animaux</p> <p>Entretien Entretien le bâtiment : les aménagements antiérosifs et les infrastructures de drainage, empêcher l'installation de chauve-souris dans le plafond</p>	<p align="center">Personnel administratif</p>	<p align="center">Plan d'activité annuel du service administratif</p>	
---	---	---	--

Tableau 13 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation de bâtiment administratif

iv. Marché communal

PHASE DE PLANIFICATION

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Choix du site d'implantation :</p> <p>Consulter le public</p> <p>Éviter de sélectionner un site qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ou à proximité d'un site inondable ou mal drainé - A proximité d'une aire protégée (parc, réserve), il faut au moins une distance de 2,5 km - Sur une forte pente - Dans une forêt dense - En bordure d'un marais ou de rizière - accolé à 2 routes principales - juxtaposé à une route nationale ou provinciale au trafic rapide - occupée par d'autres activités ou utilisé par la population à des fins de production, de commerce ou d'habitation <p>Prévoir des entrées et accès au site qui ne doivent pas donner directement sur une route principale mais dans un espace sans risque</p> <p>Prévoir des matériaux et des méthodes de construction connus localement ce qui permettra un entretien aisée de l'ouvrage</p>	<p>Commune, FDL</p>	<p>PV de consultation publique</p> <p>Check list de validation de sous-projet FDL</p>	<p>P : Faible G : Faible</p> <p>I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Type d'infrastructure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de réhabilitation du marché existant, prioriser la mise aux normes d'infrastructure publique, notamment en matière de gestion de déchets et d'infrastructure annexe telle que latrines, point d'eau potable - Pour les nouvelles constructions, il est obligatoire de construire des latrines à deux ou plusieurs compartiments (hommes et femmes séparés) dans l'enceinte du marché, - La fosse à ordures doit être dimensionnée en fonction de la capacité du marché, elle doit être clôturée pour éviter l'accès des animaux, elle ne doit pas être implantée sous le vent dominant - Des normes anticycloniques dans la mesure où le marché se situe dans une zone à risque - Un drainage suffisant en fonction de la pluviométrie du site - Un captage des eaux des toitures et leur acheminement au système de drainage - Des aménagements antiérosifs au niveau du drainage si nécessaire pour éviter de créer des problèmes au niveau des propriétés voisines - Un aménagement du terrain limitant les risques d'érosion ou la création de mare d'eau stagnante 	<p>Commune et FDL</p>	<p>Check list de validation de sous-projet FDL</p>	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
---------	-------------	-----------------------	---------------------------------

PHASE DE CONSTRUCTION

<p>Sécurité par rapport aux accidents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la signalisation, la délimitation et la clôture du chantier, - Assurer l'éclairage et le gardiennage du chantier, - Interdire tout accès au chantier à toute personne non autorisée, - Former préalablement l'ensemble des ouvriers, notamment les personnes locales recrutées pour le projet en procédures de HSE inclus dans le cahier des charges. - Port d'équipement de protection obligatoire pour les personnes empruntant le chantier 	TACHERONS	Suivi sur terrain de l'application du guide et normes de construction élaboré par FDL Rapport d'activités des Communes	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>
<p>Gestion de déchets de chantier et de la base vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du tacherons du terrain adéquat pour l'enfouissement des déchets - Gérer les déchets convenablement incluant un nettoyage journalier du chantier - Récupération et réutilisation autant que possible des déchets ou enfouissement dans une fosse aménagée à cet effet - Créer une fosse et y jeter les déchets de chantier, elle ne doit pas être sous le vent dominant - Eviter le brûlage de déchet à ciel ouvert 	Commune TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
Aspect social - Limiter les dérangements du voisinage, - Gérer les conflits rapidement - Informer la population de tout problème prévisible - Utiliser la main d'œuvre locale prioritairement, - Planifier le travail pour limiter les nuisances et les délais de réalisation,	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE
Prévention contre la propagation du VIH SIDA - Former et sensibiliser les ouvriers en matière de la lutte contre les MST/SIDA, prévention contre le paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes	TACHERONS	Formulaire de formation	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Hygiène, Sécurité, Sureté - Respecter des consignes de sécurité sur le chantier : port obligatoire d'équipement de protection individuelle (Bottes, casque plastique, gilet fluorescent, gants) - Construction et obligation d'utilisation de WC hygiénique pour les ouvriers dans la base vie	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE

PHASE D'EXPLOITATION

Entretien : - Entretien de l'infrastructure : les aménagements antiérosifs et les infrastructures de drainage Gestion de déchets de marché : - Nettoyage après le jour de marché - Eliminer les déchets dans les fosses à ordures aménagés à cet effet,	Service technique de la Commune	Plan de développement communal Rapport d'activités communal	P : Faible G : Faible I : MINEURE
---	---------------------------------	--	--

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le brûlage à ciel ouvert - Favoriser le compostage des déchets assimilables aux ordures ménagères (biodégradables) <p>Sécurité pendant les jours de marché Présence permanente des agents de sécurité communale, Sensibilisation de la population pour munir une pièce d'identité et des passeports pour les bétails à vendre</p> <p>Prévention de la propagation de MST et de VIH SIDA Mise en place de point de distribution de préservatifs facilement accessible aux riverains et diverses affiches de sensibilisation à la transmission du SIDA bien mises en évidence</p>	<p>Commune</p> <p>Agents Communautaires de santé</p>	<p>Rapport du centre de santé dans la localité</p>	<p>P : Faible G : Elevée I : MOYENNE</p>

Tableau 14 : Mesures environnementales relatives à la construction ou réhabilitation de marché communal

v. Piste en terre comprenant la réhabilitation d'ouvrage de franchissement

PHASE DE PLANIFICATION

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Technique : Consulter le public Adopter la technique HIMO ou à la limite utiliser des petits engins de</p>	<p>Commune, FDL</p>	<p>PV de consultation publique</p> <p>Check list de</p>	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
compactage		validation de sous-projet FDL	

PHASE DE CONSTRUCTION

<p>Sécurité par rapport aux accidents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la signalisation, la délimitation et la clôture du chantier, - Assurer l'éclairage et le gardiennage du chantier, - Interdire tout accès au chantier à toute personne non autorisée, - Former préalablement l'ensemble des ouvriers, notamment les personnes locales recrutées pour le projet en procédures de HSE inclus dans le cahier des charges. - Port d'équipement de protection obligatoire pour les personnes empruntant le chantier 	TACHERONS	Suivi sur terrain de l'application du guide et normes de construction élaboré par FDL Rapport d'activités des Communes	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>
<p>Gestion de déchets de chantier et de la base vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du tacherons du terrain adéquat pour l'enfouissement des déchets - Gérer les déchets convenablement incluant un nettoyage journalier du chantier - Récupération et réutilisation autant que possible des déchets ou enfouissement dans une fosse aménagée à cet effet - Créer une fosse et y jeter les déchets de chantier, elle ne doit pas être sous le vent dominant - Eviter le brûlage de déchet à ciel ouvert 	Commune TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>
<p>Aspect social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les dérangements du voisinage, 	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement	<p>P : Faible G : Faible</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<ul style="list-style-type: none"> - Gérer les conflits rapidement - Informer la population de tout problème prévisible - Utiliser la main d'œuvre locale prioritairement, - Planifier le travail pour limiter les nuisances et les délais de réalisation, 		des travaux effectué par la Commune	I : MINEURE
<p>Prévention contre la propagation du VIH SIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et sensibiliser les ouvriers en matière de la lutte contre les MST/SIDA, prévention contre le paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes 	TACHERONS	Formulaire de formation	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
<p>Hygiène, Sécurité, Sureté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter des consignes de sécurité sur le chantier : port obligatoire d'équipement de protection individuelle (Bottes, casque plastique, gilet fluorescent, gants) - Construction et obligation d'utilisation de WC hygiénique pour les ouvriers dans la base vie 	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE
PHASE D'EXPLOITATION			
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien l'infrastructure : curage périodique des dalots, des fossés latéraux et des exutoires - Installer des panneaux de signalisation pour limiter les vitesses de circulation, - Mettre en place des casseurs de vitesse au niveau des tronçons à risque - Mettre en place une barrière de pluie 	Service technique de la Commune ou association des usagers de la piste	Plan d'activités de la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE

Tableau 15 : Mesures environnementales relatives à la réhabilitation de piste en terre comprenant la réhabilitation d'ouvrage de franchissement

vi. Puits ou forage équipé de pompe à motricité humaine

PHASE DE PLANIFICATION

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<p>Choix du site</p> <p>Consulter le public</p> <p>Éviter de sélectionner un site qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ou à proximité d'un site inondable ou mal drainé - A proximité d'une aire protégée (parc, réserve), il faut au moins une distance de 2,5 km - Sur une forte pente - Dans une forêt dense - En bordure d'un marais ou de rizière - occupée par d'autres activités ou utilisé par la population à des fins de production, de commerce ou d'habitation, - A une distance inférieure à 50m de latrines, - A une distance inférieure à 50m de parc à bœufs, - En aval d'une latrines sur un terrain en pente - se conformer au Manuel de Procédures du Ministère de l'Eau, de l'hygiène et de l'Assainissement pour la mise en place d'un puits et forage 	<p>Commune, FDL</p>	<p>PV de consultation publique</p> <p>Check list de validation de sous-projet FDL</p>	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
PHASE DE CONSTRUCTION			
<p>Sécurité par rapport aux accidents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la signalisation, la délimitation et la clôture du chantier, - Assurer l'éclairage et le gardiennage du chantier, - Interdire tout accès au chantier à toute personne non autorisée, - Former préalablement l'ensemble des ouvriers, notamment les personnes locales recrutées pour le projet en procédures de HSE inclus dans le cahier des charges. - Port d'équipement de protection obligatoire pour les personnes empruntant le chantier 	TACHERONS	Suivi sur terrain de l'application du guide et normes de construction élaboré par FDL Rapport d'activités des Communes	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>
<p>Gestion de déchets de chantier et de la base vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du tacherons du terrain adéquat pour l'enfouissement des déchets - Gérer les déchets convenablement incluant un nettoyage journalier du chantier - Récupération et réutilisation autant que possible des déchets ou enfouissement dans une fosse aménagée à cet effet - Créer une fosse et y jeter les déchets de chantier, elle ne doit pas être sous le vent dominant - Eviter le brûlage de déchet à ciel ouvert 	Commune TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>
<p>Aspect social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les dérangements du voisinage, - Gérer les conflits rapidement - Informer la population de tout problème prévisible - Utiliser la main d'œuvre locale prioritairement, 	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	<p>P : Faible G : Faible I : MINEURE</p>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
- Planifier le travail pour limiter les nuisances et les délais de réalisation,			
Prévention contre la propagation du VIH SIDA - Former et sensibiliser les ouvriers en matière de la lutte contre les MST/SIDA, prévention contre le paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes	TACHERONS	Formulaire de formation	P : Faible G : Elevée I : MOYENNE
Hygiène, Sécurité, Sureté - Respecter des consignes de sécurité sur le chantier : port obligatoire d'équipement de protection individuelle (Bottes, casque plastique, gilet fluorescent, gants) - Construction et obligation d'utilisation de WC hygiénique pour les ouvriers dans la base vie	TACHERONS	Suivi de proximité du déroulement des travaux effectué par la Commune	P : Faible G : Faible I : MINEURE
PHASE D'EXPLOITATION			
Entretien - Clôturer l'ouvrage pour éviter l'accès des animaux - Entretien l'infrastructure : les aires d'assainissement, la clôture Gestion - Mettre en place un comité de point d'eau pour gérer l'ouvrage et en assurer la maintenance	Autorité locale : chef Fokontany	Suivi systématique par le chef Fokontany	

Tableau 16 : Mesures environnementales relatives à la nouvelle construction ou réhabilitation d'infrastructure d'eau potable

vii. fourniture de mobiliers scolaires

PHASE DE PLANIFICATION

MESURES	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les bois de construction : pin, eucalyptus, - Interdire le bois précieux 	Commune, FDL	Spécifications dans le Cahier des charges	
PHASE D'ENTRETIEN			
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les normes de dimension des mobiliers scolaires - Eviter l'exposition des mobiliers aux intempéries 	Personnel enseignant	Spécifications dans le Cahier des charges	

Tableau 17 : Mesures environnementales relatives à la fourniture de mobiliers scolaires

7 PROCEDURES D'ANALYSE ET DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

7.1 Les étapes de la sélection environnementale et sociale

L'analyse et la sélection environnementale et sociale vise à (i) déterminer quelles activités du sous-projet sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social, (ii) déterminer les mesures environnementales d'atténuation appropriées pour les activités ayant des impacts préjudiciables, (iii) déterminer les responsabilités opérationnelles et institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées, (iv) assurer le suivi des paramètres environnementaux au cours de la construction ou réhabilitation des infrastructures à réaliser.

Le processus comporte les étapes suivantes :

Etape 1 : Identification et sélection environnementale et sociale des sous-projets

A la réception d'une demande de subvention d'une commune, les représentants régionaux de FDL, en collaboration avec la commune candidate et les services techniques déconcentrés de l'Etat concernés, procède au remplissage du formulaire de sélection environnementale et sociale défini par type de sous-projet à l'annexe 6.

Ce formulaire de sélection est conçu pour mettre les informations entre les mains des exécutants (les communes, les représentants régionaux de FDL, FDL central) afin que les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation y relative soient identifiés et que les exigences en vue d'une évaluation environnementale adéquate soient déterminées.

Le formulaire contient des informations qui permettront au FDL et aux communes de déterminer les caractéristiques de l'environnement biophysique local et social aux fins d'évaluer les impacts socio-économiques potentiels de l'activité sur lui.

La sélection environnementale tient également compte du besoin en acquisition de terrain, et définit le type de consultations publiques menées pendant l'exercice de sélection.

Pour effectuer l'exercice de sélection initiale, il sera nécessaire de renforcer la capacité des représentants régionaux de FDL sur le screening, les mesures de sauvegardes de la Banque Mondiale, la classification environnementale et sociale des activités des sous-projets.

Etape 2 : analyse et conclusion de la sélection et classification des sous-projets

Le représentant régional FDL ayant rempli le formulaire de sélection peut déjà statuer si le sous-projet en question est toujours de catégorie B selon la classification de la Politique de sauvegarde.

Si c'est le cas, le plan de gestion environnementale et sociale comprenant les spécifications techniques relatives au sous-projet défini dans l'annexe 8 sera inséré dans le dossier d'appels d'offres et fera partie intégrante des obligations du tacherons adjudicataire du marché.

Toutefois, s'il s'avère que les impacts négatifs du sous-projet présentent des risques majeurs

sur l'environnement (ceci peut être le cas lorsque le choix du site d'implantation n'est pas conforme aux recommandations des mesures environnementales du présent CGES), alors, le représentant régional chargé de la sélection peut recommander des mesures plus adéquates pour que le sous-projet reste classifié dans la catégorie « B », sinon il peut rejeter la requête de financement.

Il est à rappeler que dans le processus de demande de financement par la commune auprès de FDL, la validation par des services techniques déconcentrés de l'état est requise. Ces services vérifient à leur niveau la conformité du site d'implantation avec les directives sectorielles de construction pour délivrer son autorisation et sa validation.

Le formulaire rempli accompagnera les dossiers de demande de subvention de la commune au FDL.

8 PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

La mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale des sous-projets à financer via FDL par le projet PAPSP impose, à titre de mesures d'accompagnement, le renforcement des capacités des acteurs qui leur sont impliqués. Il s'agit de former ces acteurs dans l'accomplissement des tâches qui leur incombent dans le processus de la gestion environnementale liée à la réalisation des sous-projets ;

Les acteurs de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale sont groupés à différents niveaux :

- **Niveau local** : les responsables techniques et les autorités communales, les tacherons.

Ils sont chargés des opérations techniques et administratives liées aux sous-projets. Le comité technique de suivi de la commune est responsable du suivi de proximité de la mise en œuvre des spécifications environnementales incluses dans le contrat du tacheron, et établit le rapport d'activités

- **Niveau régional** : les représentants régionaux de FDL, et les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, les responsables de développement régional, les autorités régionales,

Leurs attributions consistent (i) au remplissage du formulaire de sélection des sous-projets, (ii) à la catégorisation environnementale suivant la PO 4.01, (iii) à la validation du sous-projet du point de vue environnementale.

Au cours de la mise en œuvre du sous-projet, les représentants régionaux FDL, avec l'appui des STD et des autorités régionales, sont chargés du suivi de la conformité avec les spécifications définies dans le contrat et tenu d'établir des rapports d'activités y afférentes.

- **Au niveau national** : FDL national, la Cellule Environnementale du MID

FDL national s'occupe de la coordination de l'ensemble des activités. Il procède à la sélection des communes et des sous-projets soumis à une demande de subvention conformément aux critères d'éligibilité et du Manuel des procédures. Tous les dossiers émanant des régions sont traités au niveau de FDL national. En outre, il élabore les outils de travail, coordonne l'appui aux communes et effectue le suivi de la mise en œuvre des sous-projets financés.

FDL joue également l'interface des communes avec les Ministères Techniques, en s'intégrant dans les comités consultatifs de ces derniers.

La Cellule environnementale du MID joue un rôle dans la veille avec la Politique et les stratégies de la gestion environnementale du Ministère

8.1 Les acteurs à former

Les acteurs concernés par le programme de renforcement des capacités sont ceux chargés de l'opérationnalisation des sous-projets. Il s'agit de :

Au niveau local : Les responsables techniques des communes et les autorités communales, les tacherons locaux

Au niveau régional : les responsables régionaux FDL,

Au niveau national : la Direction de Programmation et du suivi

8.2 Les formateurs

Etant donné la diversité des types des sous-projets, des formateurs spécialisés en gestion environnementale des sous-projets d'infrastructure rurale seront recrutés par FDL par voie d'appel d'offres. Les TDR y afférents se trouvent en annexe 10.

8.3 Thèmes de formation

Le formateur établira des modules de formation avec le guide de formateurs y afférent pour les thèmes ci-après:

1. Méthodologie de screening de sous-projets par rapport aux dispositions légales nationale et aux Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale,
2. Les mesures de sauvegardes de la Banque Mondiale,
3. Mesure d'hygiène – Sécurité – Environnement selon le guideline de la Banque Mondiale 4.0 sur la construction et fermeture de chantier
4. La classification environnementale et sociale des activités
5. Mise en œuvre des cahiers de charges environnementales,
6. Le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges environnementales
7. Le suivi des indicateurs environnementaux,
8. Rédaction des rapports d'activités,
9. Prise de mesures et émission de recommandations en cas d'écart (sanction en cas de non-respect)
10. Prise de mesures en cas d'urgence ou apparition d'autres phénomènes imprévus

8.4 Approche de la formation :

Des **formations en cascade** devront être organisées, en premier lieu au niveau des chefs-lieux des provinces où les acteurs concernés à la formation seront groupés

Les acteurs à former sont :

- les représentants régionaux de FDL,
- les Directions de Développement Régional,
- les responsables de l'environnement au niveau des STD

La Direction de Programmation et du Suivi de FDL central participera aux formations au niveau des régions.

Les représentants régionaux formés dispenseront à leur tour des sessions de formation au niveau des chefs-lieux de District. Les acteurs à former sont :

- les communes,
- les tacherons locaux,

8.5 Planification de la formation

Les formations doivent avoir lieu au démarrage du projet PAPSP, notamment avant l'effectivité du transfert des fonds vers les communes. FDL procédera au recrutement des formateurs qui réaliseront les formations dans les six chefs lieux de province.

9 MODALITES INSTITUTIONNELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CGES

9.1 Les acteurs touchés

Eu égard à la diversité de la nature des sous-projets, la mise en œuvre et le suivi du CGES impliquent l'intervention de différentes entités, notamment les ministères sectoriels concernés (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la santé, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère des travaux publics, Ministère de l'Eau, de l'assainissement et de l'hygiène) et leurs Services Techniques Déconcentrés régionaux, FDL et ses représentants régionaux, Les CTD (régions et communes), le secteur privé (cabinets formateurs, tacherons), les ONG en tant que collaborateurs sur le terrain.

9.2 Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du CGES

INSTITUTIONS CONCERNEES	RESPONSABILITE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CGES DU PAPSP
Ministères Sectoriels : central et déconcentré	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement le guide et les normes de chaque infrastructure, - Appui au FDL dans la sélection environnementale et dans l'évaluation environnementale des sous-projets, - Personnes ressources dans les différentes phases de l'exécution et au cours du suivi
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire technique et financier : assure le financement des sous-projets et de la mise en œuvre des PGES y afférent en conformité avec les politiques de sauvegard - Supervise la mise en œuvre par FDL des dispositions prévues dans le présent CGES
Cellule Environnementale du MID	<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur la conformité du CGES avec la Politique et la stratégie du Ministère en matière d'environnement, - Supervise la mise en œuvre en collaboration avec FDL
FDL central et régional	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection environnementale des sous-projets - Appui au commune à l'élaboration des DAO incluant le plan de gestion environnement et les spécifications environnementales - Formation des communes et des tacheronts en matière de gestion environnementale, de mise en œuvre des cahiers de charge, du suivi des indicateurs, du rapportage des activités y afférentes - Suivi sur terrain de la mise en œuvre de la Gestion

INSTITUTIONS CONCERNEES	RESPONSABILITE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CGES DU PAPSP
	environnementale et sociale par les communes et les tacherons chargés de la réalisation des travaux
Régions	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au FDL dans la sélection environnementale et dans l'évaluation environnementale des sous-projets, - Personnes ressources dans les différentes phases de l'exécution et au cours du suivi
Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des données nécessaires au remplissage de la sélection environnementale, - Transmission de la demande de subvention au FDL - Elaboration des DAO incluant les spécifications environnementales propre à chaque sous-projet - Passation des marchés, - Mise à disposition des tacherons adjudicataires les terrains nécessaires à la gestion des déchets, à l'implantation de la base vie, à l'extraction des matériaux locaux conformément aux spécifications environnementales - Suivi de la mise en œuvre des spécifications par le tacheron chargé des travaux
Tacherons	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution du cahier des charges environnementales,
Cabinet formateur	<ul style="list-style-type: none"> - Formations des acteurs régionaux en matière de politique de sauvegarde, de la catégorisation des sous-projets, à la mise en œuvre de cahier des charges environnementale, au suivi de la mise en œuvre, au suivi des indicateurs environnementaux, au rapportage d'activités, aux mesures d'urgence, à l'application de sanction
ONG locales	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la préservation de l'environnement du site du projet, - Personnes ressources dans la mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale

9.3 Différentes étapes du CGES

Les différentes étapes du processus du CGES pour le projet PAPSP sont les suivantes :

Etape 1 : FDL régionaux analyse la sélection environnementale du sous-projet objet de demande de subvention et statue sur sa catégorie selon la politique de sauvegarde

Etape 2 : FDL, par le biais de sa Direction de Programmation et Suivi, élabore le cahier de charges de prescriptions environnementales et sociales par type de sous-projet. A l'approbation de l'éligibilité d'un sous-projet, il met à la disposition de la commune bénéficiaire ces spécifications pour que cette dernière les insère dans le DAO.

Etape 2 : La Commune, avec l'appui des STD et des représentants régionaux de FDL, finalise le DAO en insérant les prescriptions environnementales. Elles feront parties des contrats des tacherons.

Etape 3 : Le tâcheron attributaire du marché est tenu de se conformer à ces prescriptions comme faisant partie de ses obligations.

Etape 4 : Le Comité de suivi communal est chargé du suivi de la mise en œuvre des activités dictées par le cahier des charges du tâcheron titulaire. Il produit des rapports d'activités périodiques rendant compte de la conformité, de l'état d'avancement ainsi que les contraintes et problèmes rencontrés par le tacherons dans la mise en œuvre.

Etape 5 : Les représentants régionaux de FDL assure le suivi de proximité de l'exécution par le tacherons et le contrôle effectué par Comité de suivi chargé du contrôle. FDL central assure la supervision de la mise en œuvre en analysant les rapports d'activités du bureau de contrôle ainsi que les rapports d'activités des représentants régionaux de FDL. Les rapports d'activités seront soumis à l'approbation de FDL régionaux et central.

Etape 6 : Au niveau central, la Cellule Environnementale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, appuyée par les autres Cellules Environnementales des Ministères techniques concernés, se charge du contrôle et de la veille sur la conformité avec la Politique et les stratégies du Ministère des activités de FDL en matière d'environnement.

10 PLAN DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

10.1 Contexte et objectif

La consultation publique ambitionne d'assurer l'acceptabilité sociale des sous-projets à l'échelle communautaire, en mettant tous les acteurs dans un réseau de partage de l'information aussi bien sur l'environnement que sur le sous-projet proprement dit. Le plan ambitionne d'amener les acteurs à avoir, à l'échelle des collectivités une vision commune et des objectifs partagés des actions entreprises par le projet dans une logique tridimensionnelle : avant le projet (phase d'identification et de préparation) ; en cours de projet (phase d'exécution) ; après le projet (phase de gestion, d'exploitation et d'évaluation finale).

Le plan de consultation met l'accent sur le contexte environnemental et social en rapport avec les composantes du projet. Le processus de consultation renvoie à la nécessité d'associer pleinement les populations locales dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des informations, de participation et d'efficacité sociale.

10.2 Mécanismes et procédures de consultation

Les mécanismes et procédures pour l'information, la concertation et la négociation à mettre en place devront reposer sur les points suivants : les connaissances sur l'environnement des zones d'intervention du projet ; l'acceptabilité sociale du projet. Les outils et techniques de consultations devront se conformer à une logique de communication éducative et de communication sociale.

10.3 Stratégie

Le début de la mise à disposition de l'information environnementale et sociale du sous-projet devra être marqué par des ateliers de lancement, avec une série d'annonces publiques. Dans le domaine de la consultation environnementale et sociale, il sera nécessaire de mettre des affiches relatives aux sous-projets et ses composantes environnementales au niveau du bureau de FDL Antananarivo, aux bureaux des chefs-lieux des régions et aux bureaux des communes concernées.

Le recours aux médias locaux s'avère également d'une efficacité importante. Ainsi, les communes sous couvert de la Région sont encouragées à y appliquer.

10.4 Etapes et processus de la consultation

Le plan de consultation peut se dérouler à travers trois cheminements :

- (i) La consultation locale ou l'organisation de journées publiques ;

- (ii) L'organisation de Forums communautaires ;
- (iii) Les rencontres sectorielles de groupes sociaux et ou d'intérêts.

Le processus de consultation publique devra être structuré autour des axes suivants : (i) préparation de dossiers de consultations publiques comprenant les rapports d'étude (rapports d'évaluation environnementale et sociale), descriptif des activités déjà identifiées (localisation, caractéristiques, etc.) et des fiches d'enquêtes ; (ii) missions préparatoires dans les sites de projet et de consultation ; (iii) annonces publiques ; (iv) enquêtes publiques, collecte de données sur les sites de projets et validation des résultats.

10.5 Diffusion de l'information au public

Pendant la mise en œuvre du projet, tous les acteurs et partenaires devront être régulièrement consultés. Le CGES devra être mis à la disposition du public, pour des commentaires éventuels, par FDL national et régional, à travers la presse publique et au cours des réunions de sensibilisation et d'information dans les localités où les activités du projet seront réalisées. Par ailleurs, le CGES devra aussi être publié dans le centre d'information INFOSHOP de la Banque mondiale.

11 CALENDRIER D'EXECUTION ET COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CGES

11.1 Calendrier d'exécution

La mise en œuvre des sous-projets, tout confondus, s'étale sur la durée de 4 ans de l'exécution du projet PAPSP.

Le calendrier de mise en œuvre de suivi des mesures est ainsi commun à tous les sous-projets et s'établira comme suit :

Activités	CALENDRIER															
	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3				ANNEE 4			
Recrutement de formateurs en gestion environnementale et sauvegarde	■															
Formation du personnel de FDL régional		■														
Sélection environnementale des sous-projets			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Elaboration de dossiers d'appel d'offres pour les tacherons			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Passation des marchés par les communes			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Exécution des mesures environnementales					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Suivi environnemental					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Evaluation																■

11.2 Coût de la mise en œuvre du CGES

Le coût de la mise en œuvre du CGES est déterminé par le total du coût de suivi et celui de la formation.

11.2.1 Suivi de la mise en œuvre

Tous les acteurs chargés des opérations se conformeront au processus du CGES.

Le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales, et notamment le cahier des charges environnementales, se fait par quatre niveau :

- Le comité de suivi communal chargé du contrôle et de la surveillance des travaux,
- Les représentants régionaux de FDL,
- La Direction de Programmation et du Suivi du FDL,
- La Cellule environnementale du MID

Le coût des missions de suivi de ces entités sont inclus dans leur budget de fonctionnement. Il n'y a plus lieu de l'estimer ici.

11.2.2 Formation

Le coût de la formation concerne le total du coût des formations au niveau des chefs-lieux de Province auxquelles un cabinet formateur sera recruté et celui relatif aux formations des CTD au niveau régional.

Le total du coût de la mise en œuvre est ainsi estimé à **120 000 USD**.

11.3 Coût de la mise en œuvre des Plans de gestion environnementale par type de sous-projet :

Les PGES synthétisés par type de sous-projets sont portés en annexe 7

Le tableau ci-après résume les coûts de la mise en œuvre des PGES par type de sous-projet :

Sous-projet	Coût du PGES	
	En Ariary	En USD
ECOLE	2 850 000	900
CENTRE DE SANTE	3 600 000	1 125
BATIMENT ADMINISTRATIF	2 850 000	900
MARCHE	2 850 000	900
PISTE	3 450 000	1 080
PUITS OU FORAGE	990 000	310

Tableau 18 : Coût de la mise en œuvre des PGES par type de sous-projets

12 RESUME DES CONSULTATIONS DU PUBLIC

12.1 Les objectifs de la consultation

Les consultations ont eu pour objectif de collecter les points de vue des groupes affectés par le projet et les organisations non-gouvernementales locales sur les aspects environnementaux du projet. Il s'agit d'informer les populations sur le projet PAPSP, notamment sur le volet transfert de fonds aux communes via FDL pour réaliser des infrastructures ou d'acquérir des équipements favorisant le développement local.

12.2 L'approche méthodologique de la consultation

Trois communes rurales de catégorie 2, réparties dans trois régions différentes, sont choisies pour effectuer la consultation. Il s'agit de la Commune de Farahalana dans la Région Sava, de la Commune de Ambakireny dans la Région Betsiboka et la Commune d'Antonibe dans la Région Sofia.

Les interventions ont adopté l'approche participative pour atteindre l'objectif de la consultation du public. En effet, préalablement à la rencontre avec les groupes affectés, les différents processus de la mise en œuvre du projet ont fait l'objet d'affichage au niveau des communes consultées et avec la collaboration des autorités communales, une campagne d'information radiophonique a été menée pour informer le tout public et les Organisations non gouvernementales intervenant dans la localité.

Des consultations collectives de focus group ont eu lieu au cours desquelles les intéressés pouvaient s'exprimer sur leur perception du projet PAPSP et leur préoccupation par rapport à la mise en œuvre du projet, notamment sur les critères d'éligibilité des communes bénéficiaires, sur le type d'infrastructures à réaliser, sur le lien de l'environnement avec la réalisation des sous-projets, sur le mode de gestion des infrastructures, sur le problème foncier lié à la réalisation des sous-projets.

Les participants sont généralement composés des autorités communales et locales, des Associations et d'ONG travaillant dans le domaine du développement local et/ou de la préservation de l'environnement, des entreprises locales et des riverains.

En outre, l'étude a fait l'objet d'une consultation publique au niveau central au cours de laquelle les principaux acteurs ont été invités. Les participants ont été composés de Cellules environnementales des Ministères sectoriels (MID et MPMP), d'ONG et d'Associations, de service technique communal, de Maires et de chef Fokontany.

12.3 Synthèse des résultats des consultations du public

12.3.1 Perception du projet

A l'unanimité, les participants sont convaincus que le projet constituera un levier pour le développement de leur localité. En effet, les sous-projets financés par le FDL sont ceux qui

figurent parmi les priorités des communautés exprimées par les communes, ainsi, ils répondent à des besoins de développement local. De ce fait, les sous-projets sont facilement appropriés par les bénéficiaires ; ce qui assure la bonne gestion au cours de son exploitation et ainsi la durabilité des impacts positifs induits par le sous-projet.

12.3.2 Les préoccupations

Les associations d'usagers de l'ouvrage (eau potable) se plaignent de la qualité et de la durabilité des ouvrages réalisés. L'exemple de la distribution d'eau potable aux bornes fontaines illustre que le mauvais dimensionnement du réseau impacte négativement la satisfaction des besoins des usagers. L'eau n'est disponible aux fontaines que la nuit, les usagers sont obligés d'y aller malgré l'insécurité. En outre, bon nombre d'ouvrage n'est plus fonctionnel après 2 années de mise en service. Tous ces problèmes sont dus à l'absence d'étude technique approfondie aboutissant à un avant-projet détaillé.

La deuxième préoccupation des communes concerne les critères d'éligibilité pour bénéficier la subvention de FDL. Les maires évoquent que très peu de commune remplissent ces critères, entre autre le compte administratif, la disposition d'un secrétaire technique et comptable certifié par l'Institut National de Formation Administrative.

Les communes ont également du souci par rapport à sa capacité à mettre en œuvre les sous-projets surtout en matière de passation des marchés et du suivi technique. Elles craignent que leur capacité soit trop mitigée.

Des fois, la non disponibilité de terrain répondant aux exigences de construction de certaines infrastructures telles que école et centre de santé constitue un facteur de blocage dans la démarche de requête de financement par les communes.

En matière de construction d'infrastructure d'usage public telle que marché communal, stade municipal, infrastructure culturelle, qui génèrent des déchets assez importants au cours de son exploitation, les communes ont des difficultés à traiter les déchets et surtout les déchets non biodégradables.

Les agriculteurs se plaignent que souvent après l'aménagement d'une piste en terre, l'eau de ruissellement évacuée par les exutoires est tellement chargée de terre qu'elle entraîne l'envasement des champs se trouvant en aval.

Les riverains se soucient de l'érosion excessive du terrain en pente après extraction de matériaux de remblai.

D'autres préoccupations de la population concernent les conflits sociaux lors de l'usage des infrastructures communautaires tels que les puits, les bornes fontaines, etc...En effet, il y a des cas où la source d'eau n'arrive pas à satisfaire les besoins de toute la communauté pourtant les usagers ne se concertent pas pour mieux gérer la répartition de l'eau. Alors il y a conflit entre usagers et des fois cela dégénèrent en défragmentation de la communauté

Les tâcherons, les entreprises de travaux ont fait savoir qu'ils ont du mal à se procurer des équipements de protection pendant le chantier à cause de leurs coûts.

12.3.3 Suggestions

Les principales suggestions des groupes affectés par le projet se résument comme suit :

- Alléger les critères d'éligibilité relatifs à l'accès au fonds FDL
- Renforcer les capacités des communes dans la mise en œuvre du sous-projet, et leur suivi,
- Renforcer les capacités des Commune pour le traitement de déchets non biodégradables,
- Dimensionner convenablement les infrastructures selon les règles de l'art,
- Définir les zones qui peuvent servir d'emprunt,
- Appuyer les communes dans la détermination des sites d'implantation des infrastructures selon les exigences environnementales,
- Prévoir des dispositifs pour éviter l'érosion du sol pendant et après les travaux,
- Bien déterminer l'emplacement des exutoires pour l'assainissement des piste afin qu'ils n'amènent pas des dépôts de terre
- Les tâcherons souhaitent l'intégration du coût des équipements de sécurité et de sureté de chantier dans le budget du sous-projet.

Les PV de consultation du public sont présentés en annexe 9.

ANNEXES

Annexe 1 : PV de la réunion de concertation avec FDL pour identifier les sous-projets à financer avec le don de la Banque Mondiale dans le cadre du PAPSP

PROCES VERBAL DE REUNION

Objet : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PAPSP, sous composante
« Transfert de subvention aux Communes via FDL »

Date : 27 janvier 2016 à 14 heures

Lieu : Bureau de FDL Anosy

Participants : RAZAFITSIALONINA R. Bienvenu, Directeur de Programmation et Suivi FDL ;
RATSARAHASINA Aina Nomena, Responsable de la Programmation des Projets
d'Appui aux CTD, FDL,
RAKOTOARISOA Soava, CT PREA
OLIVA LILY Razanatseheno, Consultante CGES ;

Contexte :

La présente réunion fait suite aux observations et demande d'éclaircissement émises par la Banque Mondiale sur le rapport de CGES remis par le 05/01/2016.

En effet, les questions qui se sont posées portent sur (i) le type d'infrastructure à financer par le fonds attribué par la Banque Mondiale dans le cadre du PAPSP, (ii) s'il s'agit d'un fonds propre ou un co-financement.

Le fonds de 5 Millions d'USD prévu pour financer 1000 sous-projets, soit en moyenne 5 000 USD par sous-projet, est un don destiné à la résilience des communes vulnérables. En effet, il va permettre l'augmentation du taux d'accès aux infrastructures de base telles que école, centre de santé, eau potable et aux infrastructures secondaires de base telles que les marchés, les voies de desserte.

Les communes concernées sont essentiellement les Communes Rurales catégorie 2. Elles sont caractérisées par un faible budget annuel ; alors la subvention transférée par FDL constitue le fonds propre pour la réalisation du sous-projet.

Les sous-projets à financer le don sont les nouvelles constructions, ou extension ou la réhabilitation des infrastructures ci-après,

- Ecole,
- Centre de santé de base (CSB1) et réhabilitation de centre de santé existant (CSB1, CSB2, CHD),
- Bureau administratif et logement de personnel,
- Marché communal,
- Voie de desserte,
- Ouvrage de franchissement,
- Ouvrage d'eau potable
- Acquisition de mobiliers scolaires,

Il est à noter que l'abattoir ne peut plus être financé dans le cadre du don de la Banque Mondiale puisque compte tenu des exigences établies par le Ministère tutelle concernant la mise en place d'un abattoir, le coût de l'infrastructure dépasse largement le 5 000 USD.

Le processus adopté par FDL avant l'octroi du fonds implique les Ministères techniques afin de garantir la cohérence du sous-projet avec les politiques sectorielles.

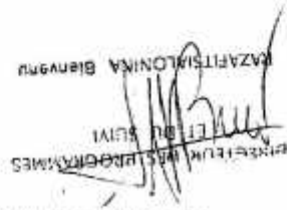


La mise en œuvre des sous-projets se fait par tâcheronnage.

Les infrastructures de base respecteront les normes techniques sectorielles tout en s'adaptant aux conditions locales du site du sous-projet, notamment les conditions climatiques, environnementales et sociales ainsi que la nature des matériaux locaux.

La séance a été levée à 15h30.

Suivent les signatures



RAZAFITSIALONINA R. Bienvenu
DIRECTEUR DES PROGRAMMES
ET DE SUIVI

**RAZAFITSIALONINA R. Bienvenu, Directeur de
Programmation et Suivi FDL**



RAKOTOARISOA Soava, CT PREA



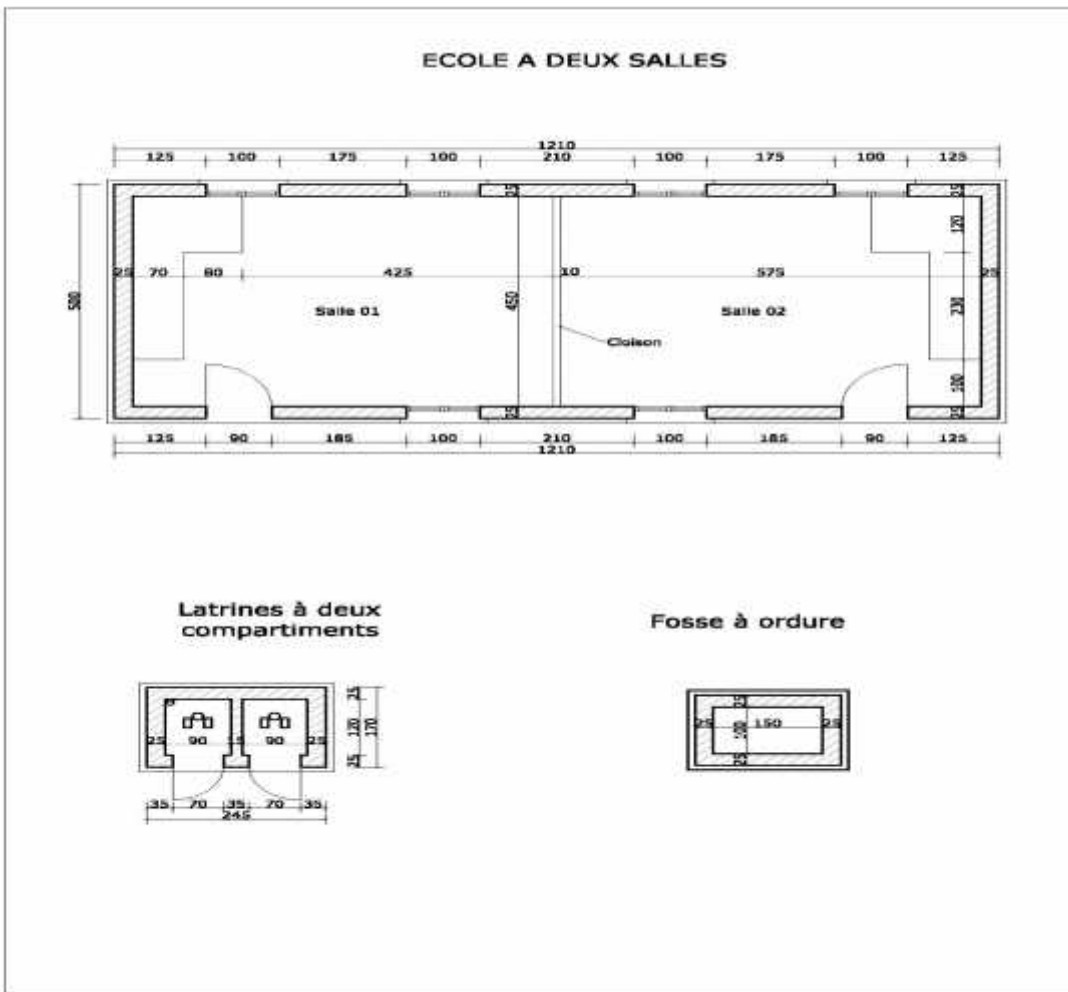
RATSARAHASINA Aina Nomena
Responsable de Programmation des Projets d'Appui aux
CTD, FDL

**RATSARAHASINA Aina Nomena, Responsable
de Programmation des Projets d'Appui aux
CTD, FDL**

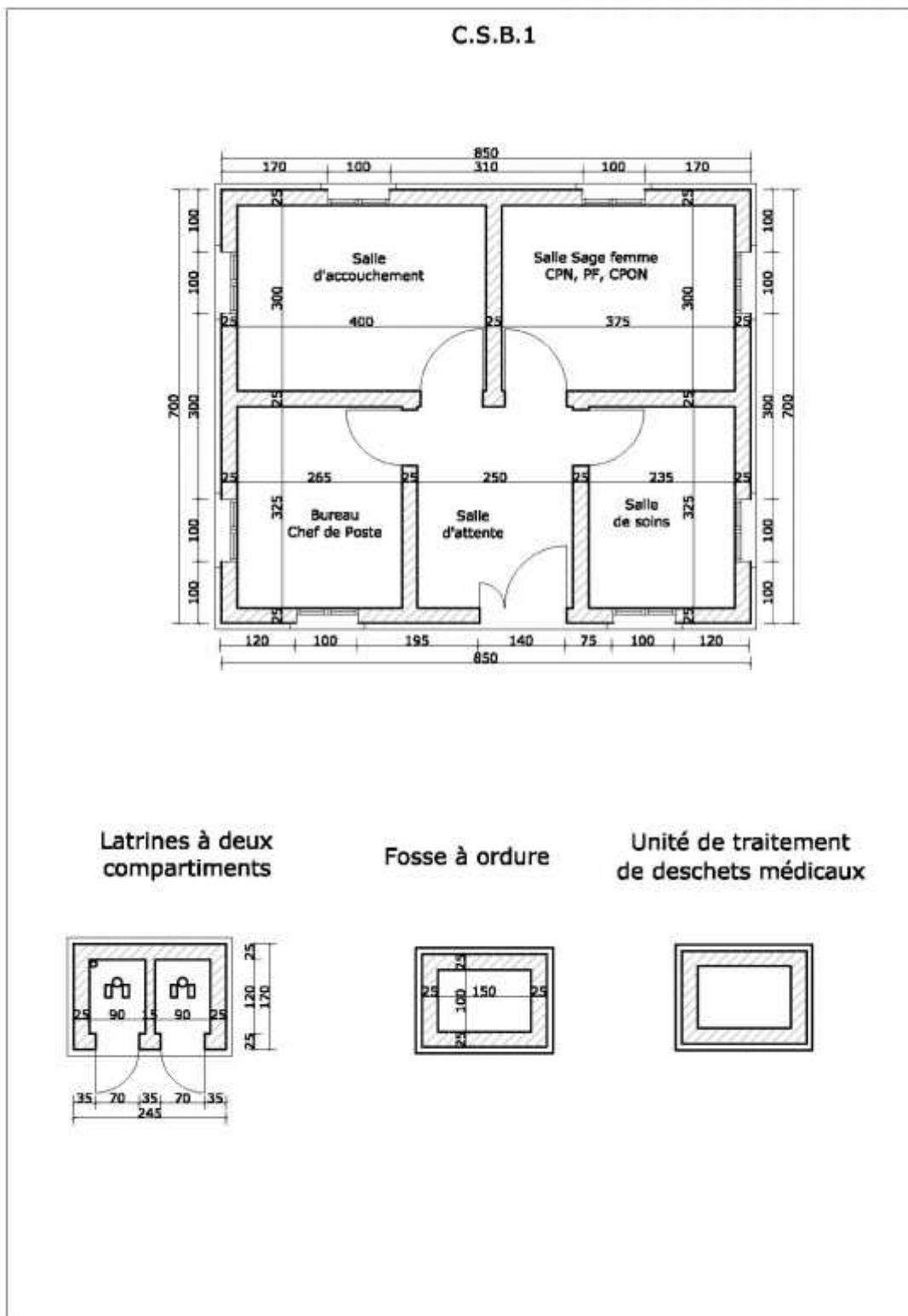


**OLIVA LILY Razanatseheno, Consultante
CGES**

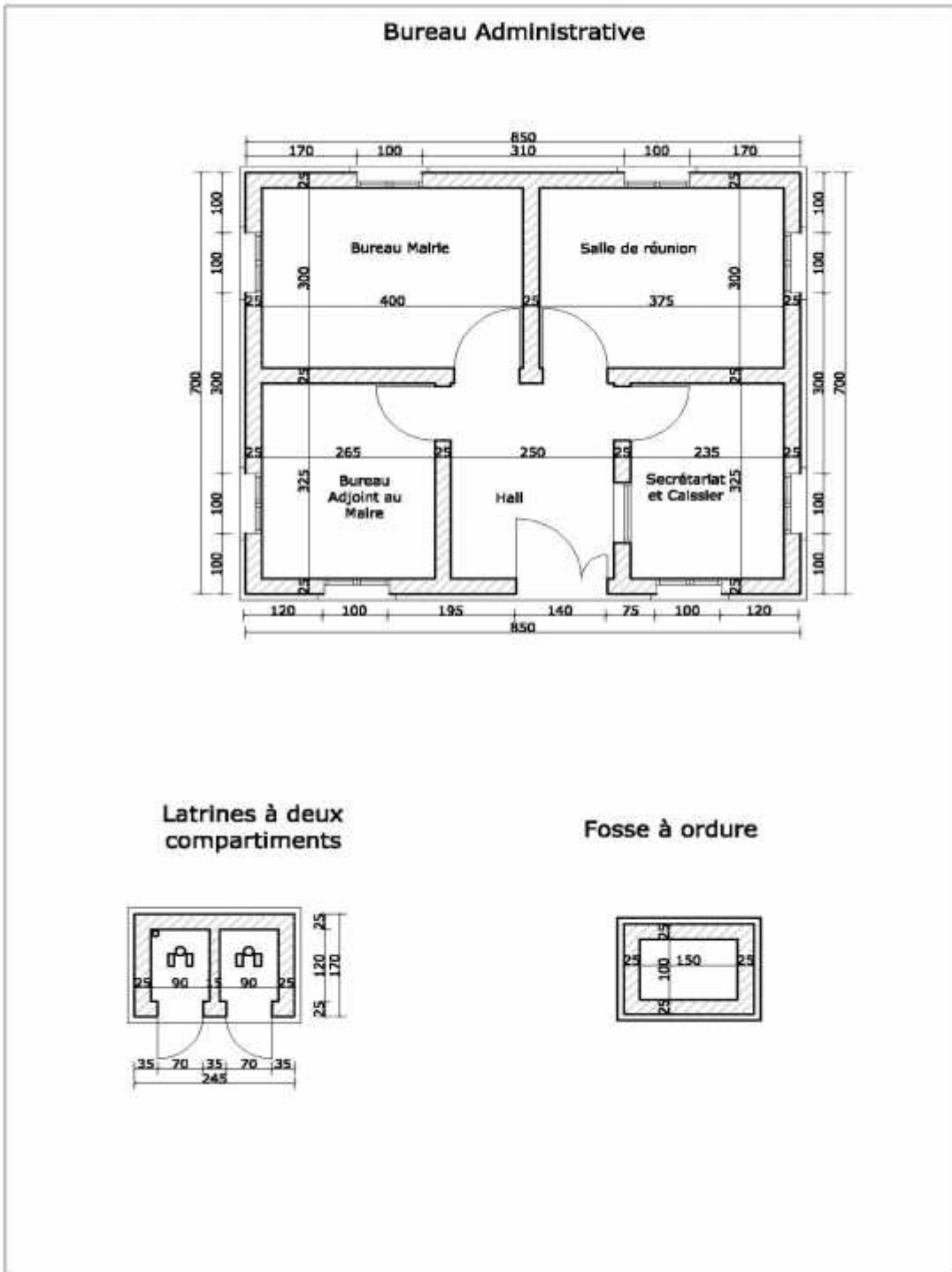
Annexe 2 : Croquis des infrastructures à financer dans le cadre du PAPSP



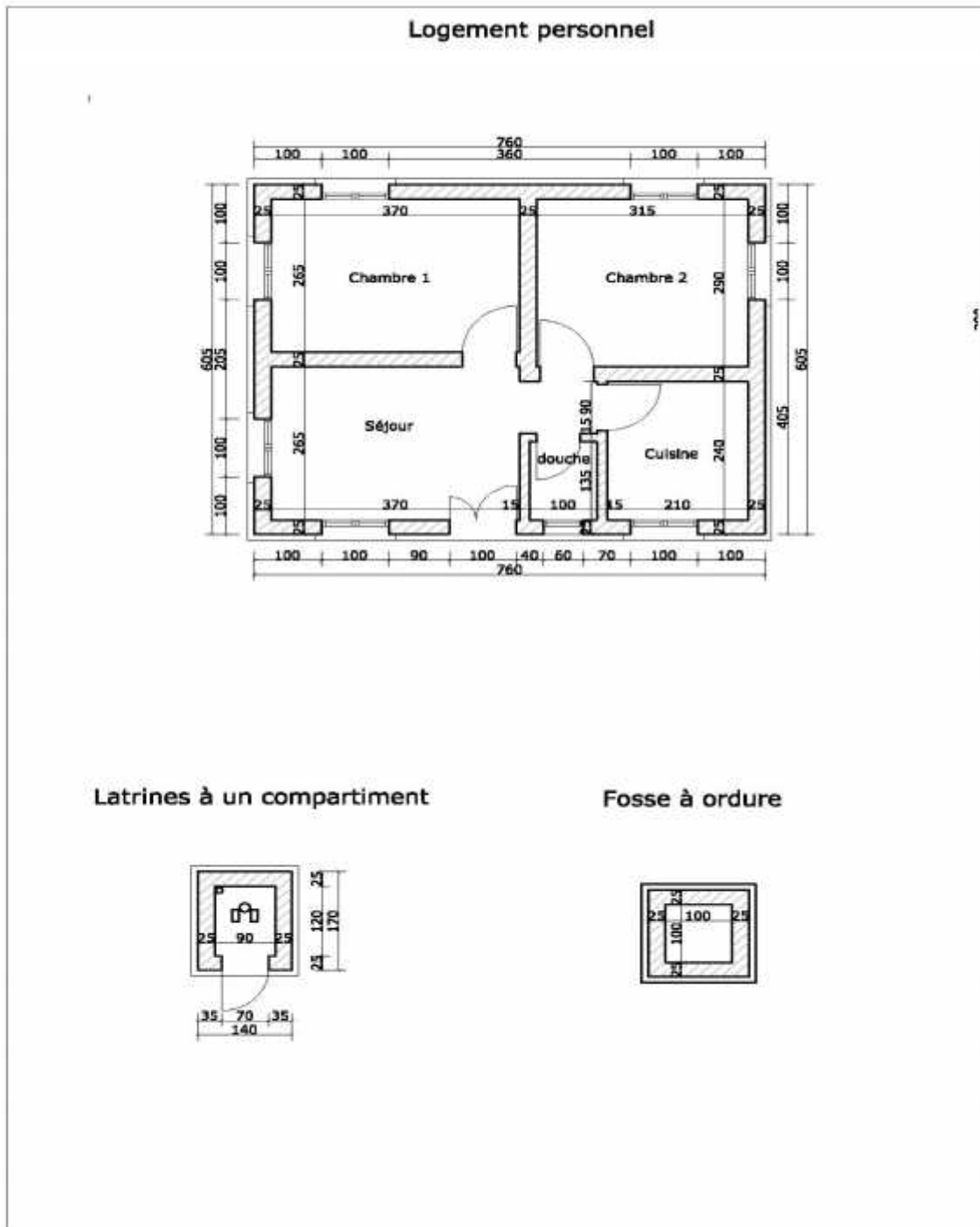
Ecole : Nouvelles salles de classe

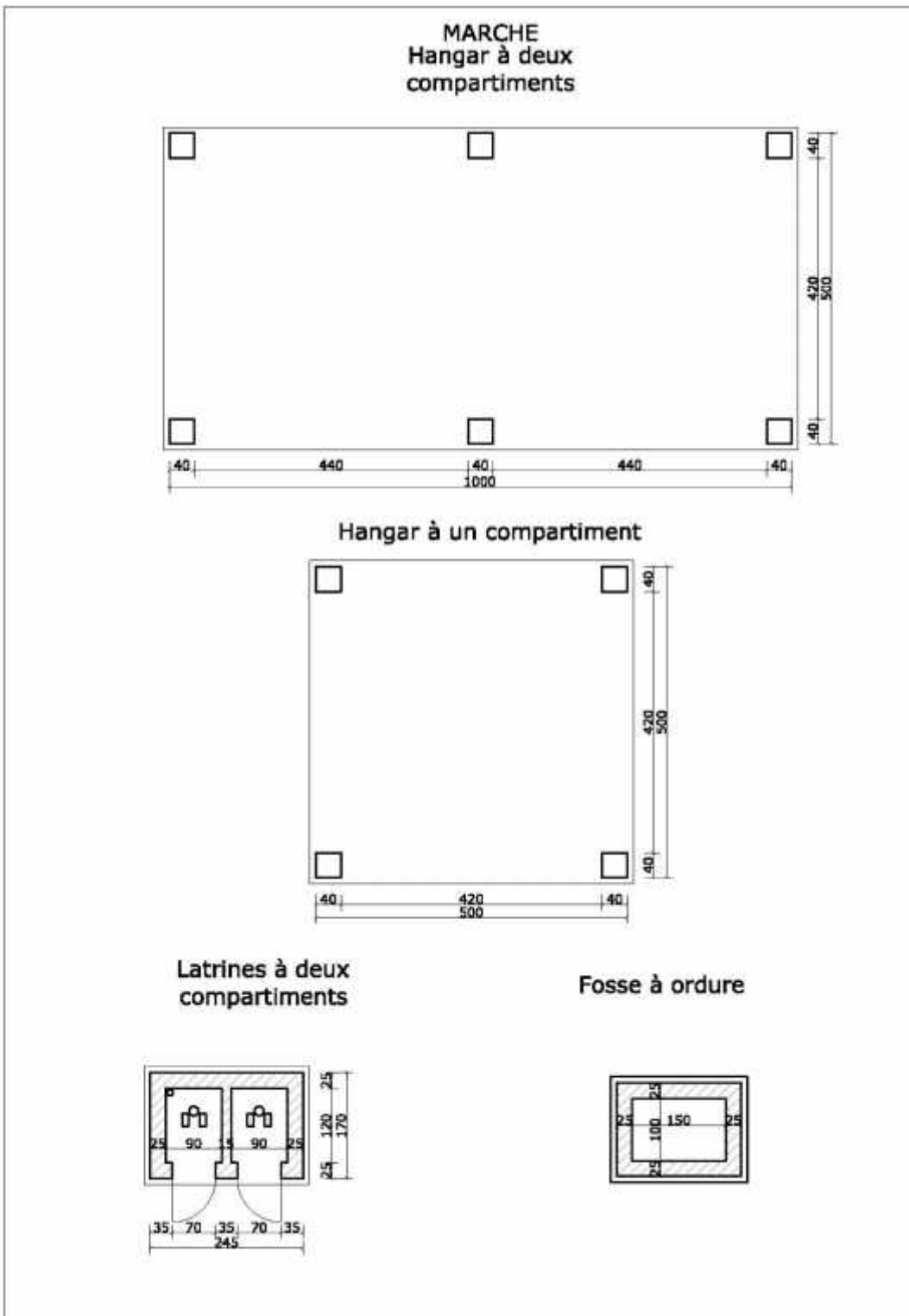


Centre de santé de base (CSB 1)



Bâtiment administratif





Marché communal

Annexe 3 : Annexe I et Annexe II du décret MECIE

ANNEXE I

Au décret n° 99 954 du 15 Décembre 1999

fixant les nouvelles dispositions relatives à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement

PROJETS OBLIGATOIREMENT SOUMIS A ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Sont soumises à l'étude d'impact environnemental toutes activités citées ci-dessous ou atteignant l'un des seuils suivants :

- Tous aménagements, ouvrages et travaux pouvant affecter les zones sensibles
- Tout plan, programme ou politique pouvant modifier le milieu naturel ou l'utilisation des ressources naturelles, et/ou la qualité de l'environnement humain en milieu urbain et/ou rural
- Toute utilisation ou tout transfert de technologie susceptible d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement
- Tout entreposage de n'importe quel liquide au-delà de 50 000 m³
- Tout transport commercial régulier et fréquent ou ponctuel par voie routière, ferroviaire ou aérienne de matières dangereuses (corrosives, toxiques, contagieuses ou radioactives, etc.)
- Tout déplacement de population de plus de 500 personnes
- Les aménagements, ouvrages et travaux susceptibles, de par leur nature technique, leur ampleur et la sensibilité du milieu d'implantation d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement. Parmi ces activités, on peut citer :

INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS / AGRICULTURE / ELEVAGE

Tout projet de construction et d'aménagement de route, revêtue ou non

Tout projet de construction et d'aménagement de voie ferrée

Tout projet de réhabilitation de voie ferrée de plus de 20 km de long

Tout projet de construction, d'aménagement et de réhabilitation d'aéroport à vocation internationale et régionale et nationale et/ou de piste de plus de 1.500 m

Tout projet d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien (précisément dragage) des ports principaux et secondaires

Tout projet d'implantation de port maritime ou fluvial

Tout projet d'excavation et remblayage de plus de 20.000 m³

Tout projet d'aménagement de zones de développement

Tout projet d'énergie nucléaire

Toute installation hydroélectrique de plus de 150 MW

Tout projet de centrale thermique ayant une capacité de plus de 50 MW

Tout projet d'installation de ligne électrique d'une tension supérieure ou égale à 138 KV Tout projet de barrage hydroélectrique d'une superficie de rétention de plus de 500 ha

Tout projet d'aménagement des voies navigables (incluant le dragage) de plus de 5 km

Tout projet d'aménagement ou de réhabilitation hydroagricole ou agricole de plus de 1000

ha

Tout projet d'élevage de type industriel ou intensif

Tout prélèvement d'eau (eau de surface ou souterraine) de plus de 30 m³/h

Tout projet d'épandage de produits chimiques susceptible, de par son envergure, de porter atteinte à l'environnement et à la santé humaine

RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

Toute introduction de nouvelles espèces, animales ou végétales, ou d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur le territoire national

Toute exploitation forestière de plus de 500 ha

Toute collecte et/ou chasse et vente d'espèces n'ayant jamais fait l'objet de commercialisation par le passé

Tout projet de création de parcs et réserves, terrestres ou marins, d'envergure nationale et régionale

Toute introduction d'espèces présentes à Madagascar mais non préalablement présentes dans la zone d'introduction

Tout projet de chasse et de pêche sportives

TOURISME ET HOTELLERIE

Tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement supérieure à 120 chambres

Tout aménagement récréo-touristique d'une surface combinée de plus de 20 hectares

Tout restaurant d'une capacité de plus de 250 couverts

SECTEUR INDUSTRIEL

Toute unité industrielle **soumise à autorisation**, conformément aux dispositions des textes réglementaires en vigueur de la Loi 99-021 du 19 Août 1999 relative à la politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles

Toute unité de transformation de produits d'origine animale (conserverie, salaison, charcuterie, tannerie, ...) de type industriel

Toute unité de fabrication d'aliments du bétail permettant une capacité de production de plus de 150 t/an

GESTION DE PRODUITS ET DECHETS DIVERS

Toute unité de stockage de pesticides d'une capacité supérieure à 10 tonnes Toute unité de récupération, d'élimination ou de traitement de déchets domestiques, industriels, et autres déchets à caractère dangereux

Toute unité de traitement ou d'élimination de déchets hospitaliers excédant 50 kg/j

Tout type de stockage de produits et/ou de déchets radioactifs

Tout stockage de produits dangereux

Toute unité de traitement d'eaux usées domestiques.

SECTEUR MINIER

Toute exploitation ou extraction minière de type mécanisé

Toute exploitation de substances radioactives

Tout traitement physique ou chimique sur le site d'exploitation de substances minières

Tout projet de recherche d'une envergure définie par arrêté conjoint des Ministres chargés respectivement de l'Environnement et des Mines à partir de la phase de

développement et/ou de la faisabilité

HYDROCARBURES ET ENERGIE FOSSILE

Tout projet d'exploration du pétrole ou de gaz naturel utilisant la méthode sismique et/ou forage

Tout projet d'extraction et/ou de transport par pipeline de pétrole ou de gaz naturel

Tout projet d'extraction et d'exploitation industrielle de charbon de terre ou cokeries

Tout projet d'implantation de raffinerie de pétrole brut, de gazéification et de liquéfaction de capacité de plus de 20 000 barils équivalent- pétrole/jour

Tout projet d'implantation offshore

Tout projet d'extraction de substances minérales bitumineuses de plus de 500 m³/jour

Tout projet de stockage de produits pétroliers et dérivés ou de gaz naturel d'une capacité combinée de plus de 25 000 m³ ou 25 millions de litres

ANNEXE II

*Au décret n°99 954 du 15 décembre 1999
fixant les nouvelles dispositions relatives à la mise en compatibilité des
investissements avec l'environnement*

INVESTISSEMENT OBLIGATOIREMENT SOUMIS À UN PROGRAMME D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (PREE)

Sont soumises à l'approbation d'un programme d'engagement environnemental (PREE) toutes activités citées ci-dessous ou atteignant l'un des seuils suivants :

INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS / AGRICULTURE / ELEVAGE

Tout projet d'entretien périodique de route revêtue de plus de 20 km

Tout projet d'entretien périodique de route non revêtue de plus de 30 km

Toute industrie en phase d'exploitation

Toute installation hydroélectrique d'une puissance comprise entre 50 et 150 MW

Tout projet de centrale thermique d'une puissance comprise entre 25 et 50 MW

Tout aménagement de terrain destiné à recevoir des équipements collectifs de plus de 5000 spectateurs ou de plus de 3 ha

Tout projet de barrage hydroélectrique d'une superficie de rétention comprise entre 200 et 500 ha

Tout projet d'aménagement ou de réhabilitation hydroagricole ou agricole d'une superficie comprise entre 200 et 1000 ha

Tout projet d'élevage de type semi-industriel et artisanal

RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

Toute exploitation forestière de plus de 150 ha

Tout permis de capture et de vente d'espèces de faune destinées à l'exportation

Tout projet de création de parcs et réserves d'envergure communale et privée Toute réintroduction d'espèces dans une zone où elle était préalablement présente

Toute utilisation ou déviation d'un cours d'eau classé, permanent, de plus de 50% de son débit en période d'étiage

Tout permis de collecte et de vente d'espèces destinées à l'exportation

Toute augmentation de l'effort de pêche en zone marine par type de ressources (une étude de stock préalable est requise)

TOURISME ET HOTELLERIE

Tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement comprise entre 50 et 120 chambres

Tout aménagement récréo-touristique d'une surface comprise entre 2 et 20 ha

Tout restaurant d'une capacité comprise entre 60 et 250 couverts

SECTEUR INDUSTRIEL

Toute unité industrielle **soumise à déclaration**, conformément aux dispositions des textes réglementaires en vigueur de la Loi 99-021 du 19 Août

1999 relative à la politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles

Toute unité de transformation de produits d'origine animale de type artisanal

GESTION DE PRODUITS ET DECHETS DIVERS

Tout stockage de produits pharmaceutiques de plus de 3 tonnes

SECTEUR MINIER

Tout projet de recherche minière (cf. Code Minier, cas PR)

Tout projet d'exploitation de type artisanal (cf. Code Minier, cas PRE) Toute extraction de substances minières des gisements classés rares Toute orpaillage mobilisant plus de 20 personnes sur un rayon de 500 m et moins

Tout projet de stockage de capacité combinée de plus de 4000 m³

Tout projet de stockage souterrain combiné de plus de 100 m³

Tout projet d'extraction de substance de carrière de type mécanisé

Annexe 4 : Politiques PO.4.01

Le présent document est la traduction du texte anglais de l'OP 4.01, « Environmental Assessment », en date de janvier 1999, qui contient la formulation de cette directive qui a été approuvée par la Banque mondiale. En cas de divergence entre le présent document et la version anglaise de l'OP 4.01, en date de janvier 1999, c'est le texte anglais qui prévaudra.

Évaluation environnementale

Note : Les présentes PO et PB sont applicables à tous les projets pour lesquels un document d'information aura été publié après le 1^{er} mars 1999. Pour toutes questions, on pourra s'adresser au Président de la Commission technique de l'environnement.

1. La Banque¹ exige que les projets qui lui sont présentés pour financement fassent l'objet d'une évaluation environnementale (ÉE) qui contribue à garantir qu'ils sont environnementalement rationnels et viables, et par là améliore le processus de décision.

2. L'Évaluation environnementale est un processus, dont l'ampleur, la complexité et les caractéristiques sur le plan de l'analyse dépendent de la nature et de l'échelle du projet proposé, et de l'impact qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement. Elle consiste à évaluer les risques que peut présenter le projet pour l'environnement et les effets qu'il est susceptible d'exercer dans sa zone d'influence², à étudier des variantes du projet, à identifier des moyens d'améliorer la sélection du projet, sa

localisation, sa planification, sa conception et son exécution en prévenant, en minimisant, en atténuant ou en compensant ses effets négatifs sur l'environnement, et en renforçant ses effets positifs ; l'ÉE inclut aussi le processus d'atténuation et de gestion des nuisances pendant toute la durée de l'exécution. La Banque préconise l'emploi de mesures préventives de préférence à des mesures d'atténuation ou de compensation, chaque fois que cela est possible.

1. Le terme « Banque » désigne également l'IDA ; le sigle « ÉE » désigne l'intégralité du processus décrit dans la PO/PB 4.01 ; le terme « prêts » désigne également les crédits ; le terme « emprunteur » désigne également, s'agissant d'opérations de garantie, un promoteur de projet, public ou privé, recevant d'une autre institution financière un prêt garanti par la Banque ; et le terme « projet » désigne toutes les opérations financées par des prêts ou garanties de la Banque, à l'exception des prêts à l'ajustement structurel (pour lesquels les dispositions relatives à l'environnement sont fixées dans l'OP/BP 8.60,

« *Adjustment Lending* », à paraître) et des opérations de réduction de la dette et du service de la dette ; le terme désigne également les projets au titre de prêts à des programmes évolutifs (APL) et de prêts au développement des connaissances et à l'innovation (LIL), et les projets et composantes financées par le Fonds pour l'environnement mondial. Le projet est décrit dans l'annexe 2 à l'Accord de Crédit/de Prêt. La présente politique s'applique à toutes les composantes du projet, quelle que soit leur source de financement.

2. Pour les définitions, voir l'Annexe A. La zone d'influence d'un projet est définie sur les conseils des spécialistes de l'environnement et figure dans les termes de référence de l'ÉE.

3. L'Évaluation environnementale prend en compte le milieu naturel (air, terre et eau), la santé et la sécurité de la population, des aspects sociaux (déplacements involontaires de personnes, populations autochtones et patrimoine culturel)³, et les problèmes d'environnement transfrontières et mondiaux⁴. Elle envisage le contexte naturel et le contexte social d'une manière intégrée. Elle tient compte aussi des variations du contexte du projet et de la situation nationale, des conclusions des études menées sur l'environnement du pays, des plans nationaux d'action environnementale, du cadre de politique générale du pays, de sa législation nationale et de ses capacités institutionnelles en matière d'environnement et de société, ainsi que des obligations incombant au pays en rapport avec les activités du projet, en vertu des traités et accords internationaux sur l'environnement pertinents. La Banque ne finance pas des activités de projet qui iraient à l'encontre des obligations du pays telles qu'identifiées durant l'ÉE. Cette ÉE est entreprise le plus tôt possible lors du traitement du dossier du projet et est étroitement liée aux travaux d'analyse dont celui-ci fait l'objet du point de vue économique, financier, institutionnel, social et technique.

4. La réalisation de l'ÉE est du ressort de l'emprunteur. Pour les projets relevant de la Catégorie A⁵, l'emprunteur confie l'évaluation environnementale à des experts indépendants qui ne sont nullement associés au projet⁶. Pour les projets de Catégorie A très risqués ou controversés, ou qui soulèvent des problèmes graves et pluridimensionnels pour l'environnement, l'emprunteur doit aussi normalement engager un panel consultatif de spécialistes de l'environnement indépendants, de renommée internationale, pour le conseiller sur tous les aspects du projet relevant de l'ÉE⁷. Le rôle de ce panel consultatif est fonction du degré d'avancement de la préparation du projet, et de l'étendue et de la qualité du tout travail d'évaluation environnementale accompli au moment où la Banque commence à étudier le projet.

3. Cf. PO/PB 4.12, « Déplacements Involontaires de Personnes », (à paraître) ; OD 4.20, « Indigenous People ou Populations Autochtones? » ; et OP 4.11, « Safeguarding Cultural Property in Bank-Financed Projects » (à paraître).

4. Les problèmes d'environnement mondiaux sont les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la pollution des eaux internationales, et les effets négatifs sur la biodiversité.

5. Pour ce qui est de l'examen environnemental préalable, on se reportera au paragraphe 8.

6. L'ÉE est étroitement liée aux analyses économiques, financières, institutionnelles, sociales et techniques entreprises à l'occasion du projet de manière à ce que : a) les considérations environnementales soient adéquatement prises en compte pour la sélection, la localisation, et le choix de la conception du projet ; et que b) l'ÉE ne retarde pas l'instruction du projet. Toutefois, l'emprunteur veille à éviter tout conflit d'intérêt lors de l'engagement de personnes physiques ou d'entités pour la réalisation de l'ÉE. Ainsi, lorsqu'il faut une ÉE indépendante, elle n'est pas confiée à des consultants engagés pour préparer les dossiers techniques.

7. Le panel (qui est différent du panel de vérification de la sécurité du barrage requis par l'OP/BP 4.37,

« Safety of Dams ») conseille l'emprunteur précisément sur les aspects suivants : a) termes de référence de l'ÉE, b) principales questions à aborder dans l'ÉE et méthodes à employer, c) recommandations et conclusions de l'ÉE, d) application de ces recommandations, et e) renforcement des capacités de gestion de l'environnement.

5. La Banque informe l'emprunteur de ses exigences en matière d'Évaluation

environnementale. Elle examine les conclusions et les recommandations de l'ÉE pour établir si celles-ci peuvent fournir une base adéquate à l'instruction de la demande de financement du projet par la Banque. Lorsque l'emprunteur a terminé tout ou partie de l'ÉE avant l'implication de la Banque dans le projet, la Banque examine l'ÉE pour vérifier si la démarche suivie est conforme à la présente politique. La Banque peut, le cas échéant, demander un supplément d'ÉE, y compris une consultation et une information du public.

6. Le manuel intitulé « *Pollution Prevention and Abatement Handbook* » indique les mesures de prévention et de réduction de la pollution et les niveaux d'émission qui sont normalement jugés acceptables par la Banque. Toutefois, compte tenu de la législation du pays de l'emprunteur et de la situation locale, l'ÉE peut recommander d'autres niveaux d'émission et méthodes de prévention et de réduction de la pollution pour le projet. Le rapport d'ÉE doit fournir une justification complète et détaillée des niveaux et des méthodes retenues pour le projet ou le site en cause.

Instruments d'Évaluation environnementale

7. Selon le projet, on choisira parmi toute une gamme d'instruments pour satisfaire aux stipulations de la Banque en matière d'ÉE : étude d'impact sur l'environnement (EIE), évaluation environnementale (ÉE) régionale ou sectorielle, audit environnemental, évaluation des dangers ou des risques et plan de gestion environnementale⁸. L'ÉE a recours au moins un de ces instruments, ou à certains éléments d'entre eux, en tant que de besoin. Lorsque le projet est susceptible d'avoir des impacts sectoriels ou régionaux, une ÉE sectorielle ou régionale est obligatoire⁹.

Examen environnemental préalable

8. Pour chaque projet envisagé, la Banque procède à un examen environnemental préalable afin de déterminer la portée que doit avoir l'ÉE, et le type d'instrument d'ÉE à employer. Elle classe le projet dans l'une des quatre catégories existantes en fonction des diverses particularités de ce projet — type, emplacement, degré de sensibilité, échelle, nature et ampleur de ses incidences environnementales potentielles.

8. Ces termes sont définis à l'Annexe A, tandis que les Annexes B et C examinent les éléments constitutifs des Rapports d'ÉE et des Plans de gestion environnementale.

9. On trouvera des indications sur le recours aux ÉE sectorielles et régionales dans l'« EA Sourcebook, Updates 4 et 15 ».

a) *Catégorie A* : Un projet envisagé est classé dans la catégorie A s'il risque d'avoir sur l'environnement des incidences très négatives, névralgiques¹⁰, diverses, ou sans précédent. Ces effets peuvent être ressentis dans une zone plus vaste que les sites ou les installations faisant l'objet des travaux. Pour un projet de catégorie A, l'ÉE consiste à examiner les incidences environnementales négatives et positives que peut avoir le projet, à les comparer aux effets d'autres options réalisables (y compris, le cas échéant, du scénario « sans projet »), et à recommander toutes mesures éventuellement nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les incidences négatives du projet et améliorer sa performance environnementale. L'emprunteur est responsable de l'établissement du rapport, qui doit généralement prendre la forme d'une étude d'impact sur l'environnement-EIE (ou une ÉE sectorielle ou régionale d'une portée appropriée) qui emprunte, en tant que de besoin, des éléments aux autres instruments mentionnés au paragraphe 7.

- b) *Catégorie B* : Un projet envisagé est classé dans la catégorie B si les effets négatifs qu'il est susceptible d'avoir sur les populations humaines ou sur des zones importantes du point de vue de l'environnement

— zones humides, forêts, prairies et autres habitats naturels, etc. — sont moins graves que ceux d'un projet de catégorie A. Ces effets sont d'une nature très locale ; peu d'entre eux (sinon aucun), sont irréversibles ; et dans la plupart des cas, on peut concevoir des mesures d'atténuation plus aisément que pour les effets des projets de catégorie A. L'ÉE peut, ici, varier d'un projet à l'autre mais elle a une portée plus étroite que l'ÉE des projets de catégorie A. Comme celle-ci, toutefois, elle consiste à examiner les effets négatifs et positifs que pourrait avoir le projet sur l'environnement, et à recommander toutes mesures éventuellement nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs et améliorer la performance environnementale. Les conclusions et les résultats des ÉE de projets de Catégorie B sont consignés dans la documentation du projet (Document

d'évaluation du projet-PAD et Document d'information sur le projet-PID)¹¹.

9. Pour les prêts d'investissement sectoriel¹², lors de la préparation de chaque sous-projet envisagé, l'entité qui assure la coordination du projet ou l'agence d'exécution procède aux ÉE requises par le pays et la présente politique¹³. La Banque évalue et, le cas échéant, inclut dans le projet des composantes visant à mettre l'entité qui assure la coordination du projet ou l'agence d'exécution, mieux à même : a) de préselectionner les sous-projets ; b) de se doter des compétences spécialisées nécessaires pour réaliser une ÉE ; c) d'examiner les conclusions et les résultats des ÉE des divers sous-projets ; d) de veiller à la mise en oeuvre des mesures d'atténuation (y compris, le cas échéant, d'un plan de gestion environnementale) ; et e) de surveiller les conditions ambiantes pendant l'exécution du projet¹⁴. Si la Banque n'a pas établi à sa satisfaction l'existence de capacités permettant d'effectuer les ÉE, tous les sous-projets de Catégorie A et, le cas échéant, ceux relevant de la Catégorie B — y compris tout rapport d'ÉE — sont soumis à la Banque pour examen préalable et approbation
10. Un impact potentiel est considéré comme « névralgique » s'il peut s'avérer irréversible (par ex., entraîner la disparition d'un habitat naturel d'importance majeure) ou soulever des problèmes relevant de l'OD 4.20, « Indigenous Peoples », de la PO 4.04, « Habitats naturels », de l'OP 4.11, « Safeguarding Cultural Property in Bank-Financed Projects » (à paraître), ou de l'OP 4.12, « Involuntary Resettlement » (à paraître).
11. Lorsque l'examen environnemental préalable est établi, ou que la législation nationale stipule, qu'une quelconque des questions environnementales relevées mérite une attention particulière, les conclusions et les résultats de l'ÉE afférente au projet de Catégorie B peuvent être consignés dans un rapport séparé. Selon le type de projet et la nature et l'ampleur des effets, le rapport peut comporter, par exemple, une étude d'impact environnemental limitée, un plan de gestion environnementale, ou d'atténuation des effets, un audit environnemental, ou une évaluation des dangers. Pour les projets de Catégorie B qui ne sont pas situés dans des zones névralgiques pour l'environnement et qui présentent des problèmes bien définis et bien compris de portée restreinte, la Banque peut accepter d'autres moyens de satisfaire à l'obligation d'évaluation environnementale : par exemple, des critères de conception respectueux de l'environnement, des critères de localisation, ou des normes de pollution s'il s'agit de petites installations industrielles ou d'ouvrages ruraux ; des critères de localisation respectueux de l'environnement, des normes de construction ou des procédures d'inspection pour les projets de logement ; ou des procédures opérationnelles respectueuses de l'environnement pour les projets de réfection de routes.

- c) *Catégorie C* : Un projet envisagé est classé dans la catégorie C si la probabilité de ses effets négatifs sur l'environnement est jugée minime ou nulle.

Après l'Examen environnemental préalable, aucune autre mesure d'ÉE n'est nécessaire pour les projets de catégorie C.

- d) *Catégorie FI* : Un projet envisagé est classé dans la catégorie FI si la Banque y investit des fonds au travers d'un intermédiaire financier, dans des sous-projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Évaluation environnementale afférente à des types de projet particuliers

Prêts d'investissement sectoriel

12. Ces prêts donnent généralement lieu à la préparation et à l'exécution de plans d'investissement annuels, ou de sous-projets échelonnés pendant la durée du projet.

13. Par ailleurs, s'il existe des problèmes sectoriels qui ne peuvent être traités dans le cadre de l'ÉE d'un sous-projet (notamment si le prêt d'investissement sectoriel est susceptible de comporter des sous-projets de Catégorie A), l'emprunteur peut être tenu d'effectuer une ÉE sectorielle avant l'évaluation du prêt par la Banque.

14. Lorsque, en application de réglementations ou de dispositions contractuelles jugées satisfaisantes par la Banque, l'une quelconque de ces fonctions d'examen est confiée à une entité autre que celle qui coordonne le projet ou que l'agent d'exécution du projet, la Banque évalue ces autres types de dispositions ; mais c'est l'emprunteur/l'entité coordinatrice/l'organisme d'exécution qui reste chargé, en dernière analyse, de veiller à ce que les sous-projets respectent les règles fixées par la Banque.

Prêts à l'ajustement sectoriel

10. Les prêts à l'ajustement sectoriel (SECAL) sont visés par les stipulations de la présente politique. L'ÉE d'un prêt à l'ajustement sectoriel évalue les effets potentiels sur l'environnement des mesures directives, institutionnelles et réglementaires envisagées au titre du prêt, au niveau des orientations /de la politique générale, des institutions, et de la réglementation¹⁵.

Prêts à des intermédiaires financiers

11. Pour les opérations avec des intermédiaires financiers, la Banque attend de chacun de ceux-ci qu'ils procèdent à un examen préalable des sous-projets envisagés et fassent en sorte que les emprunteurs secondaires réalisent une ÉE appropriée pour chaque sous-projet. Avant d'approuver un sous-projet, l'intermédiaire vérifie (par le biais de son propre personnel, de consultants spécialisés ou d'institutions environnementales existantes) que le sous-projet respecte les règles environnementales fixées par les autorités nationales et locales appropriées, et est conforme à la présente PO et aux autres politiques environnementales applicables de la Banque¹⁶.

12. Lorsqu'elle évalue une opération avec un intermédiaire financier, la Banque détermine si les règles environnementales nationales applicables au projet et les modalités d'ÉE proposées pour

les sous-projets, y compris les mécanismes d'examen environnemental préalable et d'analyse des résultats des ÉE, et l'attribution de la responsabilité de ces activités, sont satisfaisantes. Le cas échéant, la Banque fait en sorte que soient incluses dans le projet des composantes propres à renforcer ces dispositions d'ÉE. Lorsqu'on s'attend à ce que ces opérations comportent des sous-projets de Catégorie A, avant l'évaluation du projet par la Banque, chaque intermédiaire financier dont la participation est prévue fournit à la Banque une évaluation écrite des mécanismes institutionnels (assortie, le cas échéant, de la définition de mesures de renforcement des capacités) dont il dispose pour effectuer les ÉE afférentes à ses sous-projets¹⁷. Si la Banque n'a pas établi à sa satisfaction l'existence de capacités permettant d'effectuer les ÉE, tous les sous-projets de Catégorie A et, le cas échéant, ceux relevant de la Catégorie B — y compris tout rapport d'ÉE

— sont soumis à la Banque pour examen préalable et approbation¹⁸.

15. Les mesures devant être ainsi évaluées sont, par exemple, la privatisation d'entreprises exerçant des activités critiques pour l'environnement, les réformes du régime foncier dans des zones où existent des habitats naturels importants, et des modifications des prix relatifs de produits tels que les pesticides, le bois d'oeuvre et les produits pétroliers.
16. Les règles applicables aux opérations avec des intermédiaires financiers reposent sur le processus d'ÉE et sont conformes aux dispositions du paragraphe 6 de la présente PO. L'ÉE est fonction du type de financement envisagé, de la nature et de l'échelle des sous-projets prévus, et des règles environnementales en vigueur dans la juridiction où seront implantés les sous-projets.
17. La participation de tout intermédiaire financier associé au projet après son évaluation est subordonnée au respect de la même règle.
18. Les critères d'examen préalable des sous-projets de Catégorie B, qui font appel à des facteurs comme le type ou l'échelle du sous-projet et la capacité d'ÉE de l'intermédiaire financier, sont fixés dans les accords juridiques du projet.

Projets de reconstruction d'urgence

13. La politique énoncée dans la PO 4.01 s'applique normalement aux projets d'urgence à l'appui de la reconstruction dont le dossier est instruit au titre de l'OP 8.50, « Emergency Recovery Assistance ». Cependant, si le respect de l'une quelconque des stipulations de la présente politique empêche la réalisation effective et en temps voulu des objectifs d'un projet de ce type, la Banque peut dispenser le projet d'y satisfaire. La justification de pareille dérogation est consignée dans les documents du prêt. Néanmoins, la Banque exige toujours, au minimum : a) que l'on détermine, dans le cadre de la préparation de projets de ce type, dans quelle mesure la situation d'urgence a été provoquée ou aggravée par des pratiques environnementales inappropriées ; et b) que les éventuelles mesures correctives nécessaires soient prévues dans le cadre du projet d'urgence proprement dit, ou d'une opération de prêt ultérieure.

Capacités institutionnelles

14. Lorsque l'emprunteur ne dispose pas de capacités juridiques ou techniques suffisantes pour s'acquitter de fonctions clés en rapport avec l'ÉE (examen des ÉE, surveillance de

l'environnement, inspections, ou application des mesures d'atténuation) d'un projet envisagé, le projet prévoit des composantes visant à renforcer ces capacités

Consultation du public

15. Pour tous les projets de Catégorie A et B dont le financement par la BIRD ou l'IDA est envisagé, au cours du processus d'ÉE, l'emprunteur consulte les groupes affectés par le projet et les organisations non-gouvernementales (ONG) locales sur les aspects environnementaux du projet, et tient compte de leurs points de vue¹⁹. L'emprunteur engage ces consultations dès que possible. Pour les projets de catégorie A, l'emprunteur consulte ces groupes au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'ÉE ; et b) une fois établi le projet de rapport d'ÉE. Par ailleurs, l'emprunteur consulte ces groupes tout au long de l'exécution du projet, en tant que de besoin pour traiter des questions soulevées par l'ÉE qui les concernent²⁰.

19. *En ce qui concerne la démarche adoptée par la Banque vis-à-vis des ONG, cf. GP 14.70, « Involving*

Nongovernmental Organizations in Bank-Supported Activities ».

20. *Pour les projets comportant des composantes sociales majeures, des consultations sont également exigées par d'autres politiques opérationnelles de la Banque — par exemple, les OD 4.20, « Indigenous Peoples », et 4.30, « Involuntary Resettlement ».*

**Diffusion
d'information**

16. Pour permettre des consultations fructueuses entre l'emprunteur et les groupes affectés par le projet et les ONG locales sur tous les projets de Catégorie A et B dont le financement est envisagé par la BIRD ou l'IDA, l'emprunteur fournit une documentation pertinente en temps voulu avant la consultation, sous une forme et dans une langue compréhensibles par les groupes consultés.

17. S'agissant d'un projet de Catégorie A, l'emprunteur communique, en vue de la consultation initiale, un résumé des objectifs, de la description et des effets potentiels du projet envisagé ; en vue de la consultation organisée après l'établissement du projet de rapport d'ÉE, un résumé des conclusions de cette ÉE. Par ailleurs, pour les projets de Catégorie A, l'emprunteur dépose le projet de rapport d'ÉE dans un lieu public accessible aux groupes affectés et aux ONG locales. En ce qui concerne les prêts d'investissement sectoriel et les opérations avec des intermédiaires financiers, l'emprunteur/l'intermédiaire financier fait en sorte que les rapports d'ÉE afférents aux sous-projets de Catégorie A soient disponibles dans un lieu public accessible aux groupes affectés et aux ONG locales.

18. Tout rapport distinct afférent à un projet de Catégorie B dont le financement est envisagé par l'IDA est mis à la disposition des groupes affectés par le projet et des ONG locales. L'évaluation par la Banque des projets de Catégorie A dont le financement par la BIRD ou l'IDA est envisagé et de tout projet de Catégorie B ayant fait l'objet d'un rapport d'ÉE dont le financement par l'IDA est envisagé est subordonnée à la mise à la disposition du public de ces rapports dans le pays de l'emprunteur, et de leur réception officielle par la Banque.

19. Une fois que l'emprunteur lui a officiellement communiqué un rapport d'ÉE, s'il porte sur un projet de Catégorie A, la Banque en distribue le résumé (en anglais) à ses Administrateurs, et elle met le rapport proprement dit à la disposition du public par l'intermédiaire de son Infoshop²¹. S'il s'agit d'un rapport d'ÉE distinct afférent à un projet de catégorie B, la Banque le met à la disposition du public par l'intermédiaire de son Infoshop. Si l'emprunteur s'oppose à ce que la Banque mondiale diffuse un rapport d'ÉE par le biais de son Infoshop, les services de la Banque : a) s'il s'agit d'un projet de l'IDA, suspendent l'instruction du projet ; ou b) si c'est un projet de la BIRD, s'en remettent aux Administrateurs pour savoir s'il convient de poursuivre l'instruction de ce projet.

21. Pour une plus ample discussion des procédures d'information de la Banque, on se reportera à la « Politique de la Banque mondiale en matière de diffusion d'informations » (mars 1994) et à la BP 17.50, « Disclosure of Operational Information ». Des obligations particulières de divulgation des plans de réinstallation et des plans de développement des populations autochtones sont énoncées dans l'OP/BP 4.12, « Involuntary Resettlement » (à paraître) et l'OP/BP 4.10, révision à paraître de l'OD 4.20, « Indigenous People ».

Exécution

20. Durant l'exécution du projet, l'emprunteur rend compte : a) de l'application des mesures convenues avec la Banque sur la base des conclusions et des résultats de l'ÉE, y compris de la mise en oeuvre d'un éventuel Plan de gestion environnementale, conformément aux dispositions des documents du projet ; b) de l'état d'avancement des mesures d'atténuation ; et c) des résultats obtenus dans le cadre des programmes de surveillance. Les services de la Banque supervisent les aspects environnementaux du projet, sur la base des conclusions et des recommandations de l'ÉE, y compris des mesures stipulées dans les accords juridiques, de tout Plan de gestion environnementale , et des autres documents du projet

Annexe 5 : "Integrated Safeguards Data Sheet - Concept Stage

Politiques de Protection Déclenchées	S'appliquant au PAPSP	Ne s'appliquant pas PAPSP	TBD*
Evaluation Environnementale (OP/BP 4.01)	X		
<p>The project has a category B rating. The investments under this project will focus on the improvement of the delivery of basic services and are expected to result in improved living conditions. The investments under the project will be sectorally varied, given that they will be determined by local level priorities which will differ from one local government to another and cannot be determined a priori. The types of investments are common community development projects whose potential environmental and social effects are well understood, unlikely to be significant, and readily manageable. The main potential environmental issues associated with the project include soil erosion (construction and during road use), health effects to construction workers during construction, land disturbance (construction), waste management for schools, markets place, and community clinics, and noise (primarily during construction). Following the National law on the Protected areas, it is not possible to build infrastructures within protected areas in Madagascar. Therefore, there will be no direct impacts on protected areas.</p>			
Habitats Naturels (OP/BP 4.04)			X
Nécessité de vérifier si la seconde ligne de transmission affecterait les habitats naturels.			
Forêts (OP/BP 4.36)		X	
Gestion des pestes et pesticides (OP 4.09)		X	
Propriété Culturelle (OPN 11.03)		X	
Tribus Indigènes (OP/BP 4.10)		X	
Déplacement Involontaire (OP/BP 4.12)	X		
<p>Land acquisition, compensation and resettlement of people may be inevitable for certain Categories of sub-projects. This is a social issue of critical concern to the Government and the World Bank, as its impact on poverty if left unmitigated, is negative, immediate and can be wide spread. The infrastructure projects developed in several localities by the “collectivité territoriales” could resulting involuntary resettlement and lands acquisition. These could occur in the case of the widening of roads, the construction of markets, schools, community clinics, etc. While the Ministry of Decentralization could apply the National Law on Land Acquisition, this is not considered to be sufficient according to the Bank Policy on the Involuntary Resettlement OP 4.12. Therefore, it is proposed to prepare a Resettlement Policy Framework for the Local Development Fund (LDF) project.</p>			
Sécurité des barrages (OP/BP 4.37)		X	
Projets de voies maritimes internationales (OP/BP 7.50)		X	
Projets sur les zones contestées (OP/BP 7.60)		X	
Catégorie Environnementale: B – Evaluation Partielle			

Annexe 6 : Formulaire de sélection par type de sous-projets

ECOLE		
Formulaire de sélection environnementale et sociale		
1	Nom de la localité où se sous-projet sera réalisé	
2	Nom de la personne à contacter	
3	Personne chargée de remplir le présent formulaire	
	Nom	
	Fonction	
	Contact (téléphone, mail) :	
Date :		Signature

Partie A : brève description du sous-projet

Fournir les informations sur le sous-projet : Le type de bâtiment, superficie occupée, les matériaux utilisés, le mode d'exécution, les infrastructures annexes.

Partie B : Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux :

1. L'environnement naturel

a) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation du site du sous-projet :

b) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée : _____

c) Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction qui pourraient être affectés négativement par la construction de l'école ?

Forêt naturelle intacte : Oui _____ Non _____

Forêt riveraine : Oui _____ Non _____

Zone humides (lac, rivière, zone inondée par saison) : Oui _____ Non _____

A quelle distance se trouve les zones humides les plus proches : _____ km

Habitat des espèces menacées d'extinction pour lesquels une protection est requise par les lois nationales et/ou accords internationaux : Oui _____ Non _____

2. Ecologie des rivières et des lacs

L'usage d'eau pendant les travaux, le dépôt de produit de fouille, des gravois de chantier peuvent-ils affecter négativement l'écologie des rivières et des lacs situés dans les points bas (sur la qualité et la quantité d'eau, la nature, la productivité et l'utilisation des habitats aquatiques, et leur variation dans le temps) : Oui _____ Non _____

3. Aires protégées

Le site choisi se trouve à combien de distance avec l'aire protégée : _____ km

4. Géologie et sol :

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Sur la base de l'inspection visuelle ou de la littérature disponible, y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à la formation de lavaka : Oui _____ Non _____

5. Paysage/esthétique :

Y a-t-il possibilité que la construction ou la réhabilitation de l'école affecte négativement l'aspect esthétique du paysage local : Oui _____ Non _____

6. Site historique et archéologique ou héritage culturel

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturelle ou la fouille pour la fondation pourrait avoir lieu tout près : Oui _____ Non _____

7. Compensation ou acquisition des terres

L'acquisition de terre ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du sous-projet concerné ? Oui _____ Non _____

8. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau du bruit pendant la réalisation des travaux va-t-il dépasser les limites acceptables ? Oui _____ Non _____

9. Déchet solide

Quel serait le volume des produits de fouille de la fondation : _____ m3 et autres gravois de chantier :

laitage de béton :m3,

Débris de bois :m3,

Débris métalliques :m3

Si réhabilitation d'école, quelle est la nature et le volume des gravois de chantier :

- Débris de briques : _____ m3

- Débris de bois : _____ m3

- Débris de toiture : _____ m2

- Débris métalliques :m3

- Autres (à préciser) :m3

La commune dispose-t-elle un terrain adéquat pour enfouir les déchets de chantier non récupérables ? à l'abri du vent dominant ? Oui _____ Non _____

La superficie de l'emprise de l'école est-elle suffisante pour la mise en place d'une fosse à ordures ? Oui _____ Non _____

10. Cas de réhabilitation d'école : L'infrastructure existante dispose-t-elle

De latrines fonctionnelles : Oui _____ Non _____

De point d'eau fonctionnel : Oui _____ Non _____

De fosse à ordures fonctionnelle : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Sinon, le sous-projet prévoit-il la mise en place ou la réhabilitation de ces équipements ? Oui _____

Non _____

11. Consultation du public

Le public a-t-il été consulté lors de la préparation du sous-projet ? Oui _____ Non _____

Si oui, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet : _____

12. Les impacts potentiels et les mesures d'atténuation du projet sur l'environnement

Milieu	Impacts	Mesures d'atténuation
Sol		
Air		
Eau		
Faune		
Flore		
Humain		
Socio-économique		

13. Catégorisation du sous-projet :

Catégorie B : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

CENTRE DE SANTE		
Formulaire de sélection environnementale et sociale		
1	Nom de la localité où se sous-projet sera réalisé	
2	Nom de la personne à contacter	
3	Personne chargée de remplir le présent formulaire	
	Nom	
	Fonction	
	Contact (téléphone, mail) :	
Date :		Signature

Partie A : brève description du sous-projet

Fournir les informations sur le sous-projet : Le type de bâtiment, superficie occupée, les matériaux utilisés, le mode d'exécution, les infrastructures annexes.

Partie B : Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux :

1. L'environnement naturel

d) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation du site du sous-projet :

e) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée : _____

f) Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction qui pourraient être affectés négativement par la construction du CSB ?

Forêt naturelle intacte : Oui _____ Non _____

Forêt riveraine : Oui _____ Non _____

Zone humides (lac, rivière, zone inondée par saison : Oui _____ Non _____

A quelle distance se trouve les zones humides les plus proches : _____ km

Habitat des espèces menacées d'extinction pour lesquels une protection est requise par les lois nationales et/ou accords internationaux : Oui _____ Non _____

2. Ecologie des rivières et des lacs

L'usage d'eau pendant les travaux, le dépôt de produit de fouille, des gravois de chantier peuvent-ils affecter négativement l'écologie des rivières et des lacs situés dans les points bas (sur la qualité et la quantité d'eau, la nature, la productivité et l'utilisation des habitats aquatiques, et leur variation dans le temps) : Oui _____ Non _____

3. Aires protégées

Le site choisi se trouve à combien de distance avec l'aire protégée : _____ km

4. Géologie et sol :

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Sur la base de l'inspection visuelle ou de la littérature disponible, y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à la formation de lavaka : Oui _____ Non _____

5. Paysage/esthétique :

Y a-t-il possibilité que la construction ou la réhabilitation du CSB affecte négativement l'aspect esthétique du paysage local : Oui _____ Non _____

6. Site historique et archéologique ou héritage culturel

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturelle ou la fouille pour la fondation pourrait avoir lieu tout près : Oui _____ Non _____

7. Compensation ou acquisition des terres

L'acquisition de terre ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du sous-projet concerné ? Oui _____ Non _____

8. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau du bruit pendant la réalisation des travaux va-t-il dépasser les limites acceptables ? Oui _____ Non _____

9. Déchet solide

Quel serait le volume des produits de fouille de la fondation : m3 et autres gravois de chantier : laitage de béton :m3,
Débris de bois :m3,
Débris métalliques :m3

Si réhabilitation de CSB, quelle est la nature et le volume des gravois de chantier :

- Débris de briques : m3
- Débris de bois : m3
- Débris de toiture : m2
- Débris métalliques :m3
- Autres (à préciser) :m3

La commune dispose-t-elle un terrain adéquat pour enfouir les déchets de chantier non récupérables à l'abri du vent dominant ? Oui _____ Non _____

La superficie de l'emprise du CSB est-elle suffisante pour la mise en place d'une fosse à ordures ? et une unité de traitement de déchets médicaux ? Oui _____ Non _____

10. Cas de réhabilitation de centre de santé : L'infrastructure existante dispose-t-elle

De latrines fonctionnelles : Oui _____ Non _____

De point d'eau fonctionnel : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

D'unité de traitement de déchets médicaux : Oui _____ Non _____

De fosse à ordures fonctionnelle : Oui _____ Non _____

Sinon, le sous-projet prévoit-il la mise en place ou la réhabilitation de ces équipements ? Oui _____

Non _____

11. Consultation du public

Le public a-t-il été consulté lors de la préparation du sous-projet ? Oui _____ Non _____

Si oui, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet : _____

12. Les impacts potentiels et les mesures d'atténuation du projet sur l'environnement

Milieu	Impacts	Mesures d'atténuation
Sol		
Air		
Eau		
Faune		
Flore		
Humain		
Socio-économique		

13. Catégorisation du sous-projet :

Catégorie B : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

BATIMENT ADMINISTRATIF OU LOGEMENT DU PERSONNEL		
Formulaire de sélection environnementale et sociale		
1	Nom de la localité où se sous-projet sera réalisé	
2	Nom de la personne à contacter	
3	Personne chargée de remplir le présent formulaire	
	Nom	
	Fonction	
	Contact (téléphone, mail) :	
Date :		Signature

Partie A : brève description du sous-projet

Fournir les informations sur le sous-projet : Le type de bâtiment, superficie occupée, les matériaux utilisés, le mode d'exécution, les infrastructures annexes.

Partie B : Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux :

1. L'environnement naturel

g) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation du site du sous-projet :

h) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée : _____

i) Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction qui pourraient être affectés négativement par la construction du bâtiment ?

Forêt naturelle intacte : Oui _____ Non _____

Forêt riveraine : Oui _____ Non _____

Zone humides (lac, rivière, zone inondée par saison : Oui _____ Non _____

A quelle distance se trouve les zones humides les plus proches : _____ km

Habitat des espèces menacées d'extinction pour lesquels une protection est requise par les lois nationales et/ou accords internationaux : Oui _____ Non _____

2. Ecologie des rivières et des lacs

L'usage d'eau pendant les travaux, le dépôt de produit de fouille, des gravois de chantier peuvent-ils affecter négativement l'écologie des rivières et des lacs situés dans les points bas (sur la qualité et la quantité d'eau, la nature, la productivité et l'utilisation des habitats aquatiques, et leur variation dans le temps) : Oui _____ Non _____

3. Aires protégées

Le site choisi se trouve à combien de distance avec l'aire protégée : _____ km

4. Géologie et sol :

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Sur la base de l'inspection visuelle ou de la littérature disponible, y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à la formation de lavaka : Oui _____ Non _____

5. Paysage/esthétique :

Y a-t-il possibilité que la construction ou la réhabilitation du bâtiment affecte négativement l'aspect esthétique du paysage local : Oui _____ Non _____

6. Site historique et archéologique ou héritage culturel

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturelle ou la fouille pour la fondation pourrait avoir lieu tout près : Oui _____ Non _____

7. Compensation ou acquisition des terres

L'acquisition de terre ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du sous-projet concerné ? Oui _____ Non _____

8. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau du bruit pendant la réalisation des travaux va-t-il dépasser les limites acceptables ? Oui _____ Non _____

9. Déchet solide

Quel serait le volume des produits de fouille de la fondation : _____ m3 et autres gravois de

chantier : laitage de béton :m3,

Débris de bois :m3,

Débris métalliques :m3

Si réhabilitation de bâtiment, quelle est la nature et le volume des gravois de chantier :

- Débris de briques : _____ m3

- Débris de bois : _____ m3

- Débris de toiture : _____ m2

- Débris métalliques :m3

- Autres (à préciser) :m3

La commune dispose-t-elle un terrain adéquat pour enfouir les déchets de chantier non récupérables ? à l'abri du vent dominant ? Oui _____ Non _____

La superficie de l'emprise bâtiment est-elle suffisante pour la mise en place d'une fosse à ordures ? Oui _____ Non _____

10. Cas de réhabilitation du bâtiment existant : L'infrastructure existante dispose-t-elle

De latrines fonctionnelles : Oui _____ Non _____

De point d'eau fonctionnel : Oui _____ Non _____

De fosse à ordures fonctionnelle : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Sinon, le sous-projet prévoit-il la mise en place ou la réhabilitation de ces équipements ? Oui _____

Non _____

11. Consultation du public

Le public a-t-il été consulté lors de la préparation du sous-projet ? Oui _____ Non _____

Si oui, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet : _____

12. Les impacts potentiels et les mesures d'atténuation du projet sur l'environnement

Milieu	Impacts	Mesures d'atténuation
Sol		
Air		
Eau		
Faune		
Flore		
Humain		
Socio-économique		

13. Catégorisation du sous-projet :

Catégorie B : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MARCHE		
Formulaire de sélection environnementale et sociale		
1	Nom de la localité où se sous-projet sera réalisé	
2	Nom de la personne à contacter	
3	Personne chargée de remplir le présent formulaire	
	Nom	
	Fonction	
	Contact (téléphone, mail) :	
Date :		Signature

Partie A : brève description du sous-projet

Fournir les informations sur le sous-projet : Le type de bâtiment, superficie occupée, les matériaux utilisés, le mode d'exécution, les infrastructures annexes.

Partie B : Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux :

1. L'environnement naturel

j) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation du site du sous-projet :

k) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée : _____

l) Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction qui pourraient être affectés négativement par la construction du marché ?

Forêt naturelle intacte : Oui _____ Non _____

Forêt riveraine : Oui _____ Non _____

Zone humides (lac, rivière, zone inondée par saison : Oui _____ Non _____

A quelle distance se trouve les zones humides les plus proches : _____ km

Habitat des espèces menacées d'extinction pour lesquels une protection est requise par les lois nationales et/ou accords internationaux : Oui _____ Non _____

2. Ecologie des rivières et des lacs

L'usage d'eau pendant les travaux, le dépôt de produit de fouille, des gravois de chantier peuvent-ils affecter négativement l'écologie des rivières et des lacs situés dans les points bas (sur la qualité et la quantité d'eau, la nature, la productivité et l'utilisation des habitats aquatiques, et leur variation dans le temps) : Oui _____ Non _____

3. Aires protégées

Le site choisi se trouve à combien de distance avec l'aire protégée : _____ km

4. Géologie et sol :

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Sur la base de l'inspection visuelle ou de la littérature disponible, y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à la formation de lavaka : Oui _____ Non _____

5. Paysage/esthétique :

Y a-t-il possibilité que la construction ou la réhabilitation du marché affecte négativement l'aspect esthétique du paysage local : Oui _____ Non _____

6. Site historique et archéologique ou héritage culturel

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturelle ou la fouille pour la fondation pourrait avoir lieu tout près : Oui _____ Non _____

7. Compensation ou acquisition des terres

L'acquisition de terre ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du sous-projet concerné ? Oui _____ Non _____

8. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau du bruit pendant la réalisation des travaux va-t-il dépasser les limites acceptables ? Oui _____ Non _____

9. Déchet solide

Quel serait le volume des produits de fouille de la fondation : _____ m3 et autres gravois de

chantier : laitage de béton :m3,

Débris de bois :m3,

Débris métalliques :m3

Si réhabilitation de marché, quelle est la nature et le volume des gravois de chantier :

- Débris de briques : _____ m3

- Débris de bois : _____ m3

- Débris de toiture : _____ m2

- Débris métalliques :m3

- Autres (à préciser) :m3

La commune dispose-t-elle un terrain adéquat pour enfouir les déchets de chantier non récupérables à l'abri du vent dominant ? Oui _____ Non _____

La superficie de l'emprise de l'école est-elle suffisante pour la mise en place d'une fosse à ordures ? Oui _____ Non _____

10. Cas de réhabilitation de marché : L'infrastructure existante dispose-t-elle

De latrines fonctionnelles : Oui _____ Non _____

De point d'eau fonctionnel : Oui _____ Non _____

De fosse à ordures fonctionnelle : Oui _____ Non _____

Sinon, le sous-projet prévoit-il la mise en place ou la réhabilitation de ces équipements ?

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Oui _____ Non _____

11. Consultation du public

Le public a-t-il été consulté lors de la préparation du sous-projet ? Oui _____ Non _____

Si oui, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet : _____

12. Les impacts potentiels et les mesures d'atténuation du projet sur l'environnement

Milieu	Impacts	Mesures d'atténuation
Sol		
Air		
Eau		
Faune		
Flore		
Humain		
Socio-économique		

13. Catégorisation du sous-projet :

Catégorie B : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

PISTE ET OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT		
Formulaire de sélection environnementale et sociale		
1	Nom de la localité où se sous-projet sera réalisé	
2	Nom de la personne à contacter	
3	Personne chargée de remplir le présent formulaire	
	Nom	
	Fonction	
	Contact (téléphone, mail) :	
Date :		Signature

Partie A : brève description du sous-projet

Fournir les informations sur le sous-projet : Le type de bâtiment, superficie occupée, les matériaux utilisés, le mode d'exécution, les infrastructures annexes.

Partie B : Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux :

1. L'environnement naturel

a) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation du site du sous-projet :

b) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée : _____

c) Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction qui pourraient être affectés négativement par la réhabilitation de la piste ?

Forêt naturelle intacte : Oui _____ Non _____

Forêt riveraine : Oui _____ Non _____

Zone humides (lac, rivière, zone inondée par saison : Oui _____ Non _____

A quelle distance se trouve les zones humides les plus proches : _____ km

Habitat des espèces menacées d'extinction pour lesquels une protection est requise par les lois nationales et/ou accords internationaux : Oui _____ Non _____

1. Ecologie des rivières et des lacs

L'usage d'eau pendant les travaux, le dépôt de produit de fouille, des gravois de chantier, l'eau de ruissellement de la piste peuvent-ils affecter négativement l'écologie des rivières et des lacs situés dans les points bas (sur la qualité et la quantité d'eau, la nature, la productivité et l'utilisation des habitats aquatiques, et leur variation dans le temps) : Oui _____ Non _____

2. Aires protégées

Le site choisi se trouve à combien de distance avec l'aire protégée : _____ km

3. Géologie et sol :

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Sur la base de l'inspection visuelle ou de la littérature disponible, y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à la formation de lavaka : Oui _____ Non _____

4. Paysage/esthétique :

Y a-t-il possibilité que la réhabilitation de la piste affecte négativement l'aspect esthétique du paysage local : Oui _____ Non _____

5. Site historique et archéologique ou héritage culturel

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le sous-projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturelle ou la fouille pour la fondation des ouvrages pourrait avoir lieu tout près : Oui _____ Non _____

6. Compensation ou acquisition des terres

L'acquisition de terre ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du sous-projet concerné ? Oui _____ Non _____

7. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau du bruit pendant la réalisation des travaux va-t-il dépasser les limites acceptables ? Oui _____ Non _____

8. Déchet solide

Quel serait le volume des produits de fouille de la fondation : _____ m3 et autres gravais de chantier : laitage de béton :.....m3,
Débris de bois :.....m3,
Débris métalliques :m3

La commune dispose-t-elle un terrain adéquat pour enfouir les déchets de chantier non récupérables à l'abri du vent dominant ? Oui _____ Non _____

9. Consultation du public

Le public a-t-il été consulté lors de la préparation du sous-projet ? Oui _____ Non _____

Si oui, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet : _____

10. Les impacts potentiels et les mesures d'atténuation du sous-projet sur l'environnement

Milieu	Impacts	Mesures d'atténuation
Sol		
Air		
Eau		
Faune		
Flore		
Humain		
Socio-économique		

11. Catégorisation du sous-projet :

Catégorie B : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

PUITS OU FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE		
Formulaire de sélection environnementale et sociale		
1	Nom de la localité où se sous-projet sera réalisé	
2	Nom de la personne à contacter	
3	Personne chargée de remplir le présent formulaire	
	Nom	
	Fonction	
	Contact (téléphone, mail) :	
Date :		Signature

Partie A : brève description du sous-projet

Fournir les informations sur le sous-projet : Le type de bâtiment, superficie occupée, les matériaux utilisés, le mode d'exécution, les infrastructures annexes.

Partie B : Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux :

1. L'environnement naturel

d) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation du site du sous-projet :

e) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée : _____

f) Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction qui pourraient être affectés négativement par la construction de puits ou forage ?

Forêt naturelle intacte : Oui _____ Non _____

Forêt riveraine : Oui _____ Non _____

Zone humides (lac, rivière, zone inondée par saison : Oui _____ Non _____

A quelle distance se trouve les zones humides les plus proches : _____ km

Habitat des espèces menacées d'extinction pour lesquels une protection est requise par les lois nationales et/ou accords internationaux : Oui _____ Non _____

2. Ecologie des rivières et des lacs

L'usage d'eau pendant les travaux, le dépôt de produit de fouille, des gravois de chantier, eurent-ils affecter négativement l'écologie des rivières et des lacs situés dans les points bas (sur la qualité et la quantité d'eau, la nature, la productivité et l'utilisation des habitats aquatiques, et leur variation dans le temps) : Oui _____ Non _____

3. Aires protégées

Le site choisi se trouve à combien de distance avec l'aire protégée : _____ km

4. Géologie et sol :

Sur la base de l'inspection visuelle ou de la littérature disponible, y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à la formation de lavaka : Oui _____ Non _____

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

5. Paysage/esthétique :

Y a-t-il possibilité que la réhabilitation ou la construction de puits affecte négativement l'aspect esthétique du paysage local : Oui _____ Non _____

6. Site historique et archéologique ou héritage culturel

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le sous-projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturelle ou la fouille pour la fondation des ouvrages pourrait avoir lieu tout près : Oui _____ Non _____

7. Compensation ou acquisition des terres

L'acquisition de terre ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du sous-projet concerné ? Oui _____ Non _____

8. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau du bruit pendant la réalisation des travaux va-t-il dépasser les limites acceptables ? Oui _____ Non _____

9. Déchet solide

Quel serait le volume des produits de fouille de creusement de puits : _____ m3 et autres gravais de chantier : laitage de béton :m3,

La commune dispose-t-elle un terrain adéquat pour enfouir les déchets de chantier non récupérables à l'abri du vent dominant ? Oui _____ Non _____

10. Consultation du public

Le public a-t-il été consulté lors de la préparation du sous-projet ? Oui _____ Non _____

Si oui, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet : _____

11. Les impacts potentiels et les mesures d'atténuation du sous-projet sur l'environnement

Milieu	Impacts	Mesures d'atténuation
Sol		
Air		
Eau		
Faune		
Flore		
Humain		
Socio-économique		

12. Catégorisation du sous-projet :

Catégorie B : Oui _____ Non _____

Annexe 7 : Plan de gestion environnementale et sociale par type de sous-projet

ECOLE

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
PHASE DE PLANIFICATION					
Choix du site et études techniques	Problème foncier Perturbation des usagers	Identifier la situation foncière du site, Consulter le public Se conformer aux normes sectorielles pour le choix du site Prévoir les infrastructures annexes : fosse à ordures, latrines et point d'eau	Commune, FDL, STD MEN :	1 000 000 Ariary	Avant la formulation du projet
PHASE DE REALISATION					
Amenée des ouvriers sur chantier	Risque de pollution en matière organique et déchet solide Risque de propagation de maladies MST et VIH SIDA Risque de conflit social	Construction de WC et fosse à ordures pour le chantier Sensibilisation des ouvriers affectés sur le chantier	Tâcheron, Autorité locale et traditionnelle	350 000 Ariary	Début du chantier
Approvisionnement de chantier	Tentative de vol	Dépôt dans un magasin de stockage (en location) et gardiennage	Tâcheron	100 000 Ariary	Prise en main des travaux
Extraction de matériaux locaux	Risque d'érosion du sol, Risque d'accident	Eviter l'extraction de terre en pente, réaménager le sol après extraction Appliquer les mesures de HSE	Tâcheron	1 400 000 Ariary (Equipement de protection de 8 ouvriers)	Pendant la phase de construction
Transport de matériaux	Risque d'accident	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Début de chantier
Fouille de fondation : dépôt sauvage de produit de fouille	Envasement des cours d'eau et champs de culture par	Réutiliser les produits de fouille	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
	ruissellement				
Travaux de Maçonnerie, menuiserie et béton	Accident de travail Maladies liées à la manipulation des produits	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Inclus dans l'équipement	Phase de réalisation
Utilisation d'eau	Conflit d'usage d'eau	Se concerter avec les bénéficiaires	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	Réutiliser les emballages autant que possible pour le chantier ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier, élimination par brûlage	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	Réutiliser autant que possible ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
PHASE D'EXPLOITATION					
Exploitation de l'école	Pollution du sol Eparpillement de déchets, essentiellement des papiers et des plastiques Pollution de l'air par brûlage de déchets en plastique Envahissement de chauves-souris dans le cas de bâtiment	Réduire à la source de déchet, Déposer de déchets dans la fosse à ordures à l'abri du vent dominant Eviter le brûlage à ciel ouvert Entretien systématiquement la toiture pour empêcher l'envahissement par les chauves-	Personnel enseignant Elèves	Néant	Phase d'exploitation

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
	en dur qui pourraient être vecteurs de virus	souris			
TOTAL DU COUT				2 850 000 ARIARY (900 USD)	

CENTRE DE SANTE

ACTIVITE DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
PHASE DE PLANIFICATION					
Choix du site et études techniques	Problème foncier Perturbation des usagers	Identifier la situation foncière du site, Consulter le public Se conformer aux normes sectorielles pour le choix du site Prévoir les infrastructures annexes : latrines, fosse à ordures, fût de brûlage de déchets médicaux ou fosse sécurisée	Commune, FDL, STD MINSAN (SSD et DRS)	1 500 000 Ariary	Avant la formulation du projet
PHASE DE REALISATION					
Amenée des ouvriers sur chantier	Risque de pollution en matière organique et déchet solide Risque de propagation de maladies MST et VIH SIDA Risque de conflit social	Construction de WC et fosse à ordures pour le chantier Sensibilisation des ouvriers affectés sur le chantier	Tâcheron, Autorité locale et traditionnelle	350 000 Ariary	Début du chantier
Approvisionnement de chantier	Tentative de vol	Dépôt dans un magasin de stockage (en location) et gardiennage	Tâcheron	100 000 Ariary	Prise en main des travaux
Extraction de matériaux locaux	Risque d'érosion du sol,	Eviter l'extraction de terre en	Tâcheron	1 400 000 Ariary	Pendant la phase

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITE DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
	Risque d'accident	pente, réaménager le sol après extraction Appliquer les mesures de HSE		(Equipement de protection de 8 ouvriers)	de construction
Transport de matériaux	Risque d'accident	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Début de chantier
Fouille de fondation : dépôt sauvagement de produit de fouille	Envasement des cours d'eau et champs de culture par ruissellement	Réutiliser les produits de fouille	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Travaux de Maçonnerie, menuiserie et béton	Accident de travail Maladies liées à la manipulation des produits	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Inclus dans l'équipement	Phase de réalisation
Utilisation d'eau	Conflit d'usage d'eau	Se concerter avec les bénéficiaires	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	Réutiliser les emballages autant que possible pour le chantier ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier, élimination par brûlage	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	Réutiliser autant que possible ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
PHASE D'EXPLOITATION					
Production de déchets biomédicaux et déchets	Pollution de l'air, du sol et de l'eau par des produits	Gérer les déchets médicaux et pharmaceutiques dans l'unité	Personnel de santé	Néant	Phase d'exploitation

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITE DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
pharmaceutiques qui peuvent être contaminés notamment par des produits sanguins Envahissement par des chauves-souris dans le cas de bâtiment en dur qui pourraient être vecteurs de virus	infectés ou toxiques Menace pour la santé publique	de traitement prévu à cet effet Entretien systématiquement la toiture pour empêcher l'envahissement par les chauves-souris			
TOTAL DU COUT				3 600 000 ARIARY (1 125 USD)	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

BATIMENT ADMINISTRATIF, LOGEMENT DU PERSONNEL

ACTIVITE DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
PHASE DE PLANIFICATION					
Choix du site et études techniques	Problème foncier Perturbation des usagers	Identifier la situation foncière du site, Consulter le public Se conformer aux normes sectorielles pour le choix du site Prévoir les infrastructures annexes : fosse à ordures, latrines et point d'eau	Commune, FDL, STD MID	1 000 000 Ariary	Avant la formulation du projet
PHASE DE REALISATION					
Amenée des ouvriers sur chantier	Risque de pollution en matière organique et déchet solide Risque de propagation de maladies MST et VIH SIDA Risque de conflit social	Construction de WC et fosse à ordures pour le chantier Sensibilisation des ouvriers affectés sur le chantier	Tâcheron, Autorité locale et traditionnelle	350 000 Ariary	Début du chantier
Approvisionnement de chantier	Tentative de vol	Dépôt dans un magasin de stockage (en location) et gardiennage	Tâcheron	100 000 Ariary	Prise en main des travaux
Extraction de matériaux locaux	Risque d'érosion du sol, Risque d'accident	Eviter l'extraction de terre en pente, réaménager le sol après extraction Appliquer les mesures de HSE	Tâcheron	1 400 000 Ariary (Equipement de protection de 8 ouvriers)	Pendant la phase de construction
Transport de matériaux	Risque d'accident	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Début de chantier
Fouille de fondation : dépôt sauvage de produit de fouille	Envasement des cours d'eau et champs de culture par ruissellement	Réutiliser les produits de fouille	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Travaux de Maçonnerie,	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Inclus dans	Phase de

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITE DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
menuiserie et béton	Maladies liées à la manipulation des produits			l'équipement	réalisation
Utilisation d'eau	Conflit d'usage d'eau	Se concerter avec les bénéficiaires	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	Réutiliser les emballages autant que possible pour le chantier ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier, élimination par brûlage	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	Réutiliser autant que possible ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
PHASE D'EXPLOITATION					
Exploitation du bâtiment	Pollution du sol Eparpillement de déchets, essentiellement des papiers et des plastiques Pollution de l'air par brûlage de déchets en plastique Envahissement de chauves-souris dans le cas de bâtiment en dur qui pourraient être vecteurs de virus	Réduire à la source de déchet, Déposer de déchets dans la fosse à ordures à l'abri du vent dominant Eviter le brûlage à ciel ouvert Entretenir systématiquement la toiture pour empêcher l'envahissement par les chauves-souris	Personnel administratif	Néant	Phase d'exploitation

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITE DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
TOTAL DU COUT				1 850 000 ARIARY (580 USD)	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

MARCHE

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
PHASE DE PLANIFICATION					
Choix du site et études techniques	Problème foncier Perturbation des usagers	Identifier la situation foncière du site, Consulter le public Se conformer aux normes sectorielles pour le choix du site Prévoir les infrastructures annexes : fosse à ordures, latrines et point d'eau	Commune, FDL, STD MID	1 000 000 Ariary	Avant la formulation du projet
PHASE DE REALISATION					
Amenée des ouvriers sur chantier	Risque de pollution en matière organique et déchet solide Risque de propagation de maladies MST et VIH SIDA Risque de conflit social	Construction de WC et fosse à ordures pour le chantier Sensibilisation des ouvriers affectés sur le chantier	Tâcheron, Autorité locale et traditionnelle	350 000 Ariary	Début du chantier
Approvisionnement de chantier	Tentative de vol	Dépôt dans un magasin de stockage (en location) et gardiennage	Tâcheron	100 000 Ariary	Prise en main des travaux
Extraction de matériaux locaux	Risque d'érosion du sol, Risque d'accident	Eviter l'extraction de terre en pente, réaménager le sol après extraction Appliquer les mesures de HSE	Tâcheron	1 400 000 Ariary (Equipement de protection de 8 ouvriers)	Pendant la phase de construction
Transport de matériaux	Risque d'accident	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Début de chantier
Fouille de fondation : dépôt sauvage de produit de fouille	Envasement des cours d'eau et champs de culture par ruissellement	Réutiliser les produits de fouille	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Travaux de Maçonnerie,	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Inclus dans	Phase de

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
menuiserie et béton	Maladies liées à la manipulation des produits			l'équipement	réalisation
Utilisation d'eau	Conflit d'usage d'eau	Se concerter avec les bénéficiaires	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	Réutiliser les emballages autant que possible pour le chantier ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier, élimination par brûlage	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Démolition et remplacement d'éléments du bâtiment existant (toiture, menuiserie en bois, équipement) et mise en dépôt des gravats	Pollution par les dépôts sauvages des déchets de chantier	Réutiliser autant que possible ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
PHASE D'EXPLOITATION					
Exploitation de l'école	Eparpillement de déchets (matières biodégradables, sachets plastiques et papier d'emballage, etc.)	Réduire à la source de déchet, Déposer de déchets dans la fosse à ordures à l'abri du vent dominant Eviter le brûlage à ciel ouvert	Service technique de la commune		Phase d'exploitation
TOTAL DU COUT				2 850 000 ARIARY (900 USD)	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

PISTE RURALE

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
PHASE DE PLANIFICATION					
Etudes techniques d'avant-projet : choix de la technique et des matériaux	Problème foncier au cours de l'identification des gîtes d'emprunt et d'extraction de matériaux	Identifier la situation foncière du site, Consulter le public	Commune, FDL, STD Travaux Publics	Néant	Avant la formulation du projet
PHASE DE REALISATION					
Amenée des ouvriers sur chantier	Risque de pollution en matière organique et déchet solide Risque de propagation de maladies MST et VIH SIDA Risque de conflit social	Construction de WC et fosse à ordures pour le chantier Sensibilisation des ouvriers affectés sur le chantier	Tâcheron, Autorité locale et traditionnelle	350 000 Ariary	Début du chantier
Approvisionnement de chantier	Tentative de vol	Dépôt dans un magasin de stockage (en location) et gardiennage	Tâcheron	100 000 Ariary	Prise en main des travaux
Extraction de matériaux locaux	Risque d'érosion du sol, Risque d'accident	Eviter l'extraction de terre en pente, réaménager le sol après extraction Appliquer les mesures de HSE	Tâcheron	2 700 000 Ariary (Equipement de protection de 8 ouvriers)	Pendant la phase de construction
Transport de matériaux	Risque d'accident	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Début de chantier
Fouille de fondation : dépôt sauvage de produit de fouille	Envasement des cours d'eau et champs de culture par ruissellement	Réutiliser les produits de fouille	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Travaux de Maçonnerie, menuiserie et béton	Accident de travail Maladies liées à la manipulation des produits	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Inclus dans l'équipement	Phase de réalisation
Utilisation d'eau	Conflit d'usage d'eau	Se concerter avec les	Tâcheron	Néant	Phase de

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
		bénéficiaires			réalisation
Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, peinture, produits de traitement de bois, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	Réutiliser les emballages autant que possible pour le chantier ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier, élimination par brûlage	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
PHASE D'EXPLOITATION					
Circulation de véhicule Flux de la population	Accidents de circulation Envol de poussières sur routes latéritiques (traversée villages) Propagation des maladies, entre autres MST et VIH/SIDA	Mise en place et respect de Panneaux de signalisation Casseur de vitesse à l'entrée des villages IEC sur la transmission de MST et VIH SIDA	Service technique des communes concernées Agent communautaire de santé	300 000 Ariary Inclus dans les activités des agents communautaires	Phase d'exploitation
TOTAL DU COUT				3 450 000 ARIARY (1 080 USD)	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

PUITS ET FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
PHASE DE PLANIFICATION					
Choix du site et études techniques	Problème foncier Perturbation des usagers	Identifier la situation foncière du site, Consulter le public Se conformer aux normes sectorielles pour le choix du site	Commune, FDL, Direction Régionale de l'Eau, de l'assainissement et de l'Hygiène		Avant la formulation du projet
PHASE DE REALISATION					
Amenée des ouvriers sur chantier	Risque de pollution en matière organique et déchet solide Risque de propagation de maladies MST et VIH SIDA Risque de conflit social	Construction de WC et fosse à ordures pour le chantier Sensibilisation des ouvriers affectés sur le chantier	Tâcheron, Autorité locale et traditionnelle	350 000 Ariary	Début du chantier
Approvisionnement de chantier	Tentative de vol	Dépôt dans un magasin de stockage (en location) et gardiennage	Tâcheron	100 000 Ariary	Prise en main des travaux
Extraction de matériaux locaux	Risque d'érosion du sol, Risque d'accident	Eviter l'extraction de terre en pente, réaménager le sol après extraction Appliquer les mesures de HSE	Tâcheron	540 000 Ariary (Equipement de protection de 3 ouvriers)	Pendant la phase de construction
Transport de matériaux	Risque d'accident	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Début de chantier
Creusement de puits ou forage: dépôt sauvage de produit de fouille	Envasement des cours d'eau et champs de culture par ruissellement	Réutiliser les produits de fouille ou déposer en tas dans un point bas	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Travaux de Maçonnerie, et béton	Accident de travail Maladies liées à la	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Inclus dans l'équipement	Phase de réalisation

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

ACTIVITES DU SOUS PROJET	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	RESPONSABLES	ESTIMATION DES COUTS	TIMING
	manipulation des produits				
Utilisation d'eau	Conflit d'usage d'eau	Se concerter avec les bénéficiaires	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Utilisation des matériaux de construction sous emballage : ciment, produits d'étanchéité de béton,...	Pollution du sol par éparpillement d'emballage	Réutiliser les emballages autant que possible pour le chantier ou déposer dans la fosse à ordures aménagée pour le chantier, élimination par brûlage	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
Nettoyage de site Enlèvement d'installation provisoire Repli d'outillage	Accident de travail	Mesure de sécurité HSE	Tâcheron	Néant	Phase de réalisation
PHASE D'EXPLOITATION					
Exploitation du puits	Conflit d'usage de l'eau, notamment en période d'étiage	Mettre en place un comité de gestion de point d'eau		Néant	Phase d'exploitation
TOTAL DU COUT				990 000 ARIARY (310 USD)	

Annexe 8 : Clauses environnementales et sociales par type de sous-projet à considérer pendant la phase d'exécution des sous-projets

ECOLE, CENTRE DE BASE, BATIMENT ADMINISTRATIF, LOGEMENT DE PERSONNEL, MARCHÉ COMMUNAL, OUVRAGE D'EAU POTABLE

Le tâcheron mettra en application toutes les mesures nécessaires pour éviter des impacts environnementaux et sociaux défavorables dans la mesure du possible, pour reconstituer des emplacements de travail aux normes acceptables, et pour respecter toutes les conditions environnementales d'exécution définies dans le présent cahier des charges. Sans être exhaustives, ces mesures sont les suivantes :

- (a) Réduire au minimum l'effet de la poussière sur l'environnement ambiant pour assurer la sûreté, la santé et la protection des ouvriers et des communautés vivant à proximité des activités;
- (b) S'assurer que les activités bruyantes de construction sont maintenues à un minimum pour la sûreté, la santé et la protection des ouvriers et des communautés vivant à proximité des activités ;
- (c) Décourager les ouvriers de construction d'exploiter des ressources naturelles qui pourraient avoir un impact négatif sur le bien-être social et économique des communautés locales ;
- (d) Mettre en œuvre les mesures de contrôle d'érosion de sol afin d'éviter les écoulements de surface et empêcher l'envasement ;
- (e) Assurer la sûreté publique, et respecter les exigences de sécurité durant les travaux ;
- (f) Aménager l'installation de chantier aux lieux les mieux appropriés eu regard du fonctionnement de l'école ;
- (g) Respecter les normes et les règles d'hygiène nécessaire : latrines, lieux de toilette ou de lavage, parcage des matériels ;
- (h) Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents ;
- (i) Remettre en état des lieux, aussi bien du site de construction que des gîtes exploitées après l'exécution des travaux.

Les actions environnementales à entreprendre par le tacherons sont décrites ci -après

Clause 1 : Information du public sur la tenue du projet

- ☞ Tenir une réunion de démarrage pour informer la Commune et la population du déroulement des travaux, des dispositions prises par le tâcheron en ce qui concerne son installation, la présentation de ses ouvriers et les matériels utilisés
- ☞ Etablir un climat de concertation et de dialogue permanent avec les communautés locales dès la phase préparatoire surtout au niveau de la protection environnementale.

Clause 2 : Gestion des BASES de VIE

- ☞ Implanter toutes les installations connexes en dehors des zones boisées.

- ☞ Bien gérer des déchets et des matières résiduelles en général :
 - Enfouir les ordures assimilables aux ordures ménagères dans la fosse prévue à cet effet,
 - Éviter tout déversement direct de déchets de chantiers (laitiers de ciment, gravais, ...) dans les milieux aquatiques, se concerter avec la Commune pour déterminer le dépôt de gravais de chantier.
 - Favoriser le compostage des déchets assimilables aux ordures ménagères.

- ☞ A la fin des travaux, nettoyer et remettre dans leur état initial le terrain

Clause n°3 : Social – Santé – Sécurité - Hygiène

- ☞ Éviter de travailler durant les heures de repos et la nuit surtout en ce qui concerne les travaux bruyants afin de minimiser les perturbations causées aux populations environnantes.
- ☞ Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale.
- ☞ Mener des campagnes de sensibilisation de la population locale et des ouvriers sur l'IST / SIDA et doter tous les ouvriers de préservatifs.
- ☞ Respecter le périmètre de protection pour protéger les sources, captages et les puits contre toutes contaminations (aucun déchet et aucune activité aux abords des ces points d'eau).
- ☞ Octroyer des équipements de protection (Bottes, casque, gilet fluorescent) et matériels adéquats aux ouvriers.
- ☞ Eviter la défécation à l'air libre, obligation d'utiliser le WC respectant les normes de construction et l'hygiène;

Clause n°4 : Gîtes d'extraction de matériaux locaux tels que sable, moellons, gravillons

- ☞ Prioriser l'achat des matériaux de construction locaux auprès des fournisseurs agréés.
- ☞ Obtenir l'aval des Autorités locales pour l'ouverture de tout site d'extraction
- ☞ Réutiliser les anciens sites d'extraction ayant déjà été ouverts afin de limiter les dégâts et de préserver l'environnement.
- ☞ Assurer que la zone ne constitue pas un danger pour la population à cause de la topographie à la fin de l'exploitation.
- ☞ Respecter les règles de l'art pendant les travaux d'extraction afin de diminuer les risques d'érosion et pour soigner l'esthétique du paysage.

Clause n°5 : Autres mesures de protection environnementale

- ☞ Éviter tout déboisement ou élimination du couvert végétal : rives des plans d'eau, habitats faunistiques reconnus, bassins d'alimentation en eau.
- ☞ Eviter tous travaux de défrichage en dehors de l'emprise de la zone d'implantation.
- ☞ Acheter les matériaux de construction locaux auprès des fournisseurs agréés.

Clause n°6 : Remise en état du site

Au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, le tacheron réalisera les travaux nécessaires à la remise en état des lieux :

- ☞ Enlèvement de toute installation provisoire de la base vie et de l'infrastructure réalisée
- ☞ Repli des matériels et matériaux non utilisés
- ☞ Nettoyage du chantier

CLAUSES ENVIRONNEMENTALES RELATIVE AUX PISTES EN TERRE ET OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT

Le tâcheron mettra en application toutes les mesures nécessaires pour éviter des impacts environnementaux et sociaux défavorables dans la mesure du possible, pour reconstituer des emplacements de travail aux normes acceptables, et pour respecter toutes les conditions environnementales d'exécution définies dans le présent cahier des charges. Sans être exhaustives, ces mesures sont les suivantes :

- (a) Réduire au minimum l'effet de la poussière sur l'environnement ambiant pour assurer la sûreté, la santé et la protection des ouvriers et des communautés vivant à proximité des activités;
- (b) S'assurer que les activités bruyantes de construction sont maintenues à un minimum pour la sûreté, la santé et la protection des ouvriers et des communautés vivant à proximité des activités ;
- (c) Décourager les ouvriers de construction d'exploiter des ressources naturelles qui pourraient avoir un impact négatif sur le bien-être social et économique des communautés locales ;
- (d) Mettre en œuvre les mesures de contrôle d'érosion de sol afin d'éviter les écoulements de surface et empêcher l'envasement ;
- (e) Assurer la sûreté publique, et respecter les exigences de sécurité durant les travaux ;
- (f) Aménager l'installation de chantier aux lieux les mieux appropriés eu regard du fonctionnement de l'école ;
- (g) Respecter les normes et les règles d'hygiène nécessaire : latrines, lieux de toilette ou de lavage, parcage des matériels ;
- (h) Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents ;
- (i) Remettre en état des lieux, aussi bien du site de construction que des gites exploitées après l'exécution des travaux.

Les actions environnementales à entreprendre par le tacherons sont décrites ci -après

Clause n°1 : Information du public sur la tenue du projet

- ☞ Tenir une réunion de démarrage pour informer la Commune et la population du déroulement des travaux, des dispositions prises par le tâcheron en ce qui concerne son installation, la présentation de ses ouvriers et les matériels utilisés
- ☞ Etablir un climat de concertation et de dialogue permanent avec les communautés locales dès la phase préparatoire surtout au niveau de la protection environnementale.

Clause n°2 : Disposition pendant le chantier

La piste doit être circulaire même pendant la période du chantier. Les travaux se font par demi-chaussée. Dans le cas de la réhabilitation d'un ouvrage d'assainissement ou de franchissement, une déviation doit être aménagée.

Clause n° 3 : Gestion de base vie

- ☞ Implanter toutes les installations connexes en dehors des zones boisées.
- ☞ Bien gérer des déchets et des matières résiduelles en général :
 - Enfouir les ordures assimilables aux ordures ménagères dans la fosse prévue à cet effet,
 - Éviter tout déversement direct de déchets de chantiers (laitiers de ciment, gravois, ...) dans les milieux aquatiques, se concerter avec la Commune pour déterminer le dépôt de gravois de chantier.
 - Favoriser le compostage des déchets assimilables aux ordures ménagères.
- ☞ A la fin des travaux, nettoyer et remettre dans leur état initial le terrain

Clause n° 4 : Social – Santé – Sécurité - Hygiène

- ☞ Éviter de travailler durant les heures de repos et la nuit surtout en ce qui concerne les travaux bruyants afin de minimiser les perturbations causées aux populations environnantes.
- ☞ Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale.
- ☞ Mener des campagnes de sensibilisation de la population locale et des ouvriers sur l'IST / SIDA et doter tous les ouvriers de préservatifs.
- ☞ Respecter le périmètre de protection pour protéger les sources, captages et les puits contre toutes contaminations (aucun déchet et aucune activité aux abords des ces points d'eau).
- ☞ Octroyer des équipements de protection (Bottes, casque, gilet fluorescent) et matériels adéquats aux ouvriers.
- ☞ Eviter la défécation à l'air libre, obligation d'utiliser le WC respectant les normes de construction et l'hygiène;

Clause n°5 : Gîtes d'extraction de matériaux locaux tels que terre foisonnée pour remblai sable, moellons, gravillons

- ☞ Pour le remblai : la terre pour remblai ne doit pas être extraite en pente ni dans une zone boisée sinon limiter au strict minimum nécessaire la surface à découvrir et d'abattage d'arbres

- ☞ Prioriser l'achat des matériaux de construction locaux auprès des fournisseurs agréés.
- ☞ Obtenir l'aval des Autorités locales pour l'ouverture de tout site d'extraction
- ☞ Réutiliser les anciens sites d'extraction ayant déjà été ouverts afin de limiter les dégâts et de préserver l'environnement.
- ☞ Assurer que la zone ne constitue pas un danger pour la population à cause de la topographie à la fin de l'exploitation.
- ☞ Respecter les règles de l'art pendant les travaux d'extraction afin de diminuer les risques d'érosion et pour soigner l'esthétique du paysage.

Clause n° 6 : Autres mesures de protection environnementale

- ☞ Éviter tout déboisement ou élimination du couvert végétal : rives des plans d'eau, habitats faunistiques reconnus, bassins d'alimentation en eau.
- ☞ Eviter tous travaux de défrichage en dehors de l'emprise de la zone d'implantation.
- ☞ Acheter les matériaux de construction locaux auprès des fournisseurs agréés.

Clause n° 7 : Remise en état du site

Au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, le tacheron réalisera les travaux nécessaires à la remise en état des lieux :

- ☞ Enlèvement de toute installation provisoire de la base vie et de l'infrastructure réalisée
- ☞ Repli des matériels et matériaux non utilisés
- ☞ Nettoyage du chantier

Annexe 9 : PV des consultations publiques

PV de la consultation publique à Ambakireny, Commune Ambakireny, région Betsiboka

Cadre de gestion environnemental et sociale du Projet d'Appui à la Performance du
Secteur Public (PAPSP)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Région : Betsiboka
Commune : Ambakireny
Fokontany : Ambakireny

L'an deux mille quinze et le 16 décembre est tenue la consultation publique pour le
projet PAPSP

La rencontre était présidée par : le 1^{er} adjoint au Maire

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés :

- Fanavian'are ny fako mandritra ny fanavaonana ny asa
- Torana anan'are ny fako heloka misse ny
- toe
-
-

2. Questions posées :

- Raha hanarina ny toe (marika communal), an'ny
- fanavaonana ny fanavaonana ny fako?
- Beha fa misse ny toe, ahiana na fomba an'ny
- ho fitant'are ny fanavaonana ny fako ny toe.
-

3. Réponses apportées :

- Mandritra ny asa : avy na ampiasaina izany momba
- asa ampiasaina ny fako an'ny fako izany ny asa
- ampiasaina izany : ny asa an'ny fako ny fako
- Beha misse ny toe : avy na an'ny fako

4. Perceptions du projet :

- Nanampy ny mpomina amin' ny fivarotana ny vola
- ny tona le anampibombo ny fana-piainana
- Tona fivarotana ny tona le man-pivoaka
- ny fivarotana, mita fepetra ny ane -
- fandraampahalemana

5. Recommandations des participants :

- Hama-fina ny fandraam-pahalemana
- Anana ny fepetra teha ny fivarotana
- fandraam-pahalemana ny tona
- Anana ny fepetra teha amin' ny tona
- anampibombo ny tona
- Raha mifanoloana amin' ny fivarotana ny tona
- anana ny tona, anana ny fivarotana ny fivarotana

Commencé à 15h, la séance a pris fin à 16h45, ont signé :

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,



LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE



KOTOMAHASOA Gilbert

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Consultation publique pour les études sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)

Lieu : Am Bakiremy

Date : 16/12/2015

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Fonctions/Institutions	Coordonnées téléphoniques	Emargement
01	RAKOTOMAHASON Gilbert	Adjoint au Maire	0331332240	
02	TSIATOGIKA Jean.	Tantaha		
03	Randriananolo Jean de Bruto	Apriompy		
04	RAZAFINDRAZAKA Herman	ONG Rano-Tany. Ate	0345641920	
05	Radomafanto Richard	Mpivokare	0324114630	
06	Razafofinahelo Amos J.	Santaha		
07	SADROX Alphonse	Chf Fokontany Melage	0320610302	
08	Razanakiniana René	Chf Fokontany Melage	1331100076	
09	RABE Sylvie	Mason		
10	Randriananomena Fabrice	Tesurier Fihambanan FIFANOA		
11	RAZANATSOA J. Bonne	ONG RANINAZA	0345141726	
12	KAZY Joëlle	Ni karabana Sohantrano		

Cadre de gestion environnemental et sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Région : SAVA
 Commune : Farahalana
 Fokontany : Ambalakija

L'an deux mille quinze et le 18 de cembre... s'est tenue la consultation publique pour le projet PAPSP

La rencontre était présidée par : le Maire

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés :

- Ny fepetra azahana famatiran-bola ao amin'ny F.D.L.
- Ny fiasaha miara amin'ny DREN amin'ny fampotehana sekoly.
- Ny toerana avy anorenana sekoly.

2. Questions posées :

- Inona ny ireo fepetra azahana famatiran-bola ao amin'ny F.D.L.
- Inona ny mainty azahana alalana any amin'ny DREN ve.
- Inona ireo fepetra fanorenana sekoly : ny fifidianana ny toerana.

3. Réponses apportées :

- Ny F.D.L. dia efa manana programai avy nampahafantaha ny Commune.
- Ireo fepetra azahana miaraha miaraha famatiran-bola.
- Iny mainty miaraha alalana any amin'ny chol. F.D.L.
- Manaraka ny guide any amin'ny Ministère de l'Éducation Nationale.

4. Perceptions du projet :

- Mitondra fanampiana ho an'ny fokon'ny ny
- Comuna ny tetikasa any maha ny lafin'ny
- praisa' ny mpanao
-
-

5. Recommandations des participants :

- Mita fanampiana any anin'ny FDI ny kaomin'na any
- ny fanafetana tetikasa
- Mita tenin'ny maha an'ny fepetra anin'ny
- toerana any an'ny sekoly
-
-
-

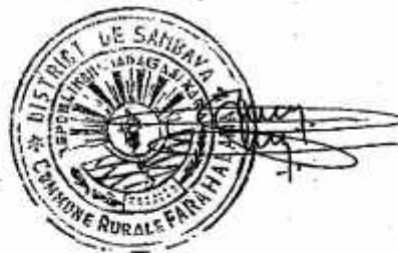
Commencé à 10h, la séance a pris fin à 12h 30, ont signé :

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,



LE MAIRE



JAOSELY JOËL

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Consultation publique pour les études sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)

Lieu : Ambalakijs / Faralahano.

Date : 18 / 12 / 2015

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Fonctions/Institutions	Coordonnées téléphoniques	Emargement
1	JACSELY Joël	Maire	0320867685	
2	RABENEA. sath sylvain.	ONG. FANDROGOLA	0331560033	
3	RENÉ	Tantania	Faralahano	
4	Leonce Tulgence	Personnel ONG Fandrosane	784142113	
5	Tobimatio	Mpimarotra		
6	Razafindsahavang Alfred.	Fondateur FIEHTA	339180276	
7	Sossaine Alexis	chef FHT	Nalaso	
08	Rasalondraibe Rodolphe	Magasinier	Ambalakijs	
09	KAMISY Isely	Personnel Association TATTA	0514631503	
10	NATKOLY	Mivazotra	0740108056	
11	FANGTRAHA David	Mpanofy volamena	0327438107	
12	Tsimamono Robert.	Mivazotra	Ambalakijs	
13	FIDINRAINY Flavien Leman	Hilaha Association MIASA	033890361	
14	Ratimbarazafy Patrick	Mpikambana Association MIASA		

Cadre de gestion environnemental et sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Région : Sofia
Commune : Antonibe
Fokontany : Ambalajomoka - Nahasse

L'an deux mille quinze et le 21 décembre, s'est tenue la consultation publique pour le projet PAPSP

La rencontre était présidée par : Le Maire

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés :

- Tocane ayo angalane tana anaswane semblai
- Lakan-dromo : fahatsia' haitiana ny anaswane
- Fahatsia' haitiana ny anaswane
-
-

2. Questions posées :

- Tocane manao anaswane no ayo angalane hany
- anaswane semblai
- Ny fahatsia' haitiana ny anaswane ny anaswane
- fa-petana ayo anaswane ny haitiana
-

3. Réponses apportées :

- Ny ayo anaswane ny haitiana hany anaswane haitiana
- Anaswane haitiana ny haitiana anaswane haitiana
- Ny haitiana haitiana ny anaswane
-

4. Perceptions du projet :

- Plananona ny famoahana volatra ny belana lea
- mitaoka fampehana ny sarany ambany volatra
- Bana ny hany hafa ny mpitrima amin' ny fihaonana
- ny tanany volatra ny famoahana volatra lea hafa
- hana hafa ny hana hafa

5. Recommandations des participants :

- Tsy maintan' hantatra ny Commune amin' ny
- famoahana ny fepetra ara-teknika amin' ny
- famoahana ara-sa
- Ara-mamaintan' ny iseo fepetra hafa amin' ny f.d.l
- amin' ny famoahana - bala fa m.a.s.o ny Commune
- ny maha hafa amin' ny

Commencé à 10h, la séance a pris fin à 11h 50, ont signé :

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,



MOUSTAFA

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

Consultation publique pour les études sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)

Lieu : Ambalajomaha. (Antonile)

Date : 21/12/2015

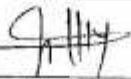

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Fonctions/Institutions	Coordonnées téléphoniques	Emargement
01	MOUSTAFA	Maire	034 31 2564	
02	TSTATA Adrien	ONG La Montagne	037 32 097 02	
03	AMBINY Donie	CHEF FOKTAN Ambalajomaha	033 16 20731	
04	Mahafero Charlines	Milicardiana Okantrano	Ambalajomaha	
05	François	Maurafa Lalano	Ambalajomaha	
06	Rafajijjo Sosiane	Tantsoha.	Ambalajomaha	
07	ROZAFIMATIANTSY Robert Eugène	Mpamp'ianato	053 52 4005	
08	NARITA Alexandre	Tantsoha		
09	Mahaya Ben Soahy	Adjoint au Chef de PT	13533 51413	
10	Randriamampiquisony Sakomen	Mpandrafitra	034 2334 930	
11	Rabarijafo Aimée	Mpanjaitra	Ambalajomaha	
12	Randrianauriantanjo Yveline	ONG FITATA	032 42 5800	
13	NASOLO Alexandre	Président Association KARIMA.	032 661052	
14	RATONJATINA Gilbert	Entreprise FITATA KANBO	033 570 84 56	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Fonctions/Institutions	Coordonnées téléphoniques	Emargement
15	MANIRY	Mpa mpanatany		
16	FLORENT Jean Christian	Mpivarotra	0341552274	



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE REFORMES POUR L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION

Restitution des études sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille quinze et le vingt deux du mois de décembre s'est tenue une réunion en vue de la consultation du public pour **les études sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)**. La séance a eu lieu dans la salle de réunion du Chambre de Commerce et de l'Industrie Analamanga, Antananarivo.

La réunion était présidée par : Monsieur le Coordonnateur Général du PREA

1. **Objectifs** : Présenter le projet PAPSP qui est un nouveau projet à négocier avec la Banque Mondiale ; expliquer les processus à suivre pour le cadre de la gestion environnementale et sociale et solliciter les avis et la participation de toute l'assemblée présente pour finaliser et concrétiser les études.
2. **Etaient présents** (voir liste en annexe)
3. **Déroulement de la réunion** :
 - Présentation du projet PAPSP par le Coordonnateur du PREA
 - Présentation de l'étude et du CGES par la Consultante,
 - Question réponse,
 - Discussion et demande d'avis des participants sur les propositions de la Consultante
4. **Les préoccupations** :

- Les prescriptions environnementales pour le cas des fournitures en bois (table-banc scolaire) : il faut l'intégrer dans le présent CGES
- Les problèmes que peuvent rencontrer les communes dans la demande subvention FDL : les critères d'éligibilité. Les communes demandent à ce que FDL revoit les critères d'éligibilité en évoquant que peu de commune remplissent les critères actuellement appliqués
- Les problèmes que peuvent rencontrer les usagers lors de l'exploitation des infrastructures : pour le cas des associations d'usagers de l'eau potable, l'insuffisance d'eau distribuée aux bornes fontaines due, soit au mauvais dimensionnement de réseau, soit à l'insuffisance des matériels d'exploitation fait que l'eau n'est disponible au bornes fontaines que la nuit, et les usagers se plaignent de l'insécurité et de la spéculation.
- Les problèmes rencontrés par les bureaux d'études et les entreprises dans la mise en œuvre des mesures environnementales : par rapport au coût des équipements de protection pendant la phase de travaux, les entreprises ou les tacherons ne peuvent pas s'en procurer.

5. Les principales conclusions retenues au cours de cette séance sont les suivantes :

- Concernant les prescriptions environnementales relatives à la fourniture d'équipement en bois, ils ne doivent pas provenir de bois précieux ; les dimensions et les spécifications techniques doivent être conformes aux directives des ministères concernés.
- Dans le cadre du PAPSP, l'approche par la demande sera communiquée par FDL aux communes. D'après le responsable de FDL, un sensible changement pourrait s'opérer dans le montage des dossiers et des formations seront prévues. Les critères de base ainsi que les critères sur étude des fonds seront validés par le FDL. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement pour les communes et les nouveaux CTD pour pouvoir jouir du financement ont été déjà prises au niveau du MID
- Il faudra veiller à la qualité à l'entrée des sous-projets, c'est-à dire il faut une étude technique d'avant-projet détaillée pour déterminer la consistance des travaux puisque ce sont les bénéficiaires qui subissent les conséquences si l'infrastructure n'est pas pérenne. Cette recommandation est surtout à considérer au niveau du FDL au cours de la sélection des sous-projets.
- Sensibiliser les prestataires (bureaux d'études et entreprises et tacherons) pour qu'ils investissent afin de se conformer aux mesures d'hygiène, Sécurité et Environnement au cours des travaux.

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

FICHE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME DE REFORMES POUR L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION

Restitution des études sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public (PAPSP)

Lieu : Salle de réunion CCI Analamanga

Date : 22 décembre 2015

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Fonctions/Institutions	Coordonnées		Emargement
			Téléphone	E-mail	
01	ANDRIANAMONJISOA Ranaivosoa	Service Technique CRALAKATISy Cesoonivo	033 1174720		<i>[Signature]</i>
02	RAVELOARISOA Rangai fara	Assistante de PE BE HIARY	22 347 41	miangamoox.mg	<i>[Signature]</i>
03	RAHARISON Philippe	DG DE EOPR MAMOKATEA	0340205242	ecdn@moov.mg	<i>[Signature]</i>
04	RANDEANANTONIBINARISOA Redommarana	Exp. Soudis. BE- EC PLUS	22 408 81 032 4056241	ecplus@moov.mg paslokanonam@moov.mg	<i>[Signature]</i>
05	RANJANANTSONA Andrianaivoniana	Chf Potcontam. Ambohimanga dy et Anjatatafia	033 83 813 06		<i>[Signature]</i>

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Fonctions/Institutions	Coordonnées		Emargement
			Téléphone	E-mail	
06	RAZANASAO Jachie Janymanina	Directeur FOM E.P.P. Ambatohamangorohy C.R. Ampitatry/Be.	033.01.631.29		
07	RAHOLIRAVELO Vachempinasolo	COSAM FUS Ambatohamangorohy C.R. Ampitatry/Be.	032.24.12304		
08	RAKOTOMANDRO Soloniraka	Adjoint au CR Alakaminy Feminitivo	0334691670	alakotomandro@gmail.fr	
09	Ratolo Tony Jérôme	Chief Tokombany Ambatohamangorohy CR Alakaminy Feminitivo	0331151960		
10	BAHARERAJALO H. Belle	FOLIG/NIR	0240532274	havarika@rasamimanana.org rasamimanana@gmail.com	
11	ANDRIANTSOHENDU	CG/PREA	0360040571	b.andriantsohendu@gmail.com	
12	DARAFINIAIDY Hariva	CT/PREA	0340040328	dapeg@pra.gov.mg	
13	RANONJANON Soane	CT/PREA	0360040327	dape@pra.gov.mg	

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC
Cadre de gestion Environnementale et Sociale

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	Fonctions/Institutions	Coordonnées		Emargement
			Téléphone	E-mail	
23	RAHARISON Namiraka ?	chef CES Antsaholain Secteur Marché	0330122980		
24	RAVELOUISINA L. Veohantia	AUE SABINAM	033.0131024		
25	RATSIARAMANDANA Ana	RPPAC-FDL	0333703456		
26	RAFANOMADIO Sotmiadana Aimée	DCE-MID	0342452226	aimée.rafanomadio @vsnor-fr	
27	RAVOLOANIRINA Henriho Tolate	Assistante de consultant (CPR)	033 2147654	henriho@ymail.com	
28	OLIVA LILY Razanatscheno	Consultante CES	0331552274	lily.razanatscheno @gmail.com	
29	Andriamampiroz Faramegantsoa	Consultant CPR	0340552348	farajo@ymail.com	

PHOTOS DES SEANCES DE RESTITUTION



Consultation publique à Ambalakija



Consultation publique à Ambakireny



Consultation publique à Antonibe



Consultation publique à Antananarivo

Annexe 10 : TDR du cabinet formateur

TERMES DE REFERENCE

REALISATION DE SESSIONS DE FORMATION DE FORMATEURS EN « GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE » A L'INTENTION DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PAPSP

Pays : MADAGASCAR

Projet : PROJET D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC (PAPSP)

Statut du consultant : Cabinet

Durée de la mission : 01 mois

Lieu de travail : 6 chefs-lieux de Province

I. CONTEXTE

Préambule

Le projet PAPSP comporte deux piliers comprenant quatre composantes touchant à des éléments jugés essentiels pour répondre aux contraintes critiques en vue de l'amélioration de la prestation de services publics :

Pilier 1. Elargissement de l'espace fiscal pour permettre de renforcer l'efficacité de la fourniture de services publics, via deux composantes :

Composante 1. Amélioration de la mobilisation des recettes et réduction des pertes de revenus.

Composante 2. Amélioration de la gestion des dépenses.

Pilier 2. Augmentation de l'efficacité des administrations locales dans la prestation de services publics, à travers deux composantes d'appui :

Composante 3. Amélioration de la qualité des services fournis dans le secteur de l'éducation

Composante 4. Amélioration de la capacité du gouvernement local à délivrer des services publics de qualité.

La réalisation de la Composante 4 permettra aux communautés locales des communes bénéficiaires, via un processus de budget participatif, d'inclure dans leurs priorités la réhabilitation ou la construction d'infrastructure telle que écoles, centre de santé de base, pistes rurales, marchés

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

communaux... dans leur circonscription. La mise en œuvre de cette Composante sera assurée par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Les investissements pour la réalisation d'infrastructures se feront via le Fonds de Développement Local (FDL).

Justification

Bien que revêtant toutes les quatre composantes le caractère « réforme », l'activité 3 de la Composante 4 s'occupe de la réalisation physique d'infrastructures au niveau des communautés de base. Sa mise en œuvre pourrait ainsi engendrer des impacts potentiels sur l'environnement. Un « Cadre de Gestion Environnementale et Sociales – CGES » a été établi.

L'objectif du CGES est d'établir un processus de tri et de sélection environnementale et social qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du PAPSP au stade de planification. A ce titre, il sert d'outil de travail pour la gestion de l'environnement correspondante au projet.

Tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du CGES devront bénéficier d'un renforcement des capacités en « gestion environnementale et sociale »

II. OBJECTIF

Objectif global

L'objectif général de cette mission est de former les représentants régionaux de FDL qui seront à leur tour les formateurs des acteurs concernés par la mise en œuvre du CGES au niveau communal en « gestion environnementale et sociale ». Les acteurs ci-après constitueront les participants de la formation :

- les représentants régionaux de FDL (deux par région),
- les Directions de Développement Régional (deux représentants par région),
- les responsables de l'environnement au niveau des STD (1 représentant par région)

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette mission vise à :

1. Elaborer les modules de formation en « gestion environnementale et sociale » et le guide de formateur y afférent pour les thèmes ci-après :
 - Méthodologie de screening de sous-projets par rapport aux dispositions légales nationale et aux Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale,
 - Les mesures de sauvegardes de la Banque Mondiale,

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

-
- Mesure d'hygiène – Sécurité – Environnement selon le guideline de la Banque Mondiale
 - La classification environnementale et sociale des activités
 - Mise en œuvre des cahiers de charges environnementales,
 - Le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges environnementales
 - Le suivi des indicateurs environnementaux,
 - Rédaction des rapports d'activités,
 - Prise de mesures et émission de recommandations en cas d'écart (sanction en cas de non-respect)
 - Prise de mesures en cas d'urgence ou apparition d'autres phénomènes imprévus
2. Former en « gestion environnementale et sociale » les formateurs des acteurs concernés par la mise en œuvre du CGES au niveau régional
 3. Assurer le suivi-évaluation post formation.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette mission sont les suivants :

1. Les modules de formation en « gestion environnementale et sociale » et le guide de formateur y afférent sont élaborés ;
2. Les formateurs des acteurs concernés par la mise en œuvre du CGES au niveau régional sont formés en « gestion environnementale et sociale » et en politique de sauvegarde;
3. Le suivi-évaluation post formation est assuré.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES

Le Cabinet doit avoir le profil suivant :

- Avoir des au moins 5 années d'expériences en gestion et évaluation environnementale,
- Avoir à son actif au moins 5 missions sur la maîtrise d'œuvre en infrastructure de génie civil, de BTP, de génie rural, et d'hydraulique.
- Avoir à son actif au moins 5 missions en matière de conception et de facilitation d'atelier de formation des formateurs
- Avoir au moins trois formateurs (personnel clé) spécialiste en renforcement de capacité.

Profil et qualification du personnel clé : Trois environnementalistes

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BACC +4 minimum, dans le domaine de l'ingénierie de l'environnement,
- Avoir au moins 3 années d'expériences en matière de conception et de facilitation d'atelier de formation des formateurs,
- Au moins 5 missions en matière de renforcement de capacités,

PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Cadre de gestion Environnementale et Sociale

- Animateur confirmé, maîtrise de l'andragogie et du partage d'expériences,
- Bonne capacité de communication tant en français qu'en malagasy,
- Disponible pendant les périodes de formation requises.

V. PRODUITS LIVRABLES

Les livrables doivent être fournis en deux (05) exemplaires, en version papier et en version électronique (PDF et word) et sont composés de :

Livrables	Critères de qualité des livrables	Délai
Un rapport de formation	<ol style="list-style-type: none">1. La méthodologie validée2. La revue documentaire réalisée3. Le déroulement des sessions de formation ;4. Les modules de formation en « gestion environnementale et sociale » et le guide de formateur, en version française et en version malagasy ;5. L'évaluation, les recommandations et les suites à donner (dispositif de suivi post formation) pour garantir l'efficacité des interventions ;6. Les annexes : Fiche de présence, ...	une semaine après la session de formation

Annexe 11 : Personnes rencontrées

RAKOTOARISOA Soava : CT du PREA

RASAMISON Hanitra : DG FDL,

RAZAFITSIALONINA Bienvenu : Directeur de Programmation et Suivi FDL

RATSARAHASINA Aina Nomena : Responsable de la Programmation et suivi FDL

RAFANOMADIO Aimée : Directrice de la Cellule environnementale du MID

JAOSELY Joël : Maire de la Commune rurale de Farahalana,

MOUSTAFA : Maire de la Commune rurale d'Antonibe

RAKOTOMAHASOA Gilbert : Maire de la Commune rurale d'Ambakireny

RAZANATSOA Dieu Donné : Président de l'ONG Ravinala

FIDINDRAINNY Jaims Leman : Président de l'Association MIASA

RABENEFA Seth : Vice président de l'ONG Fandrosoana

RANDRIANANDRASANA Julien : Président de l'ONG FITAMA

Annexe 12 : Bibliographie

Les documents de base sont les suivants :

Banque Mondiale, Aide-mémoire de la mission de pré-évaluation du PAPSP au cours de la période du 12 au 24 juillet 2015,

Banque Mondiale, Les Politiques opérationnelles issues du Manuel Opérationnel de la Banque Mondiale (janvier 1999)

Banque Mondiale, Les Politiques de sauvegarde : Cadre d'Amélioration de l'efficacité pour le développement 1^{er} octobre 2002.

Groupe de la Banque Mondiale, Directives Environnementales, sanitaires, et sécuritaires, de la population. Directive EHS générales : Santé et sécurité de la population, Avril 2007.

Loi n° 2015-003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy

Decret n° 99 954 du 15 décembre 1999 sur la Mise en comptabilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE).

Décret n° 2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

Décret n°2014-1725 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère

Ministère de la Santé Publique, Plan National de Gestion des Déchets médicaux à Madagascar 2014 - 2018, juillet 2014.

FDL, Manuel de Procédures

FDL, rapport d'activités annuel 2014

FDL, Bilan et Perspectives, Décembre 2010

Document sur l'attribution du PREA

ONE, Guides sectoriel pour l'Etudes d'Impact sur l'Environnement des routes

Site web www.fdl.mg